

Rapport du président suite à la 68^{ème} réunion de la Commission baleinière internationale

Lundi 17 octobre – Vendredi 21 octobre 2022

La 68^{ème} réunion de la Commission baleinière internationale (CBI) s'est tenue au Grand Hôtel Bernardin, à Portorož en Slovénie, du 17 au 21 octobre 2022. Andrej Bibič (Slovénie) a présidé la réunion, à laquelle ont participé 57 des 88 gouvernements contractants. Un gouvernement non-membre était présent. Trois organisations intergouvernementales et 25 organisations non-gouvernementales étaient également présentes. Une liste des délégués et des observateurs figure à l'annexe A.

Une liste des documents présentés à la réunion figure à l'annexe B. L'ordre du jour de la réunion figure à l'annexe C.

Le comité scientifique (SC) a tenu quatre réunions pendant la période intersessions (SC68A, SC68B, SC68C et SC68D) avant la CBI68. La première réunion du comité scientifique (SC68A) a eu lieu au Kenya en 2019. Les trois autres réunions du comité scientifique (SC68B, SC68C et SC68D) se sont tenues virtuellement en raison de la pandémie de COVID-19. La Commission a tenu une réunion spéciale virtuelle en septembre 2021. Le comité de conservation (CC) a également tenu une réunion virtuelle en 2020. Le Bureau a continué à se réunir virtuellement tout au long de la pandémie. Le comité de conservation, les autres comités et groupes de travail de la Commission se sont réunis juste avant la CBI68 au Grand Hôtel Bernardin à Portorož, en Slovénie, du 13 au 16 octobre 2022.

1. BIENVENUE ET INTRODUCTION

1.1 Discours de bienvenue

La 68^{ème} réunion a été ouverte à 10h00 du matin le lundi 17 octobre 2022. Des remarques liminaires (voir annexe D) ont été prononcées par M. Uroš Brežan, ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, M. Samuel Žbogar, secrétaire d'État, ministre des Affaires étrangères et M. Đenio Zadković, maire de Piran.

M. Uroš Brežan, ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, a souhaité la bienvenue à tous les participants à la réunion, indiquant qu'elle se déroulait à une période où les crises de la biodiversité, du climat et de la pollution affectent notre planète. Le ministre a évoqué les récentes crises environnementales en Slovénie, notamment les incendies de forêt, les inondations et le réchauffement des rivières et de la mer, et a indiqué que ces crises, ainsi que les récents développements géopolitiques menaçant le monde de pénuries d'énergie et d'insécurité alimentaire, présentaient des défis complexes qui doivent être relevés. Il a souligné que, puisque nous dépendons des services rendus par la nature et les écosystèmes, il est vital de les protéger. Il a rappelé les mesures qui ont été prises par les gouvernements et la société civile pour s'attaquer au problème de la pollution plastique, notamment la résolution des Nations unies adoptée en 2022, qui a ouvert la voie à un accord international juridiquement contraignant sur les plastiques. Il a déclaré que la Slovénie s'était engagée à mettre fin à la pollution plastique et avait déjà rejoint la Coalition de haute ambition pour mettre fin à la pollution plastique (voir <https://hactoendplasticpollution.org/>) et a encouragé d'autres pays à le rejoindre. Il a évoqué les prochaines conférences COP27 de la CCNUCC et COP15 de la CDB et a estimé que la CBI jouera un rôle important dans ces processus. Il a émis l'espoir que cette réunion aidera la Commission à fonctionner plus efficacement pour assurer la conservation et la gestion des cétacés. En conclusion, il a rappelé la riche biodiversité de la Slovénie, soulignant que ses zones protégées couvrent plus de 40% du pays, qu'il espère que les délégués auront le temps de visiter. Enfin, il a invité les délégués à prendre de l'énergie grâce au chocolat salé qui leur est servi, fabriqué avec du sel produit de manière traditionnelle dans la zone protégée environnante.

M Samuel Žbogar, secrétaire d'Etat, ministère des affaires étrangères, a souhaité la bienvenue aux délégués en Slovénie. Il a souligné le rôle important des océans en tant que partie de la solution à la crise environnementale à laquelle nous assistons, et la nécessité de donner la priorité à une action mondiale pour accroître la résilience des océans, comme l'a proposé la récente conférence des Nations unies sur les océans. Il a rappelé l'importance de la coopération multilatérale et le fait que la protection et la restauration des océans nécessitent un effort collectif mondial. Il a indiqué que la Slovénie était l'un des principaux promoteurs de la résolution sur le droit à un environnement sain adoptée par l'assemblée générale des Nations unies, qu'elle participait activement aux préparatifs de la conférence des Nations unies sur l'eau de 2023 et qu'elle avait redynamisé le Groupe vert des pays engagés dans les questions environnementales. Il a confirmé que la Slovénie participerait à la Coalition mondiale à haute ambition pour éliminer la pollution plastique d'ici à 2040 et qu'elle soutiendrait fermement les négociations visant à établir un instrument international juridiquement contraignant en la matière. Il a souligné que la Slovénie avait fondé sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies pour le mandat 2024-25 sur un engagement environnemental fort, liant climat, eau et sécurité alimentaire. Il a déclaré que c'était un honneur particulier pour la Slovénie de présider la CBI68 dans ce contexte, et que la Slovénie appréciait hautement le travail acharné, l'engagement et la contribution inestimable de la Commission à la gouvernance durable des océans, à la conservation et à la gestion des cétacés.

M. Đenio Zadković, maire de Piran, a souhaité la bienvenue aux délégués à Portorož. Il a déclaré combien la municipalité de Piran était fière d'accueillir la CBI pour la troisième fois. Il a évoqué l'important travail de recherche marine et de plaidoyer mené par l'Institut national de biologie marine de Piran et la Société slovène des mammifères marins - Morigenos. Il a souligné l'importance du patrimoine naturel et culturel de la municipalité de Piran, qui est fortement lié à sa situation sur la mer adriatique.

Le Dr. Rebecca Lent, secrétaire exécutive de la CBI, a ensuite souhaité la bienvenue à tous les délégués. Au nom du secrétariat, elle a souhaité remercier le gouvernement slovène de nous accueillir une fois de plus dans la belle ville de Portorož. Elle a indiqué que certains membres du secrétariat travaillent depuis leur domicile et que d'autres sont ici à Portorož pendant la réunion. Elle a demandé aux délégués de bien vouloir se mettre en contact avec le secrétariat en cas de besoin et souhaité bonne chance à tous.

Interventions des ministres

Les interventions des ministres au nom des gouvernements de l'Australie et de la République de Guinée figurent à l'annexe E. Il convient de noter que l'intervention de la République de Guinée a été prononcée plus tard dans la réunion, au point 15.1 de l'ordre du jour.

1.2 Déclarations d'ouverture

Les déclarations d'ouverture des gouvernements contractants, des organisations intergouvernementales (OIG) et des organisations non-gouvernementales (ONG) ont été reçues par écrit et figurent à l'annexe B. Etant donné qu'il n'y avait pas de nouveaux gouvernements contractants, aucune présentation orale de déclaration d'ouverture n'a été faite lors de cette réunion.

Une minute de silence a été observée en mémoire de ceux qui ont perdu la vie pendant la pandémie de COVID-19.

1.3 Droits de vote et contributions des gouvernements contractants à la Commission baleinière internationale

Le président a présenté ce point de l'ordre du jour, rappelant que lors d'une réunion spéciale virtuelle (VSM) en 2021, la Commission a chargé le groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle (WGOE) d'élaborer des options pour une modification éventuelle des règles de procédure actuelles de la CBI. Cela concernait : (1) le lien entre le statut financier et les droits de vote, et (2) l'examen de règles alternatives pour les droits de vote dans les situations d'urgence, reconnaissant les défis budgétaires de la COVID-19

pour certains gouvernements contractants. Le document FA/68/4.1.1/01 du groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle comprend trois options concernant les droits de vote pour la CBI68 et à plus long terme.

Suite à sa réunion du 13 octobre 2022, le WGOE a recommandé au comité F&A d'approuver l'option 1 qui stipule que la Commission : *pour la CBI68 uniquement, rétablisse temporairement le droit de vote de tous les gouvernements contractants en retard de paiement pendant 3 ans ou moins (c'est-à-dire les gouvernements qui n'ont pas honoré leurs paiements annuels pour 2020, 2021, 2022) en raison de la pandémie de COVID-19.*

Le comité F&A s'est réuni le 16 octobre 2022 et a conclu qu'il existait un large soutien pour l'option 1 et l'intention qui la sous-tend. Le même jour, une réunion privée des commissaires est parvenue à un consensus sur cette option.

L'option 1, proposée dans le document FA/68/4.1.1/01, et les modifications proposées aux règles de procédure et au règlement financier ont été **adoptées par consensus**. La règle F et la règle E.2 sont rappelées ci-dessous, avec les modifications adoptées indiquées en gras.

Règlement financier – F. Arriérés de contributions :

2. Si les paiements annuels d'un gouvernement contractant, y compris tout intérêt dû, n'ont pas été reçus par la Commission à la première de ces dates :

- 3 mois après la date d'échéance ;
- le jour précédant le premier jour de la prochaine réunion biennale ou spéciale de la Commission ou de la réunion du Bureau, si cette réunion se tient dans les trois mois suivant la date d'échéance ;
- dans le cas d'un vote par correspondance ou par d'autres moyens, la date à laquelle les votes doivent être reçus si celle-ci intervient dans les 3 mois suivant la date d'échéance,

le droit de vote du gouvernement contractant concerné est suspendu conformément à la règle de procédure E.2, **à moins que la Commission n'en décide autrement en cas de circonstances exceptionnelles.**

Règle de procédure E.2 :

2. (a) Le droit de vote des représentants de tout gouvernement contractant est suspendu automatiquement lorsque le paiement annuel d'un gouvernement contractant, y compris tout intérêt dû, n'a pas été reçu par la Commission à la première de ces dates :

- 3 mois après la date d'échéance fixée par la règle E.2 du règlement financier ;
- ou le jour précédant le premier jour de la prochaine réunion biennale ou spéciale de la Commission si cette réunion se tient dans les 3 mois suivant la date d'échéance ;
- dans le cas d'un vote par correspondance ou par d'autres moyens, la date à laquelle les votes doivent être reçus si celle-ci intervient dans les 3 mois suivant la date d'échéance.

Cette suspension des droits de vote s'applique jusqu'à ce que le paiement soit reçu par la Commission, **sauf si la Commission en décide autrement en cas de circonstances exceptionnelles.**

La Commission a décidé que les gouvernements en retard de paiement en raison de 'circonstances exceptionnelles' verraient leur droit de vote rétabli pour la durée de la plénière. Le président de la CBI a décidé que les années COVID-19 2020, 2021 et 2022 constituaient des circonstances exceptionnelles.

Il n'y a pas eu d'accord sur les deux options à plus long terme présentées dans le document FA/68/4.1.1/01 et il a été convenu que celles-ci seraient examinées pendant l'intersession et au point 5 de l'ordre du jour de la CBI68.

1.4 Rapport de la secrétaire sur les accréditations et les droits de vote

La secrétaire exécutive a présenté un rapport sur l'état des accréditations au début de la réunion, conformément à la règle de procédure D.1.(d). La secrétaire exécutive a également rendu compte des suspensions actuelles du droit de vote en vertu de la règle E.2.(a) et (b), en indiquant la modification du droit de vote adoptée au titre du point précédent de l'ordre du jour.

Le comité de vérification des accréditations (Maroc et Nouvelle Zélande) s'est réuni à plusieurs reprises immédiatement avant et pendant les premiers jours de la réunion jusqu'à ce que toutes les accréditations soient confirmées comme étant en règle.

1.5 Dispositions relatives à la réunion

Le secrétariat a pris note des dispositions mises en place pour la réunion, y compris les restrictions relatives à la COVID-19. Il a été demandé aux participants de faire un test COVID-19 quotidien et de ne pas pénétrer dans les espaces de réunion partagés s'ils ne se sentaient pas bien.

1.6 Examen des documents

Tous les documents de la réunion (voir annexe B) ont été publiés sur le site web de la CBI.

En réponse à une demande formulée lors de la réunion du comité F&A, la secrétaire exécutive a indiqué que des versions traduites des accords et contrats potentiels de coopération avec d'autres organisations seront mises à disposition.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé figure dans le document IWC/68/02/01 (*Ordre du jour provisoire annoté*). Le projet d'ordre du jour a été préparé par le président avec l'appui du secrétariat et sous la direction du Bureau. Il a été transmis aux commissaires et aux gouvernements contractants le 8 juillet 2022, soit 100 jours avant l'ouverture de la réunion.

L'ordre du jour a été **adopté** (voir annexe C).

3. PRESENTATION DU COMITE SCIENTIFIQUE

Quatre réunions annuelles du comité scientifique (SC68A, B, C et D) ont été tenues depuis la CBI67 en 2018. Leurs rapports ont été présentés par le président (Zerbini) et le vice-président (Porter) actuels du comité scientifique, ainsi que par l'ancien président du comité scientifique (Suydam), avec l'appui du responsable des sciences, de la conservation et de la gestion de la CBI (Staniland).

Le passage à des réunions virtuelles au cours de la pandémie de COVID-19 a permis d'accroître le niveau de participation, mais a posé des défis importants en termes de calendrier et de fuseaux horaires. Le comité n'a pu se réunir que pendant trois heures par jour, certains participants travaillant toujours tôt le matin ou tard le soir. La nécessité de réunions en personne pour traiter de sujets techniques ou plus délicats a été soulignée.

Le comité scientifique comprend 17 sous-groupes, répartis en quatre grandes catégories (voir tableau 1).

Tableau 1

Sous-groupes du comité scientifique

Groupes basés sur les espèces

CMP	Plans de conservation et de gestion
IA	Evaluations approfondies
NH	Autres stocks de baleines de l'hémisphère nord
SM	Petits cétacés
SH	Autres stocks de baleines de l'hémisphère sud

Groupes de soutien spécialisés*

ASI	Estimation de l'abondance, état des stocks et campagnes internationales
HIM	Mortalité non délibérée des cétacés causée par l'homme
SDDNA	Définition des stocks et tests ADN

Groupes basés sur la chasse à la baleine

ASW	Chasse autochtone de subsistance
IST	<i>Revue de mise en œuvre et essais de simulation</i>
SP	Permis spéciaux**

Groupes thématiques

EM	Modélisation des écosystèmes
E	Préoccupations environnementales
GDR	Bases de données et questions connexes
PH	Photo-identification
SAN	Sanctuaires
WW	Observation des baleines

*Leurs travaux consistent à fournir des informations aux autres groupes afin qu'ils puissent mieux accomplir leurs tâches.

**Ce groupe est inactif car aucune chasse à la baleine avec permis spécial n'a lieu actuellement.

Estimations de l'abondance, état des stocks et campagnes internationales (ASI)

Les estimations d'abondance de 15 espèces dans 23 régions du monde ont été examinées par ASI. Au total, 169 estimations ont été passées en revue, dont 112 ont été acceptées (voir iwc.int/about-whales/estimate). ASI a développé "l'Initiative état des stocks" afin de mieux informer la Commission et le public sur l'état des stocks de baleines et autres cétacés. Cette initiative permettra de développer des pages web pour présenter l'état des populations de cétacés à un public non technique, sur la base des travaux de modélisation et d'évaluation du comité scientifique. Des exemples ont été fournis pour la baleine grise (*Eschrichtius robustus*) et le vaquita (*Phocoena sinus*). ASI a également fourni des conseils, des orientations et des avis sur les enquêtes destinées à estimer l'abondance. Celles-ci comprenaient le programme de recherche sur l'écosystème des baleines de l'océan pacifique (IWC-POWER) et les campagnes du partenariat de recherche sur l'océan austral (IWC-SORP), ainsi que celles menées par des pays individuellement.

Définition des stocks et tests ADN (SDDNA)

La définition des stocks et les tests ADN (SDDNA) ont permis d'examiner les preuves utilisées pour identifier une nouvelle espèce de baleine, la baleine de Rice (*Balaenoptera ricei*), qui est considérée comme la baleine à fanons la plus menacée au monde. Le groupe a également examiné la structure des stocks du petit rorqual commun du pacifique nord (*B. acutorostrata*), sur la base d'échantillons de biopsie provenant d'une campagne IWC-POWER.

Mortalité non délibérée des cétacés due à l'homme (HIM)

La mortalité non délibérée due à l'homme (HIM) concerne principalement les prises accessoires, les enchevêtrements et les collisions avec les navires. En collaboration avec l'initiative de réduction des prises accessoires (BMI) de la CBI, ainsi qu'avec la FAO et les ORGP, des examens annuels des nouvelles techniques de surveillance et d'atténuation des prises accessoires ont été réalisés, et des

recommandations ont été formulées pour les populations gravement touchées par les prises accessoires. En ce qui concerne les collisions avec les navires, les recommandations comprennent des mesures d'atténuation dans les zones à haut risque et des recherches dans d'autres zones. Une réalisation particulière consiste à modifier le tracé d'une importante voie de navigation dans le fossé hellénique pour éviter les cachalots (*Physeter macrocephalus*).

Revue de mise en œuvre et essais de simulation (IST)

Les IST ont permis d'examiner les nouvelles informations afin de déterminer si les *Algorithmes de limite de capture (SLA)* actuels ou les précédentes *revues de mise en œuvre (IR)* de la procédure de gestion révisée (RMP) sont toujours valables dans les conditions actuelles, ou si de nouveaux *essais de simulation* sont nécessaires pour garantir que les *SLA* réagiront de manière appropriée pour atteindre les objectifs de conservation et de gestion de la Commission.

En ce qui concerne la procédure de gestion de la chasse autochtone à la baleine (AWMP), les principales réalisations des IST étaient ainsi : (1) élaboration d'un *SLA* pour la chasse du petit rorqual commun du Groenland oriental et occidental ; (2) vérification de la disposition relative au report des prises non utilisées pour toutes les autres chasses, y compris tous les *SLA* du Groenland, du *SLA de la baleine grise* and du plan de gestion Makah ; et (3) achèvement de la revue de mise en œuvre (IR) de la baleine boréale du Groenland occidental (*Balaena mysticetus*).

En ce qui concerne les questions relatives à la RMP, les principales réalisations des IST sont comme suit : (1) achèvement des *revues de mise en œuvre* pour les baleines de Bryde du Pacifique nord occidental et les petits rorquals communs de l'Atlantique nord ; (2) élaboration des spécifications d'essai initiales pour une future revue de mise en œuvre pour les petits rorquals communs du Pacifique nord occidental ; (3) et réalisation des travaux de simulation pour 'l'Initiative état des stocks' pour les stocks de la procédure de gestion de la chasse autochtone (AWMP) et de la procédure de gestion révisée (RMP). Étant donné que la CBI ne gère actuellement aucune chasse commerciale, les évaluations des stocks anciennement couverts par la procédure de gestion révisée (RMP) sont désormais effectuées par le sous-comité d'évaluation approfondie.

Le président du comité scientifique a indiqué que, bien que les algorithmes de limite de capture (*SLA*) aient été achevés, l'obligation de fournir des conseils dans le cadre du plan de chasse autochtone (AWS) nécessitera une réunion en personne de l'ensemble du comité en 2024.

Chasse autochtone de subsistance (ASW)

Le sous-comité de la chasse autochtone de subsistance (ASW) a reçu des informations des gouvernements contractants engagés dans la chasse autochtone de subsistance et a remercié le Canada pour avoir fourni des informations sur les chasses de baleines boréales et pour sa participation au comité. Le comité a convenu qu'il n'était pas nécessaire de mettre en place une revue de mise en œuvre précoce ou d'urgence pour la baleine grise.

Plans de conservation et de gestion (CMP)

La Commission a approuvé cinq plans de conservation et de gestion (CMP) : (1) les baleines grises du Pacifique occidental ; (2) les baleines franches de l'Atlantique du sud-ouest (*Eubalaena australis*) ; (3) les baleines franches du Pacifique du sud-est ; (4) les dauphins de la Plata (*Pontoporia blainvillei*) ; et (5) les dauphins de rivière d'Amérique du sud (*Inia geoffrensis* et *Sotalia fluviatilis*). Un certain nombre d'espèces ou de stocks prioritaires ont été identifiées comme candidats pour de nouveaux CMP que des travaux sont en cours pour les développer en coordination avec le comité de conservation, les États de l'aire de répartition et d'autres parties prenantes concernées.

Les progrès réalisés dans le cadre des CMP comprennent une revue des études à long terme sur les baleines grises du Pacifique occidental, les baleines franches de l'Atlantique du sud-est et du Pacifique du

sud-est, avec la recommandation de mener des travaux futurs afin de prendre en compte les priorités. Un examen en cours du statut du dauphin de la Plata pour mettre à jour les actions de recherche et de suivi du CMP devrait être achevé lors de la prochaine réunion du comité scientifique. Le comité a aidé à l'élaboration de la proposition du CMP pour le dauphin de rivière d'Amérique du sud, qui a été approuvée par le comité et la Commission en 2021. Les informations sur les espèces prioritaires ont été examinées en mettant l'accent sur les baleines à bosse d'Amérique centrale et de la mer d'Arabie (*Megaptera novaeangliae*), les rorquals communs de Méditerranée (*B. physalus*) et les cachalots.

Evaluations approfondies (IA)

Des évaluations approfondies sont effectuées pour les baleines qui ne sont pas chassées par les gouvernements contractants. Les données disponibles pour les baleines à bosse du Pacifique nord, les rorquals boréaux du Pacifique nord (*B. borealis*) et les petits rorquals communs du Pacifique nord alimentent les évaluations approfondies (IA) pour aider à comprendre la structure des stocks, l'abondance, les prélèvements et les risques environnementaux pour les populations et les sous-populations. Les prochaines évaluations prévues concernent : (1) les baleines bleues de l'Antarctique (*B. musculus*, 2023) ; (2) les baleines à bosse de l'Atlantique nord (2023) ; (3) les baleines bleues de l'hémisphère sud non antarctique (2024) ; et (4) les baleines franches australes (2025).

Autres stocks de baleines de l'hémisphère nord (NH)

Les travaux du sous-groupe sur les baleines de l'hémisphère nord (NH) alimentent d'autres sous-groupes, dont celui des évaluations approfondies (IA). Les espèces étudiées par le sous-groupe NH comprennent la baleine franche de l'Atlantique nord (*E. glacialis*), la baleine de Rice et la baleine à bosse de l'Atlantique nord. Le comité a exprimé de sérieuses inquiétudes concernant la très petite population de baleines franches de l'Atlantique nord en déclin (340 individus). Des recommandations ont été formulées afin d'améliorer les mesures d'atténuation et d'encourager le Canada et les Etats-Unis à réduire à zéro, le plus rapidement possible, les mortalités dues aux enchevêtrements et aux collisions avec les navires.

Il existe de sérieuses inquiétudes concernant le statut de la baleine de Rice en raison de la faible taille de sa population de 50 individus, et parce que son aire de répartition de base couvre diverses activités humaines. Le sous-groupe NH est en train de programmer la prochaine évaluation approfondie des baleines à bosse de l'Atlantique nord, ainsi que la compilation et l'évaluation des données et le soutien aux projets sur la structure des stocks.

Petits cétacés (SM)

Le sous-groupe des petits cétacés a un large mandat concernant plus de 70 espèces avec une liste prioritaire approuvée par le comité. Celles qui sont confrontées aux plus grandes menaces sont discutées chaque année. Il est difficile pour le comité de mesurer la gravité de la situation actuelle de certains petits cétacés. L'accent a été mis sur les problèmes liés aux très petites populations et aux habitats restreints, comme pour les dauphins Maui, gravement menacés. Il est extrêmement frustrant de voir la population de vaquita diminuer jusqu'à des niveaux qui ne seront probablement pas durables.

Le groupe des petits cétacés a réagi au déclin d'autres espèces par le biais de processus tels que l'Initiative du groupe de travail sur le dauphin de Lahille (*Tursiops truncatus gephyreus*) et le groupe de correspondance intersessions sur le dauphin de Guyane. Cela permet d'évaluer rapidement les lacunes dans les données ainsi que les menaces, tout en fournissant des recommandations aux Etats de l'aire de répartition et à la communauté des chercheurs. Dans certains cas, les préoccupations soulevées au sein des groupes de travail ont conduit à la formation de groupes externes spécialisés pour traiter des problèmes, par exemple une ONG basée aux Pays-Bas qui s'occupe des dauphins à bosse de l'Atlantique (*Sousa teuszii*). Des progrès positifs ont été soulignés, notamment des améliorations pour certaines espèces telles que les dauphins de rivière d'Asie (*Platanista minor* et *P. gangetica*) dans certaines parties de leur aire de répartition, et le marsouin aptère du fleuve Yangtze (*Neophocaena asiaorientalis asiaorientalis*) en République populaire de Chine.

Le groupe des petits cétacés (SM) contribue également aux évaluations des espèces par le biais de collaborations avec d'autres organisations et conventions internationales. Il a participé à l'examen de la situation du marsouin des ports (*P. phocoena*) et va effectuer l'examen des petits cétacés des îles du Pacifique en collaboration avec le Programme régional océanien de l'environnement. Au cours des trois dernières années, le groupe SM a consolidé et validé un ensemble de données sur plus de 20 ans de captures directes de multiples espèces et mènera une analyse de l'écart pour déterminer toute tendance. D'autres données sont nécessaires pour un examen approfondi.

La collaboration avec d'autres organisations s'intensifie et le groupe des petits cétacés (SM) a fourni des conseils aux Etats de l'aire de répartition, notamment en travaillant avec le gouvernement espagnol sur la gestion des dauphins solitaires et l'atténuation des conflits entre les humains et les orques (*Orcinus orca*). L'examen continu de l'efficacité des recommandations du groupe des petits cétacés garantit la pertinence et l'utilité de ses travaux, tant pour la Commission que pour la communauté scientifique dans son ensemble.

Autres stocks de baleines de l'hémisphère sud (SH)

Le sous-groupe SH est en train de développer la pré-évaluation des baleines bleues de l'hémisphère sud non antarctique. Une évaluation du sous-groupe de l'évaluation approfondie (IA) a été retardée en raison de la pandémie et devrait débuter en 2024. Le sous-groupe SH a passé en revue les informations pertinentes pour les baleines bleues, a progressé dans l'estimation de l'abondance régionale des baleines bleues pygmées et procède actuellement à l'examen de la structure des populations de baleines bleues de l'Antarctique pour évaluer leur reconstitution. Le sous-groupe SH discute également de l'intégration du changement climatique dans les modèles afin de comprendre la dynamique des populations de baleines franches australes et examine la structure génétique dans l'Atlantique sud dans le but de soutenir les décisions portant sur l'échelle à laquelle la reconstitution de ces populations peut être évaluée.

Une grande partie des travaux du sous-groupe SH est soutenue par le Partenariat pour la recherche dans l'océan austral (IWC-SORP) qui facilite la coordination et la coopération des scientifiques dans l'océan austral. Le partenariat a financé 31 projets dans le cadre de sept thèmes de recherche, couvrant les baleines bleues de l'Antarctique, les baleines à bosse, les petits rorquals de l'Antarctique, les baleines franches australes, les rorquals communs et les orques, et a donné lieu à 438 publications d'articles évalués par les pairs.

Sanctuaires (SAN)

La CBI compte deux sanctuaires : (1) le sanctuaire de l'océan indien (IOS) créé en 1979 et le sanctuaire de l'océan austral (SOS) créé en 1994. Le règlement de la Commission stipule que le sanctuaire de l'océan austral (SOS) doit être réexaminé tous les 10 ans et le sous-groupe du sanctuaire de l'océan austral se prépare à la prochaine révision prévue en 2022. Le sanctuaire de l'océan indien (IOS) n'a pas de calendrier de révision et le comité scientifique demande à la Commission de lui indiquer si une nouvelle révision est nécessaire.

Préoccupations environnementales (E)

Le sous-groupe des préoccupations environnementales (E) dispose d'un programme de travail étendu qui impacte tous les autres groupes. La pollution est un sujet important et des modélisations sont effectuées pour comprendre l'impact des polluants sur les cétacés. Le groupe s'intéresse également aux maladies préoccupantes, notamment dans le contexte du changement climatique. Des travaux récents portant sur l'approche "Une seule santé" ont examiné des questions telles que les contaminants en conjonction avec d'autres facteurs environnementaux. Le sous-groupe E a également réalisé des progrès dans les travaux sur les échouages et les questions de bien-être associées, le changement climatique, les débris marins et le bruit marin.

Modélisation de l'écosystème (EM)

Lors de la CBI67, il a été demandé au comité scientifique d'œuvrer à la compréhension du rôle des cétacés dans l'écosystème. Un atelier virtuel en 2022 a bien avancé dans ce sens et un atelier en personne est prévu en 2023.

Photo-identification (PH)

Le sous-groupe de photo-identification (PH) a envisagé l'utilisation d'algorithmes de correspondance automatisés pour rendre la photo-identification des individus plus efficace. Ce type de projet, faisant appel à la science citoyenne, permettra au comité d'en savoir plus, *entre autres*, sur la répartition des cétacés. Des catalogues collaboratifs de photo-identification et des documents de sensibilisation ont également été développés.

Bases de données et questions connexes (GDR)

Le comité scientifique utilise un ensemble de bases de données gérées par le secrétariat. Sous la direction du sous-groupe GDR, des travaux visant à intégrer davantage ces bases de données sont en cours. L'importance d'un financement conséquent et à long terme pour pérenniser ces bases de données a été soulignée.

Observation des baleines (WW)

Le sous-groupe de l'observation des baleines a fait des progrès considérables en étroite collaboration avec le groupe de travail permanent du comité de conservation sur l'observation des baleines. Le manuel sur l'observation des baleines a été publié et les principes directeurs de l'observation des baleines, révisés pour la dernière fois en 1996, ont été mis à jour. Des travaux sont en cours sur les outils de prédiction et d'évaluation des impacts de l'observation des baleines (MAWI).

Budget du comité scientifique (SC)

Depuis la CBIC67, la Commission a financé 36 projets de recherche et 21 ateliers, dont certains ont été cofinancés par des collaborations avec d'autres organisations. Le budget de recherche a été réparti de manière relativement égale entre les grands thèmes couverts par le comité, des montants similaires étant alloués aux travaux liés à l'évaluation, aux thèmes liés à la conservation et aux participants invités.

Au cours de la 68^{ème} réunion du comité scientifique (SC68D), le comité a discuté des implications des options élaborées par le sous-comité budgétaire pour équilibrer le budget de la Commission. Le comité s'est inquiété du fait que les réductions des budgets de recherche et de réunion proposés dans certaines des options risquaient d'affecter sa capacité à traiter les problèmes importants de gestion et de conservation, et à fournir le même niveau de conseil à la Commission. Le comité a demandé à la Commission des conseils sur la manière de réduire et de hiérarchiser son agenda si un changement dans sa structure de travail est nécessaire. Il a noté que les réunions annuelles, en personne, sont la meilleure option pour réaliser pleinement le mandat de la Commission en temps voulu.

Les contributions volontaires ou en nature qui fournissent des données importantes pour les travaux du comité scientifique ont été soulignées. Le programme IWC-POWER fournit des informations sur l'abondance et la répartition des cétacés dans l'océan pacifique nord. Le programme est une collaboration internationale généreusement soutenue par le gouvernement du Japon, qui fournit un navire et un équipage pour les campagnes annuelles pour un total de près d'un million de livres sterling de soutien en nature tous les deux ans. Des scientifiques des Etats-Unis, de la République de Corée, de Russie, du Mexique et du Royaume-Uni ont participé à ces campagnes. Depuis la CBI67, le fonds IWC-SORP a reçu plus de 55.000£ en contributions volontaires, en plus des contributions volontaires précédentes, et a financé 21 nouveaux projets pour un total de près de 625.000£. Le gouvernement australien apporte un soutien en nature au programme IWC-SORP en supervisant l'ensemble du projet. Le Fonds volontaire pour les petits cétacés (SCVF) a reçu des contributions volontaires d'un montant supérieur à 96.000£ depuis la CBI67 et a alloué 67.400£ à cinq nouveaux projets. Les contributions volontaires au Fonds de recherche

du comité scientifique pour financer les PI et soutenir les projets approuvés par la Commission ont été reçues avec gratitude.

Le comité s'appuie sur des experts scientifiques qui donnent de leur temps et partagent leur expertise. Compte tenu de la nature mondiale de la CBI, le comité souhaite améliorer la répartition géographique de ses membres. A cette fin, le comité scientifique a mis en place un groupe intersessions pour travailler avec la conférence ministérielle sur la coopération en matière de pêche entre les Etats africains riverains de l'océan atlantique (COMHAFAT/ATLAFCO), une OIG, afin d'organiser une série d'ateliers de formation et d'encourager la collaboration et le partage des connaissances.

Discussions en plénière

Le comité a mis en œuvre des mesures pour minimiser les effets de la perte de membres seniors du comité et du secrétariat. Ces mesures comprennent l'identification de membres possédant les compétences techniques requises afin de soutenir leur participation aux réunions du comité scientifique et de faciliter le renforcement de leurs capacités dans les principales méthodes et procédures utilisées par le comité. En outre, tous les responsables du comité scientifique ont désormais un co-responsable pour les aider à faire face à l'augmentation de leur charge de travail et à préparer leur succession. Le secrétariat a travaillé avec le comité scientifique pour transférer le code informatique utilisé dans les *essais de simulation* vers une plateforme d'hébergement ouverte afin d'améliorer sa gestion, son accessibilité et d'accroître la transparence des méthodes de travail du comité scientifique.

En 2018, le comité scientifique a accueilli un atelier conjoint avec le Bureau américain de la recherche navale et l'Administration nationale océanique et atmosphérique (NOAA) des Etats-Unis afin d'examiner la technologie de marquage et d'élaborer des lignes directrices sur les bonnes pratiques pour le marquage des cétacés. Le rapport de l'atelier et les nouvelles lignes directrices ont été publiés dans le *Journal of Cetacean Research and Management (The Journal)* et le comité scientifique recommande aux gouvernements contractants de les adopter dans le cadre de leur processus d'autorisation pour les recherches nécessitant le marquage des cétacés.

The Journal est géré par le secrétariat avec un comité éditorial composé de membres du comité scientifique. The Journal fonctionne sur un modèle de publication gratuite et d'accès ouvert, conçu pour encourager les chercheurs des pays en développement et les scientifiques en début de carrière. The Journal a été restructuré, avec un nouveau site web, pour améliorer l'accès en ligne, le format et la facilité de découverte, ce qui a déjà permis une augmentation de ses indicateurs de performance.

Le président a remercié les responsables du comité scientifique pour leur travail acharné et leur excellente présentation. Le président de la Commission et le président du comité scientifique ont remercié Robert Suydam, qui a supervisé les travaux du comité scientifique entre 2018 et 2021, y compris sa première réunion virtuelle. Suydam a remercié les dirigeants actuels du comité scientifique, le secrétariat et les coordinateurs pour tout leur soutien.

Depuis la CBI67, Greg Donovan (ancien chef des sciences) et Cherry Allison (ancienne responsable des statistiques), ont pris leur retraite du secrétariat de la CBI, tous deux après plus de 40 ans de service. Ils ont été fortement impliqués dans le travail du comité et ont joué un rôle déterminant dans la mise en place des outils pour la procédure de gestion de la chasse autochtone (AWMP) et la procédure de gestion révisée (RMP), tels qu'ils sont utilisés dans les processus de la chasse autochtone de subsistance (ASW). Le président a remercié Donovan et Allison pour leur dévouement à la recherche et la gestion des cétacés et a indiqué que leur travail est considéré comme un précieux héritage pour la CBI dans son ensemble.

Les Etats-Unis et l'Australie ont exprimé leur gratitude pour les services rendus durant ces décennies. Ils ont salué le leadership de Donovan dans le développement de modèles de population complexes, estimant que les conseils qu'il a fournis en matière de conservation et de gestion étaient visionnaires. Ils

ont également remercié Allison pour son travail méticuleux de collecte et d'analyse des données sur les captures de baleines, un travail qui constitue la base sur laquelle repose le comité scientifique. Suydam, Zerbini et Porter leur ont exprimé leurs profonds remerciements pour leurs contributions au comité, ainsi que pour leur soutien durant leurs mandats en tant que président/vice-président.

Donovan a déclaré que ce fut un honneur de travailler avec de nombreuses personnes de différents pays, cultures et milieux. Il a souligné les objectifs communs de ceux qui travaillent au sein de la CBI pour assurer la conservation des cétacés et la gestion des activités humaines. Il a remercié ceux qui l'ont soutenu et a encouragé la Commission à poursuivre son soutien au comité scientifique. Allison a indiqué que cela était un honneur de faire partie du secrétariat et du comité scientifique et de contribuer à ses travaux. Elle a déclaré que cela avait rempli une grande partie de sa vie et a remercié les délégués d'en avoir fait partie.

3.1 Présentation du plan de travail futur

Ce point a été examiné sous le point 6 de l'ordre du jour relatif aux questions budgétaires.

4. PRESENTATION DU COMITE DE CONSERVATION

Le comité de conservation (CC) a tenu une réunion virtuelle en 2020. Ses membres ont tenu une réunion en personne le 15 octobre 2022 à Portoroz, en Slovénie (voir annexe G).

Le président du CC, Lorenzo Rojas-Bracho (Mexique) a présenté le travail du CC. Il a remercié la vice-présidente du CC (Catherine Bell, RU), les présidents des groupes de travail du CC, le secrétariat et le président du comité scientifique pour leur soutien et leur travail acharné. Le président du CC a encouragé les pays à s'engager activement dans le programme de conservation de la CBI.

Des réunions du groupe de planification du CC se sont déroulées pendant l'intersession en 2019, 2020 et 2022 ; des réunions conjointes des groupes de travail du CC/SC se sont tenues en 2021 et 2022, et des réunions sur les prises accessoires, les plans de gestion et de conservation, les débris marins, le changement climatique et le fonctionnement de l'écosystème ont également eu lieu en 2021 et 2022.

Le président du CC a attiré l'attention sur le plan stratégique 2016-2026 du CC, qui comporte une vision pour des populations de cétacés saines, bien gérées et reconstituées à travers le monde. Il a fait le point sur l'examen à mi-parcours (disponible sous CC/68/3.1/01) du plan stratégique 2016-2026 du CC, notant que, dans le cadre de ce processus, les présidents des groupes de travail permanents, les responsables des thèmes et le secrétariat ont fourni des informations sur les progrès, les actions visant à répondre aux menaces prioritaires et les mesures de réussite. Le plan stratégique 2016-2026 du CC peut être consulté à partir du lien suivant : <https://iwc.int/commission/commission-sub-groups/conservation-committee>.

L'examen à mi-parcours a révélé que des progrès solides avaient été réalisés dans un certain nombre de domaines d'action du CC, notamment : le renforcement des finances, l'Initiative d'atténuation des prises accessoires (BMI), le manuel d'observation des baleines, la gestion et la conservation, les collisions avec les navires et les débris marins.

Le président du CC a indiqué la mise en place d'une fonction interne de collecte de fonds au sein du secrétariat, le développement d'un modèle pour la préparation de projets chiffrés et l'approbation d'une politique d'acceptation des fonds et d'un code d'éthique pour la collecte de fonds (<https://iwc.int/resources/protocols-guidelines-and-how-to-guides>). Le manuel d'observation des baleines a été développé avec succès et mis à disposition en ligne (<https://wwhandbook.iwc.int/>), fournissant des connaissances spécialisées, dans un format accessible aux opérateurs touristiques, aux décideurs politiques et au public. Le plan de travail pour les CMP a été mis à jour, avec des progrès réalisés dans le développement d'un plan stratégique pour les CMP et un travail continu pour renforcer les finances et la communication pour les CMP.

Le président du CC a attiré l'attention sur la mise à jour du plan stratégique pour les collisions avec les navires, une proposition visant à mettre en place un groupe d'experts sur les collisions avec les navires et une fonction de gestionnaire de données, ainsi qu'une coopération continue avec l'Organisation maritime internationale (IMO) sur cette question. Trois ateliers sur les débris marins ont été organisés sous l'égide de la CBI afin d'aider à comprendre et à atténuer le risque que représentent les débris marins pour les cétacés, et éventuellement élaborer une résolution sur cette question. Des progrès ont également été réalisés à travers la participation à l'Initiative mondiale sur les engins fantômes (GGGI).

Soulignant la menace que représentent les prises accessoires pour les cétacés, le président du CC a fait le point sur les travaux de la CBI en matière d'évaluation, d'atténuation et de gestion des prises accessoires, de renforcement des capacités et de transfert des connaissances, ainsi que sur la participation avec d'autres organisations.

Le président du CC a évoqué la base de données des recommandations de la CBI (DoR) qui a été développée pour faciliter la communication des recommandations de la CBI et pour faire le point sur les progrès dans la voie de leur mise en œuvre. En ce qui concerne la collaboration avec d'autres organisations, le président du CC Chair a rappelé le point 14 de l'ordre du jour sur la coopération avec d'autres organisations.

L'examen à mi-parcours a révélé que des progrès moyens avaient été réalisés dans les domaines de travail suivants du CC : le bruit sous-marin anthropique, les cétacés et le fonctionnement des écosystèmes et le changement climatique.

En ce qui concerne les travaux en cours sur le bruit sous-marin anthropique, le président du CC a rappelé qu'un questionnaire visant à compiler des informations mondiales sur les relevés sismiques marins avait été présenté au comité scientifique et approuvé par le CC. Concernant les cétacés et le fonctionnement des écosystèmes, le président du CC a reconnu les efforts faits par le président du groupe de travail sur les cétacés et le fonctionnement des écosystèmes pour apporter une expertise plus large et a indiqué qu'une proposition de projet pilote sera discutée au point 12 de l'ordre du jour. Pour le changement climatique, il a été noté que le CC a approuvé la mise en place d'un nouveau groupe intersessions sur le changement climatique en vue de développer ce domaine.

La pollution chimique ainsi que les sanctuaires de baleines et les zones protégées sont deux domaines de travail du CC pour lesquels l'examen à mi-parcours a révélé que des progrès limités avaient été réalisés.

Le président du CC a demandé aux gouvernements contractants, aux OIG et aux ONG des suggestions d'experts qui pourraient contribuer au développement du travail intersessions sur la pollution chimique et des suggestions pour aider à faire avancer les prochaines étapes du plan de travail. Concernant les sanctuaires de baleines et les zones protégées, le président du CC a rappelé que le CC soutenait les examens des sanctuaires par le comité scientifique.

Le président du CC a fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CC, en indiquant que 52% de toutes les recommandations avaient été réalisées, 32% étaient en cours et 12% avaient progressées.

En ce qui concerne les espèces et les populations faisant l'objet d'inquiétude urgente et émergente, le président du CC a indiqué que le CC avait approuvé l'Initiative sur l'extinction avec un amendement au processus visant à solliciter l'approbation de la Commission lors des réunions biennales ou, dans des situations urgentes, pendant l'intersession par le biais de la procédure d'approbation tacite.

Le président du CC a présenté une proposition de modification du plan stratégique 2016-2026 du CC pour l'une des mesures de succès à court terme, afin de remplacer le 'déclin des populations les plus menacées

a été stoppé' par 'le déclin des populations les plus menacées est identifié et des mesures de gestion ont été prises pour inverser le déclin.'

Le président du CC a conclu en appelant à nouveau les gouvernements contractants à soutenir et à participer activement aux travaux du CC, en soulignant que la participation active des gouvernements a permis d'obtenir des résultats efficaces.

5. GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EFFICACITE OPERATIONNELLE (GT-EO)

5.1 Rapport du GT-EO et projets de propositions

Le groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle (GT-EO) s'est réuni le 13 octobre 2022, avant la CBI68. Le GT-EO a été chargé de faire des recommandations à la Commission sur les réformes qui amélioreraient les mécanismes institutionnels et de gouvernance de la Commission et de ses organes subsidiaires. Ces recommandations font suite au rapport du groupe d'experts indépendants (2018), à un atelier qui s'est tenu les 17 et 18 juillet 2019 à Londres, ainsi qu'à une vaste consultation depuis 2019 avec les gouvernements contractants et les observateurs. Le contenu de ce travail est conforme aux résolutions 2016-1 et 2018-1 et exclut une révision des objectifs et du mandat de la CBI.

Le co-président du GT-EO a présenté quatre documents :

FA/68/4.1.2/01 (*stratégie de réforme budgétaire*)

FA/68/4.1.2/02 (*GT-EO : réforme de la gouvernance*)

FA/68/4.1.2/03 (*Document connexe du GT-EO au document FA/68/4.1.2/02 relatif aux règles de procédure et mandats actuels*)

FA/68/4.1.2/04 (*Principes stratégiques de la CBI et mandat des groupes de travail chargés du plan stratégique*).

Le document de la stratégie de réforme budgétaire FA/68/4.1.2/01 a pour objectif d'améliorer la manière dont la Commission élabore ses budgets et gère ses finances, afin de se conformer davantage aux principes d'une gestion budgétaire conforme aux bonnes pratiques et d'assurer la viabilité financière à long terme de la Commission. La stratégie de réforme budgétaire (SRB) propose des principes clés de gestion financière, y compris des budgets équilibrés, une planification budgétaire quadriennale, une budgétisation à base zéro et des propositions de la Commission chiffrées de manière cohérente. La co-présidente du GTEO a indiqué que la SRB était distincte mais complémentaire de la proposition de budget équilibré qui devait être discutée plus tard dans la réunion. Elle a confirmé que le comité F&A avait entériné la SRB en vue de son approbation par la Commission.

Le document FA/68/4.1.2/04 (*Principes stratégiques de la CBI et mandat des groupes de travail chargés du plan stratégique*) propose l'élaboration d'un plan de travail pour la Commission ; la co-présidente du GT-EO a rappelé que le GT-EO n'était pas parvenu à un consensus sur l'opportunité de recommander l'élaboration d'un plan stratégique en plus d'un plan de travail. Un projet de mandat pour un groupe de travail qui pourrait être formé pour élaborer un plan stratégique, s'il est mandaté, figure à l'annexe 1.

Les documents FA/68/4.1.2/02 (*GT-EO : Réforme de la gouvernance*) et FA/68/4.1.2/03 (*Document connexe du GTEO au document FA/68/4.1.2/02 relatif aux règles de procédure et au mandat actuels*) comprennent un certain nombre de propositions :

- (1) mettre en place une nouvelle structure du comité composée des comités existants, le comité F&A, le comité scientifique et le comité de conservation, en plus d'un nouveau comité de gestion, qui traiterait des questions liées à la gestion des baleines et à la chasse à la baleine et qui intégrerait les fonctions actuelles des sous-comités de la chasse autochtone de subsistance (ASW) et des infractions ;
- (2) adopter le mandat de chaque comité tel qu'il figure dans le document FA/68/4.1.2/02, encourager chaque comité et groupe de travail à revoir son mandat pendant l'intersession et soumettre toute modification proposée pour examen à la CBI69 ;

- (3) conserver l'actuel groupe de travail sur les méthodes de mise à mort et les questions de bien-être (WKM&WI) avec un mandat légèrement modifié pour des raisons de fonctionnalité ; échelonner la composition du bureau et l'élargir aux présidents des quatre comités et mettre à disposition les documents du bureau avant les réunions ;
- (4) modifier la structure des réunions de la Commission de sorte qu'elles commencent par une séance plénière et se poursuivent par des réunions de comités avant de revenir en séance plénière et interdire, de manière générale, de soulever, lors de la deuxième séance plénière, des questions qui n'ont pas été soulevées auparavant au cours de la réunion, sauf exceptions ;
- (5) tenir les réunions privées des commissaires avant l'ouverture de la première plénière et éventuellement aussi avant la deuxième plénière ;
- (6) inclure un point permanent lors des réunions du comité F&A et de la Commission pour revoir les règles de procédure ;
- (7) et simplifier l'ordre du jour des réunions de la Commission afin de se concentrer sur les principales priorités.

La co-présidente du GT-EO a indiqué que les propositions présentées concernant la réforme de la gouvernance devraient être considérées comme une première étape du processus de réforme structurelle. Elle a confirmé que le comité F&A avait accepté de transmettre les propositions de réforme de la gouvernance à la plénière pour un examen approfondi.

La co-présidente du GT-EO a souligné que les propositions présentées dans les trois documents FA/68/4.1.2/01, FA/68/4.1.2/02 et FA/68/4.1.2/04 étaient suffisamment distinctes pour pouvoir être approuvées séparément si nécessaire, et qu'un désaccord sur une proposition ne devait pas empêcher l'adoption des autres.

La co-présidente du GT-EO a résumé les recommandations du comité F&A concernant les travaux pendant l'intersession qui pourraient être menés par le GT-EO avant la CBI69 :

- (1) pour la mise en œuvre future de l'amendement de la règle de procédure E.2(a) et de la règle financière F.2, définir pendant l'intersession les critères de ce qui constitue des circonstances exceptionnelles et un processus de prise de décision ;
- (2) poursuite de l'examen de la proposition visant à aligner la suspension du droit de vote sur le calendrier des réunions de la Commission et à permettre aux gouvernements contractants en retard de paiement de participer au processus décisionnel pendant l'intersession ;
- (3) examen approfondi de la proposition visant à rétablir les droits de vote quelle que soit la durée des arriérés, à condition que le gouvernement contractant établisse et respecte un plan de remboursement, y compris un paiement initial de bonne foi ;
- (4) examen des questions liées à l'obtention de visas pour faciliter la participation des gouvernements contractants aux réunions de la CBI.

Le président a remercié le GT-EO pour son travail.

5.2 Discussion des projets de propositions et actions en découlant

L'Inde a salué le passage à la budgétisation à base zéro et à un cycle budgétaire de quatre ans, tel que proposé dans la stratégie de réforme budgétaire. Elle a indiqué que certaines stratégies de réingénierie budgétaire seraient essentielles pour mettre en œuvre ces changements, et que l'élaboration d'un 'cadre de suivi des produits et des résultats' pour le budget pourrait être utile, ce qu'elle serait disposée à soutenir.

Antigua-et-Barbuda s'est interrogée sur la composition du Bureau et a estimé que celui-ci ne devrait comprendre que les représentants des gouvernements contractants plutôt que d'inclure des représentants de comités, pour assurer un plus grand équilibre dans sa prise de décision.

6. FINANCE ET ADMINISTRATION

6.1 Rapport du comité Finance et Administration

Les documents suivants étaient disponibles pour ce point :

IWC/68/6.1/01 à 04 fournissant les états financiers pour chacune des années 2018 à 2021

IWC/68/6.1/05 (*Commentaire sur les comptes de la Commission pour 2018, 2019 et 2020*)

IWC/68/6.1/06 (*Commentaire sur les comptes de la Commission pour 2021*)

IWC/68/REP/FA/01 (*Rapport du comité Finance et Administration ; voir annexe H*).

Le président du comité Finance et Administration (F&A) a présenté un résumé du rapport du comité F&A sur sa réunion du 16 octobre 2022 (voir annexe H), en précisant que celui-ci incluait également les résultats de la réunion du sous-comité budgétaire (BSC) tenue le 14 octobre 2022. Il souligné les points suivants de l'ordre du jour à propos desquels le comité F&A est parvenu à un consensus et qu'il a approuvés ou signalé des problèmes :

Rapport du Fonds d'assistance volontaire pour les gouvernements aux moyens limités : ce rapport présente les contributions reçues au cours de la dernière période intersessions. Le comité F&A a pris note de ces contributions, remercié ceux qui ont contribué et s'est félicité des contributions futures.

Rapport du groupe permanent du Fonds de conservation volontaire (SG-VCF) et rapport du Fonds volontaire de bien-être : Ces rapports ont rappelé les critères d'éligibilité, d'allocation et d'évaluation pour l'utilisation des fonds au cours de la prochaine période intersessions. Le comité F&A a approuvé les rapports et recommandé que la Commission approuve les recommandations des rapports.

Siège de la CBI : Le secrétariat a demandé à la Commission de lui accorder une plus grande flexibilité pour accepter des offres sur la vente de la Red House. Le comité F&A a approuvé une certaine flexibilité pour que le secrétariat accepte une offre inférieure au prix demandé, en soulignant qu'il faut toujours chercher le meilleur prix.

Formule de calcul des contributions financières et examen du résultat pour 2018, 2019, 2020 et 2021 et du résultat prévisionnel pour 2022 : Le comité F&A a pris note des rapports et a approuvé la recommandation du sous-comité budgétaire (BSC) à la Commission d'adopter les comptes audités, le résultat prévisionnel pour 2022 et les droits proposés pour les observateurs, les ONG et les médias pour le prochain exercice biennal.

Rapport du comité scientifique concernant les questions de F&A : Le comité scientifique a fait une présentation détaillée au comité F&A sur ses dépenses des années précédentes, les dépenses en 2022 à ce jour et le plan de travail proposé pour 2023/24. Le comité F&A a fortement soutenu le plan de travail proposé par le comité scientifique. Certains pays ont notamment souligné que le soutien du comité scientifique à la chasse autochtone de subsistance était une priorité pour le prochain exercice biennal.

Initiative de communication du comité scientifique : il s'agit d'une nouvelle initiative du comité scientifique visant à développer de nouveaux outils et matériels de communication adaptés à la Commission. Le comité F&A a salué ce travail et attend avec intérêt une présentation à la CBI69.

Fonctionnement du sous-comité budgétaire : La composition du sous-comité budgétaire se fait par rotation des gouvernements contractants. Le comité F&A a soutenu le maintien de l'Australie à la présidence du sous-comité budgétaire et a remercié Martin Krebs (Suisse) pour les services rendus en tant que vice-président. Le comité F&A a indiqué à la Commission qu'un poste de vice-président restait vacant.

Le président du comité F&A a ensuite souligné les points (voir ci-dessous) pour lesquels un consensus n'a pas pu être atteint au sein du comité F&A, ou pour lesquels des discussions supplémentaires étaient nécessaires.

Accords proposés pour la coopération avec d'autres organisations : Lors de la réunion du comité F&A, le *protocole d'accord entre la CBI et la COMHAFAT* et le *protocole d'accord entre la CBI et le Centre des études côtières (CCS)* ont reçu un large soutien, mais des traductions du texte ont été demandées avant que des décisions définitives puissent être prises. Pour les trois autres accords proposés, le *protocole d'accord entre la CBI et SPAW-PNUE*, l'*accord de coopération (AC) entre la CBI et la Commission des thons de l'océan indien (CTOI) de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)*, et la *Lettre d'accord (LoA) en tant que contrat entre la CBI et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)*, un soutien s'est manifesté pour le travail, mais certaines appréhensions ont été évoquées concernant le langage de ces documents, en particulier en ce qui concerne le règlement des différends et d'autres textes contraignants qui pourraient mettre le secrétariat en danger. Des traductions de ces accords ont également été demandées. Les traductions ont ensuite été mises à la disposition de la plénière.

La secrétaire exécutive a ensuite fait le point sur les accords proposés depuis la réunion du comité F&A. Elle a indiqué que le secrétariat avait retiré le *protocole d'accord avec le PNUE-SPAW* et qu'il continuerait à coopérer avec le PNUE-SPAW dans le cadre d'un plan de travail informel. La secrétaire a rappelé que l'*accord de coopération proposé avec la FAO/CTOIC* avait déjà été approuvé par les membres de la CTOI, dont 22 sont des gouvernements contractants de la CBI. Le secrétariat a reçu des éclaircissements supplémentaires de la part de la FAO sur le fait que la clause standard sur le 'règlement des différends' est une clause juridique qui ne peut être modifiée. La secrétaire exécutive a indiqué que cette clause précise que le tribunal arbitral n'aurait pas le pouvoir d'accorder des dommages-intérêts à caractère punitif. La FAO avait également indiqué que tout membre de la FAO avait déjà accepté, dans une certaine mesure, que la FAO utilise ce mode de règlement des différends pour ces accords de partenariat.

Propositions du GT-EO : En ce qui concerne les droits de vote, le président du comité F&A a déclaré qu'au sein du comité F&A il y avait un large soutien pour l'option 1 que la Commission a déjà approuvée (voir point 1.3 de l'ordre du jour). Un certain nombre de délégations ont estimé que le GT-EO devrait travailler pendant l'intersession pour définir les critères de ce qui pourrait constituer des 'circonstances exceptionnelles' à l'avenir. Il n'y a pas eu de consensus sur les autres options présentées dans le document, mais un large soutien pour continuer à explorer ces options. Certaines délégations ont soulevé des problèmes liés à l'obtention de visas pour les réunions et ont souhaité que le GT-EO travaille sur ce point pendant l'intersession.

Le président du comité F&A a indiqué qu'il y avait un large soutien pour présenter la stratégie de réforme budgétaire à la Commission, ainsi que le document sur les principes stratégiques de la CBI, mais qu'il restait encore quelques options à examiner pour aller de l'avant.

En ce qui concerne les propositions de réforme de la gouvernance, le président du comité F&A a noté que certaines délégations ont estimé que les actions spécifiques pour lesquelles une discussion plus approfondie était nécessaire pourraient être confiées au GT-EO pour un travail plus approfondi, tandis que d'autres ont estimé que les décisions devaient être prises dans leur ensemble. Certaines délégations n'étaient pas sûres de l'utilité d'un travail intersessions supplémentaire et espéraient que des progrès pourraient être réalisés ici. Le comité F&A a convenu que la discussion devrait se poursuivre et que la question devrait être soumise à la plénière pour un débat plus approfondi.

Rapport du groupe de correspondance intersessions pour le renforcement des finances (ICG-SF) : Le président du groupe ICG-SF a indiqué que le mandat initial était terminé et que, si le groupe devait continuer, un nouveau mandat et un nouveau cahier des charges seraient nécessaires. Certaines

délégations ont accueilli favorablement la suggestion de concentrer le travail du groupe sur la collecte de fonds, mais se sont inquiétées du fait que les contributions volontaires étaient fortement concentrées sur certains aspects du travail de la Commission et ont estimé que d'autres manquaient de fonds, ce qui à son tour a influencé l'orientation du programme de travail global de la Commission. Le président du groupe ICG-SF et la secrétaire exécutive ont confirmé au comité F&A que toutes les activités de collecte de fonds devaient soutenir les travaux approuvés par la Commission. Le comité F&A a encouragé ceux qui sont préoccupés à soutenir le travail sur le cahier des charges pour voir si ces questions pouvaient être examinées par le nouveau groupe potentiel.

La présidente du groupe ICG-SF a informé la plénière des discussions qui ont eu lieu par la suite. Elle a indiqué qu'il n'y avait pas de consensus sur le projet de cahier des charges qu'elle avait produit et que les préoccupations exprimées par certains gouvernements contractants allaient au-delà du mandat du groupe proposé et nécessiteraient une discussion plus approfondie par la Commission. La présidente du groupe ICG-SF a fourni le cahier des charges pour le nouveau groupe au secrétariat et au président du comité F&A pour examen.

Le président a remercié le président du comité Finance et Administration (F&A), le président du sous-comité budgétaire (BSC), la présidente du groupe de correspondance intersessions pour le renforcement des finances (ICG-SF), les co-présidents du groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle (GT-EO) et le secrétariat pour leur travail pendant la période intersessions.

6.2 Budget biennal

Le président du comité F&A a résumé les importants défis financiers auxquels la Commission est confrontée, soulignant que ces questions doivent être abordées lors de la CBI68. Il a résumé les trois options budgétaires présentées par le sous-comité budgétaire au comité F&A, telles que décrites dans le document BSC/68/5.3/01. En résumé, l'option 1 consiste à réduire les dépenses, l'option 2 à augmenter les revenus et réduire les dépenses et l'option 3 à augmenter les revenus. Le comité F&A a entendu toute une série d'opinions, y compris un certain soutien à l'option 3, un soutien important à l'option 2 et un petit nombre de délégués qui ne pouvaient soutenir que l'option 1 ou une version modifiée de cette option. Contrairement à la recommandation du sous-comité budgétaire en faveur de l'option 2, aucun consensus n'a pu être atteint lors de la réunion du comité F&A, et la décision a été renvoyée à la Commission.

6.3 Discussion

Le président a conclu que la Commission était largement favorable à l'adoption des recommandations du comité F&A concernant les points suivants, tels que décrits dans le rapport F&A :

- Rapport du groupe permanent du Fonds volontaire de conservation (SG-VCF)
- Rapport du Fonds volontaire de bien-être
- Vente du siège de la CBI
- Comptes audités pour 2018, 2019, 2020 et 2021
- Résultat prévisionnel pour les comptes 2022 et les droits proposés pour les observateurs, les ONG et les médias au titre de la prochaine période biennale.

Accords proposés pour la coopération avec d'autres organisations

En ce qui concerne les accords de coopération proposés avec d'autres organisations, l'Inde a rappelé qu'elle fait déjà partie de la Commission des thons de l'océan indien (CTOI) de la FAO et qu'elle est un gouvernement contractant de la CBI. Elle a donc soutenu la proposition d'accord de coopération (AC) entre la CBI et la CTOI dans sa formule actuelle.

Le président a conclu qu'il y avait un large soutien pour les quatre accords de coopération avec d'autres organisations tels que décrits dans le rapport du comité F&A (voir annexe H).

Propositions du GT-EO

Le GT-EO et ses co-présidents ont été remerciés pour leur travail. Antigua-et-Barbuda, la République tchèque, s'exprimant au nom des pays de l'UE membres de la Convention internationale sur la réglementation de la chasse à la baleine (ICRW), ci-après 'au nom de l'UE', le Mexique, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, Sainte-Lucie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique ont salué les efforts considérables déployés par les co-présidents du GT-EO pour recueillir un large éventail de points de vue au sein de la Commission et de ses observateurs.

En réponse à une question d'Antigua-et-Barbuda, le président du comité F&A a confirmé que les propositions du GT-EO avaient été élaborées sur la base des recommandations résultant de l'examen indépendant de la gouvernance de la CBI, qui couvrait des questions très variées, et que les propositions du GT-EO n'étaient pas toutes liées entre elles, et qu'il appartenait à la Commission de prendre une décision sur toutes les propositions ou seulement sur certaines d'entre elles. Antigua-et-Barbuda a estimé qu'il était nécessaire de poursuivre la discussion sur certaines questions étant donné leur importance pour le travail de la Commission, en soulignant que certaines des propositions du GT-EO semblaient affecter fondamentalement le programme de travail global et la mission de la CBI.

Droits de vote

En ce qui concerne les recommandations du GT-EO relatives aux droits de vote, les Etats-Unis ont soutenu la poursuite des discussions sur les questions budgétaires pendant l'intersession, en particulier le paiement des contributions et le soutien aux délégations qui souhaitent une assistance. Les Etats-Unis ont également souhaité poursuivre les discussions sur les circonstances exceptionnelles et estiment qu'il pourrait y avoir plus de recommandations basées sur les discussions lors des prochains jours.

Antigua-et-Barbuda, soutenue par le Bénin, a souligné la difficulté pour les pays en développement de participer aux réunions en raison du coût élevé et a estimé que cela n'était pas démocratique. Antigua-et-Barbuda a indiqué que certains gouvernements contractants en règle n'étaient pas présents à la réunion pour cette raison. Elle a noté que les nouvelles technologies permettent de voter à distance et que la COVID-19 a conduit à l'acceptation des réunions virtuelles. Elle a appelé à des discussions sur le développement d'un système hybride où les participants pourraient assister à des réunions en direct, à distance, en ligne. Les participants devraient également être en mesure de voter à distance, à condition qu'ils soient des gouvernements contractants en règle.

Le IWMC World Conservation Trust, s'exprimant également au nom du Global Guardian Trust, a rappelé le développement de la Société des Nations et le concept d'une nation une voix, dans un effort d'établir l'égalité entre les nations. Il considère que la Commission devrait prendre l'initiative au niveau international pour s'assurer que tous les gouvernements contractants sont en mesure de voter.

La KNAPK (Union des pêcheurs et chasseurs côtiers du Groenland/Kaloollit Numaani Aalisartut Piniartullu Kattuffiat) a indiqué que le Groenland est une nation baleinière fière et qu'elle travaille avec la CBI pour soutenir la chasse à la baleine de subsistance, qu'elle considère comme un droit humain. Elle estime qu'il est important pour la CBI de veiller à ce que les savoirs traditionnels soient intégrés dans ses travaux scientifiques et note que le Groenland souhaite avoir droit au chapitre à cet égard.

Réforme de la gouvernance

En ce qui concerne les recommandations du GT-EO relatives à la réforme de la gouvernance figurant dans le document FA/68/4.1.2/02, l'Australie, la République tchèque, au nom de l'UE, l'Islande, l'Inde, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont soutenu la structure du comité proposée, qui comprend un nouveau comité de gestion. L'Australie estime que la structure proposée reconnaît l'importance des activités de la Commission liées à la gestion de la chasse à la baleine. L'Islande

a exprimé l'espoir que la nouvelle structure contribuera à rationaliser le travail de la Commission et permettra de réaliser des économies.

Les Etats-Unis ont déclaré qu'ils préféreraient nettement ne pas adopter le mandat proposé pour le nouveau comité de gestion lors de cette réunion, mais plutôt utiliser le mandat existant pour les sous-comités dont le travail ferait partie du comité de gestion, et charger les quatre comités d'élaborer un nouveau mandat au cours de la prochaine période intersessions pour adoption à la CBI69.

L'Argentine, soutenue par le Chili, le Costa Rica, la République dominicaine et le Mexique, ont exprimé leur point de vue selon lequel la mise en place du comité de gestion devrait être reportée jusqu'à ce que le cahier des charges puisse être établi afin qu'il ait un mandat clair. Le Mexique a indiqué qu'il serait ouvert à la discussion sur l'approche proposée par les Etats-Unis en ce qui concerne le cahier des charges : de leur côté, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni ont déclaré qu'ils pourraient soutenir l'approche proposée aussi bien par l'Argentine que les Etats-Unis. L'Inde a également reconnu la nécessité d'une discussion plus approfondie sur le cahier des charges.

Antigua-et-Barbuda, soutenue par Sainte-Lucie, a déclaré qu'elle ne pouvait pas accepter la structure du comité proposée sans que son cahier des charges ait été confirmé. La République de Palau, soutenue par Antigua-et-Barbuda, a noté que quatre comités seraient trop nombreux compte tenu des difficultés financières auxquelles la Commission est confrontée et a suggéré que le comité de conservation et le comité de gestion proposé soient fusionnés en un seul comité. Le Costa Rica a également estimé que les activités du comité de gestion proposé pourraient être incluses dans le mandat du comité de conservation mais, s'il était établi en tant que comité distinct, il a estimé qu'il devrait s'appeler le comité de la chasse autochtone de subsistance et des infractions, car il considère que le terme 'gestion' est dépassé compte tenu du moratoire actuel.

L'Instituto de Conservación de Ballenas, s'exprimant également au nom de l'Animal Welfare Institute, de l'Ambassade des Océans, du Centro de Conservación Cetacea, de la Cetacean Society International, de la Fundación Cethus, de l'Humane Society International, de l'Instituto Baleia Jubarte, d'Ocean Care, d'ORCA, de Pro Wildlife, de la Whaleman Foundation et de Whale and Dolphin Conservation, a fait part de ses préoccupations concernant la proposition de création d'un nouveau comité de gestion. Il estime que l'objectif du comité proposé s'est transformé pour se concentrer sur la gestion des activités de chasse létale à la baleine, et pense qu'il représente un sérieux pas en arrière dans le travail de la CBI et qu'il créerait un mauvais précédent pour la modernisation légitime de l'organisation. Il a estimé qu'il allait à l'encontre des politiques de conservation de la plupart des pays présents, y compris les membres du groupe de Buenos Aires, qui gardent un engagement permanent en faveur du moratoire mondial sur la chasse à la baleine. Il a également noté que le cahier des charges proposé ne mentionnait pas explicitement la chasse de subsistance à la baleine et a estimé que c'était inacceptable, en particulier compte tenu du moratoire mondial sur la chasse commerciale en vigueur et de l'adoption de la Déclaration de Florianopolis par la Commission en 2018. Il a exhorté la Commission à réévaluer les propositions du GT-EO relatives à la réforme de la gouvernance pendant l'intersession.

Le président du comité F&A a indiqué qu'il n'y avait pas de consensus sur les propositions du GT-EO relatives à la réforme de la gouvernance et a proposé de travailler avec les délégations qui ont soulevé des questions et des préoccupations pour y répondre avant que les discussions ne se poursuivent plus tard en plénière.

Après une nouvelle consultation, le président du comité F&A a présenté le document IWC/68/6.1/07 (*Groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle : Propositions révisées*). Il a indiqué que ce document ne comprenait que les éléments des recommandations initiales du GT-EO relatifs à la réforme de la gouvernance pour lesquels il y avait un large consensus, avec quelques modifications pour tenir compte des commentaires reçus. Il a indiqué qu'une tâche supplémentaire à laquelle le GT-EO devra s'atteler au

cours de la prochaine période intersessions sera de clarifier les règles de procédure en ce qui concerne le quorum (voir le point 7.1 de l'ordre du jour).

Le président du comité F&A a présenté les recommandations figurant dans le document IWC/68/6.1/07, qui concernent le fonctionnement du Bureau, le déroulement des réunions de la Commission, les amendements des règles de procédure qui seraient nécessaires pour prendre en compte les changements opérationnels recommandés (détaillés dans l'annexe du document) et les tâches du GT-EO prévues pendant l'intersession. Il a indiqué que la proposition de modification de la structure du comité pour inclure quatre comités n'a pas été incluse dans le document révisé en raison de l'absence de consensus sur cette question.

En ce qui concerne la recommandation de rendre les documents du Bureau disponibles avant les réunions, à l'exception des documents sensibles ou devant rester confidentiels, le président du comité F&A a noté que ces cas devraient être rares, par exemple pour rester en conformité avec les lois britanniques sur la protection des données. Il a précisé que lorsque des documents étaient mis à disposition, ils étaient accessibles à l'ensemble de la Commission et pas seulement aux membres du Bureau.

En ce qui concerne les changements recommandés pour la structure des réunions de la Commission, le président du comité F&A a souligné qu'une certaine flexibilité a été introduite en ce qui concerne la durée des réunions, mais que certains sous-groupes pourraient avoir besoin de se réunir virtuellement à l'avance pour terminer leurs travaux. Il a précisé que les changements apportés à la structure des réunions de la Commission ne sont que des recommandations et ne seront pas intégrés dans les règles de procédure. Il a rappelé que la recommandation visant à interdire de soulever, lors de la deuxième séance plénière, des questions qui n'ont pas déjà été discutées lors des réunions de comité ou de la première séance plénière, à quelques exceptions près, était nécessaire pour garantir la concision des réunions.

Principes stratégiques de la CBI

En ce qui concerne les recommandations du GT-EO relatives aux principes stratégiques de la CBI figurant dans le document FA/68/4.1.2/04, la République tchèque, s'exprimant au nom de l'UE, s'est déclarée favorable à l'élaboration d'un plan de travail et d'un plan stratégique, car cela aiderait la Commission à établir des priorités dans ses travaux, et a indiqué qu'elle serait disposée à élaborer un plan de travail avec ou sans plan stratégique. Le Mexique a également soutenu l'élaboration d'un plan de travail et un plan stratégique, compte tenu notamment des défis budgétaires rencontrés. L'Australie, soutenue par le Royaume-Uni, a estimé qu'il serait judicieux d'élaborer un plan de travail dans un premier temps avant de procéder à l'élaboration d'un plan stratégique. Les Etats-Unis ont indiqué qu'un groupe de travail distinct devrait être créé pour faire avancer la recommandation sur cette question, étant donné que cela ne relève pas du cahier des charges du GT-EO.

A la suite d'une nouvelle consultation sur les principes stratégiques proposés de la CBI et sur le cahier des charges du groupe de travail sur le plan stratégique décrit dans le document FA/68/4.1.2/04, la co-présidente du GT-EO a indiqué qu'aucun consensus n'avait été atteint. Cependant, il semblait y avoir une préférence pour l'option suivante (6b dans le document FA/68/4.1.2/04) : 'seulement élaborer un plan de travail pour la Commission afin d'identifier clairement les priorités et les méthodes de travail.' La co-présidente a demandé si cette option pouvait être adoptée par consensus.

Suite à une question de Palau, le président a confirmé que les différents plans de travail seraient basés sur la structure de la Commission telle qu'elle existe actuellement.

Antigua-et-Barbuda s'est dit préoccupée par la manière dont les priorités de travail seraient convenues, et par la possibilité d'introduire un parti pris pour certains domaines. La co-présidente du GT-EO a précisé que les groupes de travail existants élaboreraient leurs plans de travail et identifieraient leurs priorités et,

par le biais de leur processus de rapport à la Commission, demanderaient les approbations nécessaires. Antigua-et-Barbuda a préféré avoir plus de réflexion sur cet aspect des priorités de travail.

Le consensus n'ayant pas été atteint, la Commission a **convenu** que le GT-EO poursuivrait ses travaux entre les sessions sur les questions figurant dans le document FA/68/4.1.2/04 et ferait rapport à la CBI69.

Stratégie de réforme budgétaire

En ce qui concerne les recommandations du GT-EO relatives à la stratégie de réforme budgétaire figurant dans le document FA/68/4.1.2/01, l'Australie, la Belgique, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont soutenu la stratégie de réforme budgétaire. L'Australie, soutenue par la Belgique et les Pays-Bas, estime que la réforme de stratégie budgétaire est l'élément le plus important des recommandations du GT-EO à approuver lors de cette réunion. La Belgique, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis ont souligné que cette proposition représentait la meilleure pratique en matière de comptabilité, tandis que le Royaume-Uni et les Etats-Unis estiment que la proposition est importante pour aider à résoudre les problèmes budgétaires rencontrés par la Commission à plus long terme.

Antigua-et-Barbuda, soutenue par Sainte-Lucie, a déclaré qu'elle ne pouvait pas accepter la stratégie de réforme budgétaire sans avoir finalisé la structure du comité. La République de Palau a indiqué qu'elle avait quelques inquiétudes concernant la stratégie de réforme budgétaire.

En réponse à un commentaire de l'Islande selon lequel les implications financières de tout nouvel élément du travail de la Commission devraient être évaluées avant d'être mis en avant, le président du comité F&A a confirmé que dans le cadre de la stratégie de réforme budgétaire proposée, les annexes du document FA/68/4.1.2/01 comprenaient des propositions détaillées exposant la manière dont les implications financières des différents éléments du travail pourraient être évaluées. Il a rappelé que les implications financières des propositions d'amendement au règlement et de résolutions seraient discutées plus tard en séance plénière.

Le président du comité F&A a indiqué qu'il n'y avait pas de consensus sur la stratégie de réforme budgétaire et a proposé de travailler avec les délégations qui ont soulevé des questions et des préoccupations pour y répondre avant la poursuite des discussions en plénière.

Budget biennal

La Norvège, soutenue par le Bénin et la Guinée, a reconnu la situation financière difficile à laquelle est confrontée la CBI, mais estime que celle-ci ne pouvait être résolue par une augmentation des contributions financières des gouvernements contractants, mais plutôt par une réduction des dépenses. La Norvège préfère que le comité scientifique soit protégé des coupes budgétaires sévères et qu'il puisse continuer à se réunir annuellement, mais suggère que des réunions hybrides permettant aux participants invités d'y assister virtuellement pourraient réduire les coûts. Si le comité scientifique est amené à se réunir tous les deux ans, la Norvège souligne que les sous-comités concernés par la gestion devraient se réunir en personne chaque année, y compris les sous-comités de la chasse autochtone de subsistance (ASW) et de revue de mise en œuvre et d'essais de simulation (IST). La Norvège estime qu'il est important que le secrétariat et le comité scientifique conservent la capacité de s'acquitter de leurs tâches essentielles, notamment en ce qui concerne le travail crucial sur les revues de mise en œuvre et les essais de simulation. La Norvège a déclaré que les revues de mise en œuvre concernant le petit rorqual commun de l'Atlantique nord sont la principale raison de la contribution financière de la Norvège à la CBI.

Le Maroc a exprimé son soutien à l'option 1, soulignant l'importance des réformes pour le fonctionnement et la gestion de la CBI. L'Inde a réitéré sa suggestion d'établir un cadre de budgétisation axée sur les résultats, évoqué au point 5.2, et a confirmé qu'elle soutenait l'option 1, ainsi que l'élaboration d'un programme de sensibilisation pour encourager l'inclusion de nouveaux membres, sur tous les continents.

La République de Guinée a indiqué que le comité scientifique et le comité de conservation sont des comités importants pour la survie de la Commission et que les contributions volontaires des gouvernements contractants sont une bonne solution pour soutenir la Commission.

La Belgique, le Royaume du Danemark, la République dominicaine, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis ont soutenu l'option 2 comme un moyen équilibré d'aider à relever les défis financiers auxquels la Commission est confrontée. La Belgique, l'Allemagne et la France ont indiqué qu'elles avaient une politique nationale de croissance nominale zéro mais que, compte tenu de la situation financière de la CBI, elles pouvaient soutenir l'option 2. L'Allemagne a indiqué qu'elle ne pouvait pas accepter l'option 3. Les Pays-Bas se sont dits préoccupés par le fait que l'option 1 aurait des conséquences à long terme pour la CBI. La Nouvelle-Zélande a fait remarquer que les organisations internationales du monde entier étaient confrontées à des défis financiers similaires à la suite de la pandémie et a souligné la nécessité de disposer d'avis scientifiques pour soutenir les travaux de la Commission.

Les Etats-Unis pourraient soutenir le passage du comité scientifique à des réunions biennales sur la base du fait que le comité scientifique se réunira la même année que la prochaine réunion de la Commission, à partir de 2024, afin de s'aligner sur le processus de la chasse autochtone de subsistance qui avait été convenu en 2018. Dans le même sens que l'intervention de la Norvège, les Etats-Unis ont déclaré que les travaux du comité scientifique devaient être classés par ordre de priorité et ont indiqué que leurs suggestions pour l'établissement de priorités au cours du prochain exercice biennal sont déclinées dans le rapport du comité F&A (voir annexe H). Le Royaume du Danemark a également souligné que la priorité devrait être accordée aux travaux du comité scientifique relatifs aux quotas de la chasse autochtone de subsistance (ASW).

Le Royaume-Uni, soutenu par le Brésil et la Suisse, s'est dit en faveur de l'option 3 mais a déclaré qu'il pourrait également soutenir l'option 2 afin de trouver une voie à suivre pour aller de l'avant. Le Royaume-Uni a indiqué que les contributions financières avaient été gelées pendant de nombreuses années et n'ont pas suivi le rythme de l'inflation. Le Brésil a attiré l'attention sur les coupes déjà effectuées dans le budget du comité scientifique, et a souligné la dépendance du comité de conservation vis-à-vis des fonds volontaires.

Antigua-et-Barbuda a indiqué qu'elle avait examiné les trois options et éprouvait une certaine sympathie pour la Commission, mais qu'elle était très consciente de la situation sur le terrain. Elle serait disposée à se joindre à un consensus sur l'une des trois options, après que le comité aura revu son travail, en tenant compte des meilleures pratiques des autres organes des Nations unies en matière de proportionnalité.

Le président a indiqué que les budgets précédents de la CBI étaient adoptés par consensus, et que c'était l'objectif de la CBI68. Etant donné que l'accord n'a pas encore été atteint, le président a proposé de poursuivre le travail en marge de la réunion, au sein d'un petit groupe dirigé par l'Australie qui assure la présidence du sous-comité budgétaire et avec l'appui du secrétariat.

A la suite d'une nouvelle consultation, le président du sous-comité budgétaire a exposé les options présentées dans le document révisé BSC/68/5.3/01/REV2, notant que, puisque la Commission n'avait pas accepté une nouvelle structure de comité sur la base des propositions du GT-EO, ces options demeureraient fondées sur la structure actuelle de la Commission. Il a rappelé que les discussions informelles indiquaient qu'en général, le consensus se dégageait autour d'une option hybride 1,5, qui consistait à augmenter les droits uniquement pour les pays ayant une capacité de paiement 3 et 4, de 5% en 2023 et 1% en 2024, et à réduire les dépenses de 6%, étant entendu que les dépenses, les revenus et la répartition des droits devront être réexaminés lors de la CBI69.

Cette option 1,5 comprendrait :

- Une modification modérée des termes des contrats du personnel du secrétariat afin de réduire les rémunérations
- Une modification modérée du budget de la recherche et un passage à des réunions biennales du comité scientifique à partir de 2025
- Des réunions virtuelles du Bureau, à l'exception des réunions de la Commission
- Des pré-réunions virtuelles pour les réunions de la Commission
- La réduction d'un jour des réunions de la Commission
- La réduction de la provision pour créances douteuses.

Le président du sous-comité budgétaire a indiqué que si l'option 1,5 était adoptée, la Commission devrait également accepter de modifier le texte de la règle de procédure B3 de : 'Le comité scientifique se réunit annuellement' à 'Le comité scientifique se réunit **au moins tous les deux ans**'.

Suite à une question, le président a précisé qu'en vertu de l'option 1,5, il n'y aura pas d'augmentation des droits pour les groupes de pays à capacité de paiement 1 et 2 en 2023 ou 2024.

Les Etats-Unis sont favorables à ce que les réunions du comité scientifique passent à des réunions biennales en personne à partir de 2025, mais ont réaffirmé la nécessité de veiller à ce que les réunions en personne coïncident avec les années où les décisions de la Commission seront prises sur le renouvellement des quotas de la chasse autochtone de subsistance.

Le Brésil estime que la durée de la réunion de la Commission pourrait être réduite davantage.

6.4 Adoption

Le rapport du comité F&A a été **adopté par consensus**, et ses recommandations ont été approuvées.

Les recommandations relatives à la réforme de la gouvernance et à la poursuite des travaux du GT-EO pendant l'intersession, telles qu'elles figurent dans le document IWC/68/6.1/07, ont été **adoptées par consensus**.

La stratégie de réforme budgétaire, telle que décrite dans le document FA/68/4.1.2/01 a été **adoptée par consensus**.

La proposition d'adopter l'option 1,5 pour le budget biennal, telle que présentée dans le document BSC/68/5.3/01/Rev2, a été mise au vote. Par un vote à main levée, tous les gouvernements contractants présents, sauf un, ont voté pour, sans abstention. L'option budgétaire proposée et l'amendement du texte de la règle de procédure B3 ont donc été **adoptés**, reconnaissant la nécessité de faire coïncider les réunions biennales du comité scientifique avec les années de réunion de la Commission.

Les commissaires ont pris note de la valeur du travail du sous-comité budgétaire et ont remercié le président du sous-comité budgétaire et son équipe.

Le budget approuvé de la Commission pour 2023 et 2024 figure à l'annexe M et le budget approuvé de la recherche pour 2023 et 2024 figure à l'annexe N.

7. PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DU REGLEMENT

7.1 Proposition d'amendement du règlement pour créer un sanctuaire baleinier dans l'Atlantique sud

Le document IWC/68/7.1/01 (*Proposition d'amendement du règlement pour créer un sanctuaire baleinier dans l'Atlantique sud*), présenté par l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay, a été introduit par le Brésil, qui a fait remarquer qu'il avait déjà été examiné et approuvé par le comité scientifique et le conseil de conservation. Le Brésil a souligné que la proposition s'appliquait uniquement à la chasse à la baleine et

qu'elle n'aurait aucun impact sur les activités de pêche. Il a également rappelé qu'il n'y aurait pratiquement aucun coût associé à sa mise en œuvre immédiate.

L'Argentine a fait état du soutien de nombreuses nations côtières de l'Atlantique sud, en particulier des pays en développement qui cherchent à renforcer l'utilisation non-extractive et non-létale des cétacés. L'Uruguay a rappelé la déclaration de Florianópolis adoptée lors de la CBI67 et a souligné le rôle que jouent les cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes.

Le président du comité F&A a indiqué que le comité a examiné les implications financières de toutes les modifications du règlement proposées à la CBI68. Pour cette proposition, le secrétariat avait indiqué que les coûts directs initiaux seraient faibles et qu'aucun coût supplémentaire ne serait nécessaire pour la mise en œuvre au cours des deux prochaines années, comme cela a été confirmé par les auteurs de la proposition.

La proposition était soutenue par l'Australie, le Chili, le Costa Rica, la République tchèque au nom de l'UE, la République dominicaine, l'Equateur, l'Inde, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Panama, la République de Corée, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, le Brazilian Humpback Whale Institute et le Whale Conservation Institute (au nom de 14 autres ONG : Animal Welfare Institute, Centro de Conservación Cetacea, Cetacean Society International, Environmental Investigation Agency, Fundación Cethus, Fundación Promar, Humane Society International, Instituto Baleia Jubarte, International Fund for Animal Welfare, Marine Mammal Project of Earth Island Institute, Natural Resources Defense Council, Whales Alive, WeWhale, et Whale and Dolphin Conservation).

Antigua-et-Barbuda, le Bénin, la Guinée, l'Islande, le Liberia, la Norvège et Sainte-Lucie n'étaient pas favorables à la proposition.

Antigua-et-Barbuda, soutenue par l'Islande, s'est inquiétée de l'impact de la proposition sur les droits des pays à utiliser leurs ressources marines. Antigua-et-Barbuda a estimé que le sanctuaire entraînerait un déséquilibre en ce qui concerne la partie ayant la possibilité d'utiliser les ressources et a exprimé la crainte que des problèmes ne se posent en ce qui concerne le commerce équitable et les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Antigua-et-Barbuda a également fait part de sa crainte concernant les implications financières de la proposition. La Norvège et Sainte-Lucie ont estimé que la proposition était redondante puisqu'il n'y a pas de chasse commerciale à la baleine dans l'Atlantique sud, et la Norvège a indiqué que le sanctuaire ne traiterait pas d'autres menaces pour les cétacés telles que les collisions avec les navires et les prises accessoires. La République de Guinée, soutenue par Sainte-Lucie, a exprimé ses préoccupations quant à l'impact de la proposition sur la sécurité alimentaire des pays en développement. Sainte-Lucie, soutenue par le Bénin et le Liberia, a estimé que la décision devrait être reportée, étant donné que les pays concernés qui seraient touchés par la décision n'étaient pas représentés dans les discussions en raison de problèmes de visa. L'Islande a estimé que la proposition ne remplissait pas les conditions requises pour modifier le règlement de la Convention.

La République tchèque, au nom de l'UE, soutenue par le Mexique, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni, estime que la proposition est exhaustive.

La République tchèque, au nom de l'UE, soutenue par l'Australie, le Chili, l'Inde, le Mexique, le Panama, la République de Corée, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, estime que le sanctuaire apporterait une série d'avantages importants, notamment en facilitant la collaboration internationale en matière de recherche scientifique, en contribuant aux engagements internationaux relatifs à la biodiversité et au changement climatique et en soutenant le développement durable.

Le Costa Rica, soutenu par la Nouvelle-Zélande, estime que les actions de la Commission seraient jugées par la communauté internationale dans le contexte de l'attention croissante portée à la conservation

marine. L'Australie estime que le sanctuaire de l'océan indien (IOS) et le sanctuaire de l'océan austral (SOS) ont montré comment les sanctuaires pouvaient coexister avec la gestion des pêches.

Les auteurs de la proposition ont remercié tous les gouvernements contractants pour leur contribution au débat. En réponse à une question, l'Argentine a précisé qu'elle ne pensait pas que la proposition avait des implications pour les compétences couvertes par l'OMC et que le coût prévu pour la prochaine période biennale était de 200 £. Elle a rappelé que les sanctuaires actuels avaient été établis alors qu'il y avait un moratoire sur la chasse à la baleine et que cette proposition était compatible avec leur existence. Elle a confirmé qu'il n'y aurait pas d'impact sur la pêche.

Le Brésil a exhorté tous les pays à coordonner et à intégrer les efforts de recherche internationaux pour protéger la vie marine, quelle que soit l'issue de la proposition. L'Uruguay a indiqué que l'essence de la CBI était d'œuvrer au niveau international pour protéger les baleines et a rappelé les avantages significatifs que les baleines peuvent apporter aux écosystèmes.

L'Institut brésilien de la baleine à bosse (Brazilian Humpback Whale Institute) a souligné qu'aucune communauté côtière de la région ne chassait légalement les baleines ou les dauphins, mais que l'observation des baleines était importante pour de nombreuses communautés comprenant des milliers de personnes, et que cette proposition viendrait soutenir les emplois et les revenus dans la région. L'institut a également indiqué qu'il existe de nombreuses preuves scientifiques que la présence des baleines augmente la productivité des pêcheries, et que les baleines sont également importantes dans la lutte contre le changement climatique.

L'Instituto de Conservación de Ballenas (Institut pour la conservation des baleines), s'exprimant au nom de 14 autres ONG (Animal Welfare Institute, Centro de Conservación Cetacea, Cetacean Society International, Environmental Investigation Agency, Fundación Cethus, Fundación Promar, Humane Society International, Instituto Baleia Jubarte, International Fund For Animal Welfare, Marine Mammal Project of Earth Island Institute, Natural Resources Defense Council, Whales Alive, WeWhale, Whale and Dolphin Conservation) a indiqué que la proposition bénéficiait du soutien de millions de citoyens de toute la région latino-américaine et qu'elle était alignée sur la Déclaration de Florianópolis adoptée par la CBI en 2018. L'institut a souligné l'importance de cette proposition en raison du rôle critique que jouent les baleines dans l'écosystème marin, et des possibilités qu'elle offrirait pour la recherche scientifique grâce à la coopération internationale, ce qui soutiendrait les efforts de conservation visant à assurer la durabilité à long terme de l'utilisation non létale et non extractive des cétacés.

La Fondation Opes Oceani, soutenue par IWMC, s'interroge sur la nécessité du sanctuaire, en faisant remarquer que les stocks de baleines avaient considérablement augmenté au cours des 26 dernières années, et que rien n'empêchait actuellement les efforts de conservation et de recherche dans cette région. IWMC a indiqué qu'il n'y avait aucune preuve que les sanctuaires pouvaient aider à la reconstitution des espèces de baleines.

Le président a indiqué qu'il y avait un soutien mais aussi des objections à la proposition. Le point a ensuite été ajourné pour permettre de nouvelles consultations.

Lorsque le président a rouvert la séance plénière, il a été porté à son attention que les délégations de 15 gouvernements contractants n'étaient pas présentes, et le président a expliqué que le quorum n'était pas atteint dans la salle. Une discussion informelle s'est engagée, l'Argentine contestant cette décision. Le président du comité F&A, invité par le président, a ensuite expliqué brièvement la règle de procédure B.1 qui stipule : 'La présence de la majorité des membres de la Commission constitue le quorum' et a informé la Commission que, historiquement, cela signifiait la présence au moment de la prise de décision. Il a fait remarquer que la pratique antérieure de la CBI était que la majorité des membres de la Commission devait être présente pour que la prise de décision soit valide. L'Argentine a indiqué qu'elle envisageait

d'enregistrer une contestation de cette interprétation des règles de procédure dans le compte rendu de la réunion.

Suite à une réunion du Bureau, le président a rouvert la session et les discussions sur la proposition d'amendement du règlement visant à créer un sanctuaire de baleines de l'Atlantique sud (SAWS), en informant la Commission que le quorum de 45 membres de la Commission présents dans la salle n'était pas atteint et que, par conséquent, une décision sur cette proposition ne pouvait pas être prise à ce moment-là. Il a été demandé que les gouvernements contractants inscrits à la réunion mais non présents dans la salle soient mentionnés dans le compte rendu de la réunion. Il s'agit de : Antigua-et-Barbuda, le Bénin, le Cambodge, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la République de Guinée¹, l'Islande, Kiribati, le Laos, le Liberia, la Mauritanie, le Maroc, la République de Palau, Sainte-Lucie et les Iles Salomon.

Le président a conclu que le quorum n'était pas atteint. Le Brésil a contesté cette décision.

L'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, la République tchèque, au nom de l'UE, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Panama, le Royaume-Uni, l'Uruguay et les Etats-Unis ont exprimé leur profonde frustration, leur déception et leur inquiétude face à la situation et à la décision des 16 gouvernements contractants de ne pas être présents dans la salle. L'Argentine a estimé que la proposition du SAWS aurait été approuvée par la Commission si un vote avait pu avoir lieu. L'Australie, la République tchèque, au nom de l'UE, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont réitéré leur soutien à la proposition.

Le Costa Rica a fait part de sa crainte que l'impact de la situation sur les capacités de prise de décision de la Commission ne décourage les donateurs potentiels de donner de l'argent à la Commission.

En réponse à une question du Brésil sur l'interprétation des règles de procédure sur ce qui constitue un quorum, le président a rappelé que des discussions similaires avaient eu lieu les années précédentes et que les gouvernements contractants n'avaient pas été en mesure de parvenir à un accord sur ce point dans le passé. Le président a donc conclu qu'il ne serait pas productif de rouvrir les discussions sur ce point lors de la présente réunion.

L'Argentine et le Brésil n'étaient pas d'accord avec l'interprétation du président selon laquelle le quorum était basé sur le nombre de gouvernements contractants accrédités présents dans la salle à ce moment-là et ont estimé que la question était encore ouverte à la discussion. Le Chili, la Colombie, le Costa Rica, la République dominicaine, l'Equateur, l'Inde et l'Uruguay se sont également opposés à la manière dont la session se déroulait et ont estimé que la question de l'interprétation du quorum devait être résolue. En ce qui concerne le dernier paragraphe de la règle de procédure B, qui stipule que 'la présence de la majorité des membres de la Commission constitue le quorum', l'Argentine a indiqué, pour mémoire, que les concepts d'« assistance » et de « présence dans la salle » n'étaient pas synonymes. Elle a estimé que tous les gouvernements contractants inscrits et présents à la réunion devraient être pris en compte pour le quorum, même s'ils ne sont pas dans la salle au moment du débat de points spécifiques de l'ordre du jour. Le Brésil estime que si les délégations accréditées participant à la réunion ne sont pas présentes dans la salle, ces gouvernements contractants doivent être comptés comme des abstentions. La Norvège a fait remarquer que l'interprétation des règles de procédure ne peut pas être modifiée au hasard et a exprimé son soutien à l'interprétation du président. En ce qui concerne la qualification du quorum, les Etats-Unis estiment que les décisions ne devraient pas être prises par un groupe minoritaire.

L'Argentine a demandé à ce que le groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle (GT-EO) se penche pendant l'intersession sur l'interprétation des règles de procédure concernant le quorum et présente une

¹ Présente au début de la séance, puis chargée par le président de prendre contact avec les membres de la Commission absents de la salle pour les inviter à rejoindre la réunion.

proposition à la CBI69 en 2024 pour y être examinée en tant que premier point de l'ordre du jour. L'Australie, la Colombie, la République tchèque, au nom de l'UE, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Panama, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont exprimé leur soutien à cette façon de procéder. Le Costa Rica a fait remarquer que si cette question devait être renvoyée à la CBI69, le même problème se poserait à nouveau.

L'Argentine a demandé à ce que la déclaration suivante soit incluse dans le rapport de la réunion :

'Puisque vous décidez de ne pas procéder à un vote sur le point 7.1 de l'ordre du jour, nous comprenons que votre interprétation de la règle de procédure B concernant le quorum nécessaire implique d'interpréter le concept de "assistance" comme "présence dans la salle", une interprétation que ma délégation ne partage pas et considère comme incorrecte. Pour cette raison, nous demandons qu'il soit consigné dans le rapport de la réunion que la délégation de l'Argentine considère que les concepts d'"assistance" et de "participation" ne sont pas synonymes et que, par conséquent, aux fins de calcul du quorum, tous les Etats inscrits et présents à la réunion doivent être considérés comme étant présents à la réunion, même s'ils décident délibérément de quitter la salle à des points spécifiques de l'ordre du jour.

Le concept d'"assistance" est utilisé dans plusieurs dispositions des règles de procédure, notamment la règle D.1.(a) qui fait expressément référence à la "participation et/ou l'assistance à chaque réunion", ce qui montre clairement qu'il s'agit de concepts différents. Par conséquent, nous demandons au groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle de se pencher sur l'interprétation de ce point particulier de la règle B, dernier paragraphe, sur le quorum, afin de présenter une proposition à la 69^{ème} réunion de la Commission prévue en 2024, afin qu'il soit traité comme le premier point de l'ordre du jour, avant toute autre décision, car cette situation traîne depuis plus d'une décennie.

Nous souhaitons exprimer le fait que la proposition du sanctuaire baleinier de l'Atlantique sud aurait probablement été approuvée au cours de cette session après 20 ans d'efforts, si les délégations de 16 Etats dont nous demandons que les noms soient indiqués dans le rapport de cette réunion, ne s'étaient pas retirées. Ce sont seize Etats qui, dans d'autres forums, se plaignent avec horreur des conséquences d'autres problèmes environnementaux auxquels la communauté internationale est confrontée. Nous regrettons le manque de cohérence et d'engagement que reflète ce type de comportement.'

L'Institut brésilien de la baleine à bosse, soutenu par le Brésil, a fait remarquer qu'il participe aux discussions de la CBI depuis 38 ans, à divers titres, et qu'il est embarrassé par la situation qui s'était créée à la CBI. Il a estimé que pour certaines questions, comme la chasse autochtone de subsistance, il y avait une interprétation favorable des règles de procédure, mais que pour d'autres questions, comme la proposition du sanctuaire baleinier de l'Atlantique sud (SAWS), il n'y en avait pas. Il n'était pas d'accord avec l'approche du président et a suggéré qu'en ouvrant la séance, cela impliquait que le quorum était atteint.

Bien que la Fondation Opes Oceani ne soit pas favorable à la proposition du SAWS, elle convient que la situation actuelle ne reflète pas une bonne gouvernance. Les décisions sont meilleures lorsqu'elles sont prises par consensus, et elle a soutenu la suggestion de résoudre la question comme premier point de l'ordre du jour lors de la CBI69.

L'Instituto de Conservación de Ballenas s'est inquiété du fait que de nombreux pays en dehors de la région bloquent la proposition du SAWS, qui repose sur une base scientifique, des objectifs clairs et un plan de gestion. Des millions de personnes en Amérique du sud espèrent l'établissement d'un SAWS qui soutient l'utilisation non létale et non extractive des cétacés.

WDC International a exprimé son profond regret face à cette situation et au fait que des pays ont choisi de quitter la salle plutôt que de discuter des problèmes et de parvenir à un consensus.

La Commission a ensuite proposé que le GT-EO se penche sur l'interprétation de la règle de procédure B.1 concernant le quorum nécessaire pour qu'une décision soit prise, dans le cadre de son travail intersessions, et que cette question soit discutée comme premier point à l'ordre du jour à la CBI69 en 2024, avant de prendre toute autre décision. Cette proposition a été **adoptée** (voir également le point 6.3 de l'ordre du jour).

Des déclarations supplémentaires relatives à ce point de l'ordre du jour ont été faites à la fin de la réunion, voir point 18 de l'ordre du jour.

8. RESOLUTIONS PROPOSEES

8.1 Résolution sur la pollution plastique marine

Un *projet de résolution sur la pollution plastique marine* (document IWC/68/8.1/01) a été présenté par la République tchèque au nom de l'UE. Un document d'ONG IWC/68/8.1/OBS/01 (*Le rôle critique de la CBI dans la lutte contre l'impact des plastiques sur les baleines, les dauphins et les marsouins du monde entier*) était également disponible à propos de cette question.

Le projet de résolution indique que la pollution plastique marine est désormais reconnue comme une menace mondiale majeure pour la santé des océans et des écosystèmes, la biodiversité, les moyens de subsistance, la conservation et le bien-être des animaux sauvages et que les plastiques contribuent au changement climatique à chaque étape de leur cycle de vie. Ce projet fait référence à l'adoption de la résolution de l'UNEA 5/14 (*Mettre fin à la pollution plastique : Vers un instrument international juridiquement contraignant*) en 2022 comme une étape importante dans la lutte contre cette menace majeure. Elle a estimé que la CBI avait la possibilité de contribuer à ces efforts en prenant l'initiative de s'attaquer aux effets négatifs de la pollution plastique marine sur les cétacés par le biais d'actions qui soutiendraient la résolution de l'UNEA tout en étant distinctes de celle-ci.

La République tchèque, au nom de l'UE, a résumé les principales actions proposées dans le projet de résolution qui comprend un programme de travail pour le secrétariat, le comité scientifique et le comité de conservation. Elle a confirmé que l'intention de la résolution était de se lier aux processus en cours autant que possible, et que toute demande supplémentaire du comité scientifique ou du secrétariat devrait être considérée à la lumière des économies actuelles et dans le contexte d'autres priorités comme indiqué par la Commission. Elle a remercié le président du comité F&A et le secrétariat pour leur aide dans l'évaluation des implications financières de la résolution proposée, qui, selon eux, reflète l'intention des activités proposées. Le président du comité F&A a résumé les estimations de coûts qui avaient été produites par le secrétariat et discutées par le sous-comité budgétaire et le comité F&A (voir le résumé des discussions dans le document IWC/68/REP/FA/01).

La République tchèque a confirmé que l'intention de la résolution n'était pas d'ajouter une charge financière supplémentaire pour le comité scientifique ou le secrétariat, et qu'il était donc souhaité que la collaboration et la coopération pourraient être entreprises dans le cadre de leurs travaux existants. Une proposition révisée (IWC/68/8.1/01/Rev1) a été soumise pour répondre aux questions concernant les coûts du comité scientifique et a suggéré que tous les coûts restants pourraient être couverts par des fonds volontaires. Le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont déclaré qu'ils se réjouissaient de co-parrainer la résolution révisée proposée, tout en soulignant les préoccupations croissantes concernant la menace de la pollution plastique marine.

L'Argentine, l'Australie, le Bénin, le Brésil, le Chili, la Guinée, l'Inde, le Liberia, la Mauritanie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Panama et la République de Corée ont exprimé leur soutien à la résolution proposée. L'Australie et le Mexique ont indiqué que la CBI avait un rôle particulier à jouer dans la lutte

contre l'impact de la pollution plastique sur les cétacés en particulier. Le Panama a reconnu le travail accompli par le comité de conservation et le comité scientifique sur cette question. Le Bénin, la Guinée, l'Inde, la Mauritanie, le Mexique, la République de Corée et le Royaume-Uni ont cité les mesures qu'ils prennent au niveau national pour traiter la question de la pollution plastique marine.

Le Maroc a également soutenu la résolution proposée, à condition qu'elle n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour la Commission et qu'elle ne fasse pas double emploi avec d'autres instruments.

La Norvège a déclaré qu'elle apportait un soutien ferme à la collaboration internationale afin de prévenir la pollution plastique marine, mais estime que la CBI n'a aucune autorité juridique pour réglementer la pollution. Elle estime que cette résolution ne devrait pas détourner la CBI de son objectif premier, qui est de soutenir la conservation des stocks de baleines afin de rendre possible la reprise ordonnée de l'industrie baleinière et, compte tenu du budget limité de la Commission, elle ne soutient pas l'utilisation de fonds pour la mise en œuvre de la résolution proposée.

Environmental Investigation Agency, également au nom de 17 autres ONG (Ambassade des Océans, Animal Welfare Institute, Cetacean Society International, Centro de Conservación Cetacea, Fundación Cethus, Humane Society International, Iruka & Kujira Action Network, International Fund for Animal Welfare, Instituto de Conservación de Ballenas, Natural Resources Defense Council, OceanCare, Pro Wildlife, The Brazilian Humpback Whale Institute, Whaleman Foundation, WeWhale, Whale and Dolphin Conservation, World Wide Fund for Nature (WWF)) a fait part de son soutien ferme au projet de résolution. Elle a fait remarquer qu'environ 68% des espèces de cétacés sont affectées par la pollution plastique du fait des impacts létaux et non mortels, estimant que la CBI a un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre les impacts du plastique sur les cétacés et dans la contribution aux efforts mondiaux pour réduire la pollution plastique.

La Fondation Opes Oceani a salué la résolution proposée pour aider à déterminer la menace que représentent les plastiques marins pour les cétacés, mais indique que les travaux proposés feraient peser une charge considérable sur les ressources déjà très limitées de la CBI et exhorte les gouvernements contractants à financer généreusement ces travaux.

Le président a indiqué que, bien que la résolution révisée proposée bénéficie d'un large soutien, certaines préoccupations concernant les coûts subsistent ; par conséquent il est suggéré de continuer à travailler avec ceux qui ont exprimé des préoccupations. Par la suite, une nouvelle révision (IWC/68/8.1/01/Rev2) a été présentée. La République de Corée, la République du Panama et la République de l'Inde se sont jointes aux co-auteurs de cette deuxième mouture de la résolution révisée.

Robert Suydam, en tant que président du comité scientifique (2018-2021), s'exprimant au nom du comité scientifique, a rappelé la menace importante que représentent les plastiques pour la vie marine et en particulier pour les cétacés. Il s'est félicité des révisions apportées à la résolution proposée et a déclaré qu'elle permettrait au comité scientifique de poursuivre les discussions sur ce sujet dans le cadre de son programme de travail actuel, tout en notant qu'une modification dans la fréquence des réunions du comité scientifique pourrait ralentir sa capacité d'agir.

La *Résolution sur la pollution plastique marine* (IWC/68/8.1/01/Rev2) a ensuite été **adoptée** par consensus (voir annexe F).

8.2 Résolution sur la sécurité alimentaire

Le Ghana, s'exprimant au nom des co-auteurs, le Cambodge, la Gambie, la République de Guinée et Antigua-et-Barbuda, a présenté le document IWC/68/8.2/01 (*Résolution sur la sécurité alimentaire*), avec le soutien de la COMHAFAT/ATLAFCO. Il a attiré l'attention sur le grave problème de la faim dans le monde et a rappelé un certain nombre d'initiatives internationales qui traitent de la faim et de la sécurité

alimentaire. Il a expliqué que le projet de résolution exhorte les gouvernements contractants à prendre en considération la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire, la préservation de l'identité culturelle et la sécurité des moyens de subsistance dans toute prise de décision. Il a également demandé à la CBI de créer un comité *ad hoc* chargé de recommander la manière dont la CBI peut, à l'avenir, prendre en considération la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire d'une grande partie de la population mondiale lorsqu'elle apporte des modifications au règlement ; il a enfin appelé la CBI à accroître les échanges d'information avec la FAO. Le Ghana a demandé que la résolution soit adoptée par consensus.

En tant que co-auteur, la République de Guinée a mis en évidence les préoccupations mondiales concernant la question difficile de la sécurité alimentaire, en attirant l'attention sur le mandat de la FAO qui vise à éradiquer la faim et la malnutrition. Deux causes principales de la faim ont été soulignées : soit il n'est pas possible d'obtenir de la nourriture pour des raisons financières, soit elle ne peut être produite en raison de catastrophes naturelles. La République de Guinée a demandé un consensus sur la résolution.

Le président du comité F&A a précisé que le secrétariat n'avait pas identifié de coûts associés à la résolution et que cette question n'avait donc pas été discutée au sein du comité F&A.

Le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, Kiribati, le Liberia, Sainte-Lucie, le Maroc, la Norvège et les Iles Salomon ont souligné l'importance d'aborder la sécurité alimentaire et ont soutenu la résolution proposée. Le Cameroun et le Maroc ont indiqué que les pays en développement étaient plus vulnérables à l'insécurité alimentaire.

La Norvège a souligné que toutes les captures de cétacés devraient être durables, et que le comité scientifique ou d'autres organes compétents devraient fixer des quotas durables avant toute capture, afin de garantir le développement durable à long terme des communautés qui dépendent de la capture des mammifères marins. Kiribati, le Liberia et les Iles Salomon ont souligné l'importance de l'utilisation durable des océans.

La Côte d'Ivoire, soutenue par Kiribati, a expliqué que la résolution établirait un lien entre la FAO et la CBI, afin de permettre à la CBI de jouer un rôle dans la résolution du problème de la sécurité alimentaire.

L'Australie, le Brésil, le Chili, la République tchèque au nom de l'UE, la République dominicaine, la République de Corée, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont affirmé leur engagement à lutter contre la faim dans le monde mais n'ont pas soutenu la résolution proposée. Le Chili, le Brésil, l'Inde, la République de Corée, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni ne soutiennent pas la chasse commerciale à la baleine pour répondre aux besoins de sécurité alimentaire. Le Royaume-Uni a fait remarquer que les baleines sont des espèces à longue durée de vie qui se reproduisent lentement, sont sujettes à d'autres menaces et ne conviennent donc pas à la chasse commerciale. La République dominicaine, l'Inde, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni estiment que l'utilisation non-destructrice des cétacés pourrait contribuer aux moyens de subsistance. Le Brésil, le Mexique et le Royaume-Uni ont indiqué que la surpêche et la gestion des pêcheries étaient plus pertinentes pour aborder la sécurité alimentaire.

La République tchèque, au nom de l'UE, et les Etats-Unis ont souligné l'importance de la sécurité alimentaire dans le contexte de la chasse autochtone de subsistance qui est réglementée par la CBI. Ils estiment toutefois que la résolution proposée va au-delà. La République tchèque, au nom de l'UE, a ajouté que la chasse autochtone de subsistance a un objectif spécifique pour des communautés spécifiques et est gérée en conséquence.

Le Chili, la République tchèque au nom de l'UE, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni ont indiqué que la CBI s'était déjà engagée à atteindre les objectifs de la sécurité alimentaire par le biais de divers engagements internationaux, notamment dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD),

de la FAO et d'autres organisations qui, selon eux, sont les instances les plus appropriées pour aborder la question de la sécurité alimentaire. L'Australie a suggéré que la CBI pourrait fournir des informations du comité scientifique à la FAO sur le statut des baleines et sur le rôle des cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes, et que tout ce qui irait au-delà ne relèverait pas de la compétence de la CBI. L'Australie pourrait soutenir une telle résolution reformulée. Le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont proposé de participer à une nouvelle rédaction.

En tant que co-auteur, Antigua-et-Barbuda a fait part de sa préoccupation au sujet des interventions sur le projet de résolution, notant que si les gouvernements font état de leur engagement à lutter contre la faim dans le monde, ils disent aussi aux autres pays ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas manger. Elle estime que les besoins alimentaires doivent être décidés au niveau local et qu'il n'appartient pas à d'autres pays de les dicter. Elle a observé que certains gouvernements ne considéraient pas la CBI comme le forum approprié pour cette discussion, mais que ce même argument pouvait être appliqué à d'autres questions, telles que les plastiques marins, pour lesquels la CBI s'est engagée avec d'autres organisations. Elle s'est demandée sur quelle base le mandat de la CBI devrait être limité à la chasse autochtone de substance, étant donné que la CBI a la responsabilité de veiller à ce que l'utilisation consommatrice des baleines profite à tous.

WWF International, s'exprimant également au nom de l'Ambassade des Océans, de l'Animal Welfare Institute, du Centro de Conservación Cetacea, de l'Environmental Investigation Agency, de la Fundación Cethus, de la Humane Society International, de l'International Fund for Animal Welfare, de l'Instituto de Conservación de Ballenas, du Natural Resources Defense Council, d'OceanCare, d'ORCA, de Pro Wildlife, de Robin des Bois, de WeWhale, de Whale and Dolphin Conservation, ont reconnu la menace que représentent la faim et la malnutrition pour les populations vulnérables dans le monde et le rôle important du poisson dans la réalisation de la sécurité alimentaire. Ils ont exhorté les membres de la CBI à aborder la question dans les forums appropriés et ont souligné qu'il n'était pas possible d'isoler la sécurité alimentaire comme un objectif autonome ou de suggérer que l'exploitation létale des baleines devrait être considérée comme faisant partie d'une solution à la sécurité alimentaire. Ils ont déclaré qu'en tant que mammifères à longue durée de vie, à maturation lente et à reproduction lente, les baleines ne constituent pas une ressource alimentaire durable, et que l'exploitation des baleines serait incompatible avec l'ODD14 visant à conserver et exploiter durablement les océans.

IWMC, s'exprimant également au nom du Global Guardian Trust a indiqué que la proposition ne visait pas à chasser les baleines à des fins commerciales afin de décimer leur nombre, mais qu'elle mettait plutôt en avant le droit à un accès durable et sûr à la nourriture en tant que droit de l'homme. Ils ont déclaré qu'en période de pénurie alimentaire, empêcher que les baleines soient utilisées comme nourriture était une question de droits de l'homme. Ils ont exhorté les gouvernements contractants à soutenir la résolution proposée.

Le Ghana, s'exprimant au nom des auteurs, a indiqué qu'il était prêt à s'engager avec d'autres pays et a souligné que le projet de résolution ne portait pas sur la chasse commerciale ou non durable à la baleine, mais qu'il demandait plutôt à la CBI de tenir compte de la sécurité alimentaire dans les discussions et de collaborer avec la FAO sur la sécurité alimentaire.

Le président a indiqué que, bien que la résolution proposée soit soutenue, des préoccupations ont également été soulevées. Il a demandé aux auteurs de la proposition de travailler avec les parties intéressées pour la réviser davantage dans le but de l'adopter par consensus plus tard dans la réunion.

Suite à ces consultations, aucune décision n'a été requise lors de la CBI68 sur le projet de résolution relatif à la sécurité alimentaire (IWC/68/8.2/01). Le travail se poursuivra pendant l'intersession et la proposition sera présentée à la CBI69.

8.3 Résolution sur la mise en œuvre d'un programme de conservation et de gestion des stocks de baleines visant à la levée du moratoire et au développement ordonné de l'industrie baleinière

Antigua-et-Barbuda a présenté le document IWC/68/8.3/01 (*Résolution sur la mise en œuvre d'un programme de conservation et de gestion des stocks de baleines visant à la levée du moratoire et au développement ordonné de l'industrie baleinière*) et a résumé l'historique des discussions de la Commission sur ce sujet. Elle a indiqué que la résolution proposée découlait des craintes que la conservation des baleines ne fasse l'objet d'une attention excessive et que la Commission n'assumait pas ses responsabilités en matière de gestion de la chasse à la baleine. Antigua-et-Barbuda a souligné que la Commission ne fait que gérer la chasse autochtone de subsistance, et que toutes les autres formes de chasse à la baleine ont lieu en dehors de la Commission. Elle a indiqué que les pays qui se sont retirés de la Commission pour des questions de chasse à la baleine sont des contributeurs financiers importants, ce qui contribue à la situation financière critique de la Commission. L'objectif de la résolution est que la Commission accueille un échange de vues sur le sujet et crée un groupe de travail spécial pour réexaminer le travail effectué sur la procédure de gestion révisée et la stratégie de gestion révisée.

Sainte-Lucie, co-auteur, a fait remarquer que la CBI avait été créée pour lutter contre la surpêche pratiquée par de nombreux pays développés et a souligné que l'un des principaux mandats de la Commission était de gérer l'industrie baleinière. Elle a souligné que certains stocks avaient augmenté et a estimé que les Etats côtiers en développement étaient privés de la possibilité d'utiliser cette ressource de manière durable pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité alimentaire.

Le président du comité F&A a expliqué que la proposition donnerait lieu à des coûts directs nominaux pour le secrétariat, liés à la formation d'un groupe de travail. D'autres coûts potentiels incluent les coûts supportés par le secrétariat pour soutenir un groupe de travail, qui dépendront de la quantité de travail et du nombre de réunions requises.

La Norvège, soutenue par le Japon (gouvernement non membre), s'est exprimée en faveur de la résolution. La Norvège estime que le prélèvement durable de mammifères marins pourrait contribuer à résoudre les problèmes de sécurité alimentaire. Le Japon a souligné que la résolution ne visait pas un retour immédiat à la chasse commerciale à la baleine, mais qu'elle tentait de trouver une base permettant à la Commission de remplir son rôle et d'assurer la coexistence de divers points de vue et positions sur la conservation des baleines et la chasse à la baleine.

L'Argentine, l'Australie, la République tchèque, au nom de l'UE, l'Inde et le Royaume-Uni ne soutiennent pas la résolution proposée. L'Australie a fait remarquer que son absence de soutien ne reflétait pas son opposition à la chasse commerciale à la baleine mais était de nature pratique.

Le Royaume-Uni a réitéré son engagement à maintenir le moratoire sur la chasse commerciale à la baleine.

L'Australie et le Royaume-Uni reconnaissent la diversité des opinions exprimées et respectent le droit des gouvernements contractants de présenter des résolutions sur cette question. La République tchèque, au nom de l'UE, estime qu'il est important d'engager un dialogue ouvert et constructif sur toutes les questions couvertes par la Convention.

L'Australie et le Royaume-Uni estiment que de nombreuses discussions antérieures au sein de la CBI sur cette question n'ont pas permis de parvenir à un accord et ne pensent pas que cette situation a changé ; ils ont demandé à Antigua-et-Barbuda de retirer le projet de résolution. L'Argentine estime que le mandat de la Commission a évolué depuis sa création et que son rôle futur consiste à assurer la conservation des cétacés. L'Inde a réaffirmé qu'elle n'est pas favorable à la chasse à la baleine, à l'exception de la chasse autochtone de subsistance.

L’Australie, la République tchèque, au nom de l’UE, et le Royaume-Uni sont préoccupés par les coûts associés à ce travail, compte tenu de la situation financière de la Commission. L’Australie et la République tchèque, au nom de l’UE, ne pensent pas qu’il existe des signes d’intérêt de la part des gouvernements contractants pour investir dans les infrastructures et les cadres de conformité appropriés nécessaires pour soutenir une industrie baleinière financièrement et écologiquement durable.

La République tchèque, au nom de l’UE, a convenu qu’une conservation rigoureuse a permis d’augmenter certains stocks, mais a fait remarquer que cela était dû au moratoire. Elle a indiqué que les cétacés sont confrontés à de multiples menaces anthropiques, et qu’il est donc essentiel que le moratoire soit maintenu pour permettre la reconstitution complète des stocks de baleines et des services qu’ils rendent aux écosystèmes.

OceanCare, s’exprimant également au nom de 20 ONG (Ambassade des Océans, Animal Welfare Institute, Centro de Conservación Cetacea, Cetacean Society International, Environmental Investigation Agency, Fundación Cethus, Humane Society International, Instituto Baleia Jubarte, International Marine Mammal Project of Earth Island Institute, International Fund for Animal Welfare, Natural Resources Defense Council, OceanCare, Oceanic Preservation Society, ORCA, Pro Wildlife, Robin des Bois, Whaleman Foundation, Whale and Dolphin Conservation, Whales Alive et WWF), encourage vivement la Commission à rejeter la résolution proposée, affirmant que les baleines et l’environnement marin sont déjà confrontés à de graves menaces non liées à la chasse. Elle a souligné que se préparer à reprendre la chasse commerciale à la baleine serait en contradiction avec la Déclaration de Florianópolis adoptée lors de la CBI67 en 2018. Elle a également mis en évidence les coûts probables liés à la mise en œuvre de la résolution, notant que ces coûts n’ont pas été pris en compte dans la résolution ou prévus dans le budget de la CBI, et qu’à sa connaissance, aucune nation baleinière ne s’est engagée à les payer.

Le Global Guardian Trust (GGT) et IWMC ont fait observer que, depuis sa création il y a plus de 70 ans, le texte de la CIRCB a intégré le concept des ODD, avec la mention suivante dans le préambule : ‘Ayant résolu de conclure une convention prévoyant la conservation judicieuse de l’espèce baleinière et, partant, de rendre possible le développement ordonné de l’industrie baleinière’. Ils considèrent que cet objectif a été partiellement atteint par la mise en place de quotas de captures durables pour les communautés autochtones, mais que la CBI n’a pas réussi à fixer des limites de captures autres que zéro pour les opérations commerciales pendant plus de 35 ans, malgré la stipulation du paragraphe 10(e) du règlement d’envisager la modification de cette disposition et la mise en place d’autres limites de captures. Ils soutiennent le projet de résolution.

La Fondation Opes Oceani estime que la résolution devrait être accueillie favorablement par les deux parties du débat et appelle toutes les parties prenantes à explorer les moyens de concilier leurs différences, à faire preuve de bonne foi et de bonne gouvernance, et à évaluer si le moratoire est adapté à son objectif ou s’il peut être levé de manière prudente et progressive. La fondation s’est faite l’écho des commentaires formulés par les orateurs précédents, selon lesquels la Commission a été fondée pour réglementer la chasse à la baleine afin de conserver les stocks, et non pour interdire leur utilisation durable.

La KNAPK estime que la surexploitation historique des baleines pesait sur la conscience de nombreux gouvernements contractants. Elle a indiqué que les Groenlandais pratiquent la chasse à la baleine durable depuis des siècles et estime qu’il n’est pas raisonnable que le Groenland soit empêché de pratiquer la chasse commerciale à la baleine, étant donné que la quasi-totalité de la nourriture au Groenland provient de sources marines. Elle considère que l’objectif de la CBI est devenue la conservation plutôt que la chasse à la baleine, ce qui est une violation du droit humain des Groenlandais à chasser la baleine à des fins commerciales ; elle souligne que la violation de ce droit devrait être traitée par la Commission.

A la suite de consultations, aucune décision n'a été sollicitée à la CBI68 sur le projet de résolution relatif à la mise en œuvre d'un programme de gestion et de conservation des stocks de baleines visant à lever le moratoire et le développement ordonné de l'industrie baleinière (IWC/68/8.2/01). Le travail se poursuivra pendant l'intersession et la proposition sera présentée à nouveau à la CBI69.

9. CHASSE AUTOCHTONE DE SUBSISTANCE

9.1 Rapport du sous-comité de la chasse autochtone de subsistance (Sous-comité ASW)

Le sous-comité ASW s'est réuni le vendredi 14 octobre et son rapport est disponible à l'annexe I.

Le président du sous-comité ASW a présenté le rapport figurant dans le document IWC/68/REP/ASW/01, notant que le sous-comité a reçu un résumé de tous les travaux pertinents du comité scientifique, tant par le biais du sous-comité ASW que du sous-comité IST. Il a déclaré que le comité scientifique a mis au point une approche de la procédure de gestion de la chasse autochtone (AWMP) afin de s'assurer que les niveaux de captures proposés étaient conformes aux objectifs de la Commission.

Il a indiqué qu'un bloc de quotas ASW de 7 ans avait été approuvé par la Commission en 2018 et que l'avis du comité scientifique serait nécessaire en 2024 pour le prochain bloc de quotas pour les années 2026-2031 et a souligné la nécessité d'examiner la capacité du comité scientifique à fournir un avis en temps utile compte tenu des changements éventuels du calendrier des réunions du comité scientifique.

Il a été confirmé que le comité scientifique avait examiné et approuvé deux estimations de population pour les stocks ASW depuis 2018 : les baleines boréales de l'Alaska/Chukotka pour 2019 (~17.000) et les baleines grises du Pacifique oriental pour 2019-20 (~20.500). Le sous-comité a indiqué que les revues de mise en œuvre (IR) portant sur les stocks ASW étaient généralement réalisées dans le délai recommandé de 6 ans, mais que le passage à des réunions biennales affecterait probablement la capacité du comité scientifique à maintenir son calendrier de revues de mise en œuvre.

Les effets d'épisodes de mortalité inhabituels sur l'utilisation des algorithmes de limite de capture (SLA) ont également été discutés ; tous les SLA développés et approuvés par le comité scientifique ont été testés dans un large éventail de scénarios possibles, y compris des événements épisodiques de mortalité. Le président a indiqué que si le comité scientifique estime que les conditions actuelles telles que les changements dans l'environnement, les estimations de mortalité ou d'abondance se trouvent en dehors de l'espace des paramètres testés, une revue de mise en œuvre d'urgence sera alors effectuée.

Le groupe de travail ad hoc sur la chasse autochtone de subsistance (ASWWG) a recommandé d'effectuer une enquête sur les instruments internationaux relatifs aux droits autochtones et aux droits de l'homme, afin d'éclairer le rôle de la Commission dans le traitement des droits des populations autochtones. Le secrétariat de la CBI, les membres intéressés du groupe de travail ASW et les experts de l'atelier Maniitsoq qui s'est tenu en 2015 ont élaboré un mandat (disponible dans le document ASW/68/5.1/01) et un appel d'offres (document ASW/68/5.1/02) pendant la période intersessions. Le président du sous-comité ASW a confirmé que le sous-comité avait approuvé ces deux documents et qu'il se réjouissait de pouvoir examiner le rapport au moment opportun.

Enfin, le sous-comité a indiqué que les discussions étaient en cours pour programmer un atelier des parties prenantes afin d'étudier la question de l'enchevêtrement des baleines boréales en Alaska.

Le président du sous-comité a remercié tous ceux qui ont participé à ses travaux et le secrétariat pour son soutien. Il a indiqué que la Commission baleinière des Inuits d'Alaska (Alaska Eskimo Whaling Commission) a remercié Robert Suydam pour son travail à la tête du comité scientifique.

9.2 Discussion du rapport du sous-comité ASW

Le sous-comité ASW a été remercié pour son travail.

La République tchèque, au nom de l'UE, a souligné le travail difficile accompli par la Commission pour trouver un équilibre entre les besoins culturels et nutritionnels des populations autochtones et la conservation des cétacés. Elle a réaffirmé son engagement envers la déclaration des Nations unies de 2007 sur les droits des peuples autochtones et a exprimé son soutien au travail du sous-comité ASW visant à protéger les besoins sociaux, économiques, nutritionnels et culturels des communautés ASW tout en assurant une réglementation appropriée et des captures durables.

La République tchèque, au nom de l'UE, soutenue par les Etats-Unis, s'est déclarée favorable à ce que le comité scientifique se réunisse en personne au cours des mêmes années que la Commission, au cours des années paires, si le comité scientifique passe à des réunions biennales. La République tchèque, au nom de l'UE, est également favorable à la période de transition proposée étant donné que la tenue de réunions en personne en 2023 et 2024 permettrait de préparer la prochaine discussion sur les quotas ASW lors de la CBI69.

La République tchèque, au nom de l'UE, soutenue par les Etats-Unis, s'est félicitée du travail intersessions prévu pour examiner la question de l'enchevêtrement des baleines boréales en Alaska. La République tchèque, au nom de l'UE, s'est également félicitée de l'examen programmé par le comité scientifique des informations relatives au déclin de la population des baleines grises du Pacifique oriental et des mesures appropriées envisagées pour faire face à cette baisse. Elle a exprimé sa satisfaction quant à la présentation qui a été faite des travaux du comité scientifique.

Le Groenland (Danemark) a affirmé son soutien à l'utilisation durable de toutes les ressources vivantes, sur la base de la science et du principe de précaution, tout en respectant le patrimoine et la sécurité alimentaire. La Commissaire du Groenland (Danemark) a évoqué ses nombreuses années d'implication dans la CBI et son espoir que les réformes de gouvernance proposées serviront à renforcer plutôt qu'à affaiblir l'organisation et lui permettront de continuer à remplir ses objectifs. Elle a été remerciée par la Commission, l'Alaska Eskimo Whaling Commission et l'association des pêcheurs et chasseurs du Groenland (KNAPK) pour son action en soutien à la CBI.

La Commission baleinière des Inuits d'Alaska (Eskimo Whaling Commission) a également remercié le comité scientifique pour le travail qu'il a accompli en faveur des chasseurs autochtones de baleines, soulignant que son travail est essentiel au succès et à la survie de la CBI.

La KNAPK a exprimé l'espoir que les populations autochtones et leurs droits en matière de chasse à la baleine continueront à être pris en compte au sein de la CBI, compte tenu de sa restructuration éventuelle. La KNAPK et IWMC, s'exprimant également au nom du GGT, ont encouragé le comité scientifique à intégrer dans son travail les importantes connaissances et expériences traditionnelles de ces populations qui utilisent les avis du comité scientifique.

Robert Suydam, s'exprimant au nom du comité scientifique, a confirmé que les connaissances traditionnelles et autochtones sont effectivement intégrées dans les travaux du comité scientifique et que de plus amples détails seraient fournis au point 13 de l'ordre du jour, plus tard dans la réunion.

9.3 Adoption du rapport du sous-comité ASW

Le rapport du sous-comité de la chasse autochtone de subsistance a été **adopté**. Le rapport souligne l'importance des avis du comité scientifique pour les années où les quotas sont discutés, et l'importance de prendre en compte les savoirs traditionnels dans la prise de ces décisions.

Le sous-comité ASW a approuvé le mandat et l'appel d'offres pour *l'enquête de la CBI sur la chasse autochtone de subsistance relative aux instruments des droits de l'homme et des peuples autochtones*.

Le fonds volontaire pour la chasse autochtone de subsistance a reçu des contributions d'un montant de 219.000£ pendant la période intersessions. La Commission a remercié les donateurs.

9.4 Autres questions

Aucune.

10. METHODES DE MISE A MORT DES BALEINES ET QUESTIONS DE BIEN-ETRE

Le groupe de travail sur les méthodes de mise à mort des baleines et les questions de bien-être (WKM&WI WG) s'est réuni le 14 octobre 2022.

10.1 Rapport du groupe de travail sur les méthodes de mise à mort des baleines et des questions de bien-être (WKM&WI WG)

La Nouvelle-Zélande, en tant que président du WKM&WI WG a présenté le rapport du groupe de travail, voir annexe K.

Le président a présenté les six principaux thèmes : les données sur les baleines tuées ; les informations sur l'amélioration du caractère sans cruauté des opérations de chasse à la baleine ; le bien-être des baleines ; les questions de bien-être associées aux enchevêtrements ; les échouages ; et le financement.

Le président a indiqué que le Royaume du Danemark, au nom du Groenland, ainsi que les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont présenté des données sur les baleines tuées soit dans le cadre d'opérations de chasse, soit par euthanasie à la suite, par exemple, des échouages. En outre, des données sur le caractère sans cruauté des opérations de chasse à la baleine ont été reçues du Royaume du Danemark au nom du Groenland, ainsi que de la Norvège, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines et des Etats-Unis. Le président du WKM&WI WG a remercié tous les pays qui ont soumis ces données qui aident à comprendre et à discuter de ces questions.

Le président a attiré l'attention sur une présentation de la NAMMCO concernant son approche de la formation pour la sécurité des chasseurs, le bien-être des animaux et l'efficacité.

En ce qui concerne le bien-être des baleines, le groupe de travail a vivement recommandé à la Commission d'approuver un nouvel atelier sur l'euthanasie et les échouages massifs, qui sera financé par le Fonds volontaire pour le bien-être. En outre, le groupe de travail a recommandé à la Commission d'approuver l'outil d'évaluation du bien-être des baleines, un nouveau cadre pour la prise de décision basé sur le 'modèle, largement utilisé, des cinq domaines de bien-être animal'.

S'agissant de l'enchevêtrement des grands cétacés, le groupe de travail a exprimé son ferme soutien à l'initiative de réponse à l'enchevêtrement des baleines et a recommandé que les travaux se poursuivent pour renforcer les capacités mondiales de réponse au problème des baleines enchevêtrées. En ce qui concerne les échouages, le groupe de travail a pris note des progrès réalisés dans l'intersession sur les échouages, a soutenu le travail de l'Initiative sur les échouages et a fortement recommandé à la Commission d'approuver le travail et les recommandations présentées dans le document WKMWI/68/7.1/01.

Le président a rappelé que le groupe de travail a recommandé au comité F&A d'approuver les critères d'évaluation et les processus d'allocation proposés pour le Fonds volontaire du bien-être, tels qu'ils figurent dans le document WKMWI/68/9.2/01 ainsi que la proposition d'ajouter une annexe aux règles de procédure et aux règles financières. Cette recommandation a ensuite été approuvée par le comité F&A.

Le président du WKM&WI WG a remercié tous ceux qui sont impliqués dans le groupe de travail, en particulier Anik Boileau (experte invitée, Centre d'éducation et de recherche Sept Îles, Canada) pour sa présentation sur l'outil d'évaluation du bien-être.

10.2 Discussion du rapport du WKM&WI WG

La République tchèque, au nom de l'UE, a souligné l'importance de la communication de données à la CBI et a remercié les pays qui l'ont fait. Elle a salué la transmission de données par la Groenland (Danemark), les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le Royaume-Uni et les États-Unis. La République tchèque, au nom de l'UE, a encouragé l'Islande et le Japon à soumettre des données à la CBI, notant que la CBI est le forum approprié pour cela. Elle s'est félicitée de l'outil d'évaluation du bien-être et a exprimé son ferme soutien aux travaux sur les enchevêtrements et les échouages, soulignant le lien entre ces travaux et la résolution proposée sur la pollution plastique. Elle a également salué les progrès réalisés dans l'intersession par l'initiative des échouages.

L'Argentine et le Costa Rica ont exprimé leur soutien à ces travaux. L'Argentine a indiqué avoir mis en place, depuis 2021, un réseau national d'intervention pour faire face aux échouages de la faune marine, avec des ateliers de formation en cours dans toutes les provinces pour améliorer les réponses aux échouages. En réponse à une question du Costa Rica, la Nouvelle-Zélande a confirmé que le groupe a reçu beaucoup de commentaires sur l'euthanasie et que les principales occasions de soumettre des données sont le groupe de travail et le coordinateur des échouages.

Les États-Unis se sont félicités de la mise à jour fournie par l'Islande concernant sa nouvelle réglementation sur la collecte de données. Les États-Unis ont précisé qu'ils ont communiqué des données à la fois sur les baleines tuées et sur le caractère sans cruauté des opérations de chasse à la baleine et ont demandé que ces données soient prises en compte dans le rapport du groupe de travail WKM&WI.

Whale and Dolphin Conservation, s'exprimant également au nom de 18 ONG (Pro Wildlife, Environmental Investigation Agency, Animal Welfare Institute, OceanCare, Ambassade des Océans, Natural Resources Defense Council, NOAA – pour les droits des animaux, International Fund for Animal Welfare, ORCA, Centro de Conservación Cetacea, Cetacean Society International, ICB, Humane Society International, Fundación Cethus, Whaleman Foundation, WeWhale Association et Instituto Baleia Jubarte) a exprimé leur inquiétude quant aux activités de chasse à la baleine actuellement menées par deux gouvernements contractants, l'Islande et la Norvège, dans le cadre de l'objection et de la réserve au moratoire de la CBI. Ces ONG se sont inquiétées du fait que ces pays ont des quotas qui ne sont pas calculés en utilisant la version de la procédure de gestion révisée acceptée par la Commission et qu'aucun des deux pays ne fournit des données détaillées sur le bien-être des animaux qui, selon les résolutions de la CBI, devraient être communiquées à la NAMMCO. Elles ont exhorté la Norvège et l'Islande à cesser d'autoriser toutes les chasses commerciales à la baleine et le commerce des produits dérivés de la baleine, à collecter et à communiquer à la CBI des données récentes sur le temps de mise à mort, les baleines atteintes et perdues et le taux de mortalité instantané.

La KNAPK a attiré l'attention sur les réglementations strictes en vigueur au Groenland régissant la façon dont la chasse à la baleine est menée, notamment en ce qui concerne ceux qui sont autorisés à pratiquer cette activité, ainsi que les équipements pouvant être utilisés, les caractéristiques des navires pouvant être engagés, les méthodes de mise à mort autorisées et l'obligation d'effectuer des examens biologiques sur les baleines.

10.3 Adoption du rapport du WKM&WI WG

Le rapport et les recommandations du groupe de travail WKM&WI ont été **adoptés**, avec l'amendement demandé par les États-Unis pour indiquer qu'ils avaient fourni des données à la fois sur les baleines tuées et sur le caractère sans cruauté des opérations de chasse à la baleine.

Les principales recommandations du groupe de travail WKM&WI sont les suivantes :

- Que la Commission approuve l'outil d'évaluation du bien-être des baleines
- Que la Commission approuve la tenue d'un nouvel atelier sur l'euthanasie et les échouages massifs
- Que la Commission approuve les recommandations formulées dans le cadre de l'initiative sur les échouages, notamment ses nouveaux objectifs stratégiques et un plan de travail (2021-24), l'atelier du groupe d'experts en 2023 et le maintien du poste de coordinateur des échouages jusqu'à la CBI69
- Que le groupe de travail soutienne fermement le renforcement des capacités dans le cadre de l'initiative sur les enchevêtrements
- Que le comité F&A approuve les critères d'évaluation et les processus d'allocation pour le Fonds volontaire du bien-être, aux fins d'approbation par la Commission.

10.4 Autres questions

Aucune.

11. QUESTIONS DE GESTION ET SOUS-COMITE DES INFRACTIONS (Sous-comité INF)

Le sous-comité INF examine les données reçues des gouvernements contractants afin de remplir l'obligation de communiquer les infractions en vertu de l'article IX.4 de la Convention. L'examen des lois et des réglementations nationales fait également partie du mandat de ce sous-comité.

11.1 Rapport du sous-comité des infractions

La République de Guinée, en tant que vice-président de la Commission, a présenté le rapport du sous-comité des infractions (voir annexe J). Le sous-comité a reçu des rapports récapitulatifs des captures, y compris les infractions, pour la période 2018-2021. Les captures par les pays membres figurent à l'annexe L. Il n'y a pas eu de rapports sur les infractions non résolues auparavant pour les saisons précédentes. Les dispositifs de surveillance et de contrôle des différentes opérations baleinières ont été examinés, ainsi que les lois et les réglementations nationales.

Le vice-président a indiqué qu'aucun rapport n'avait été réalisé sur la disponibilité, les sources et le commerce des produits baleiniers et a rappelé que le Royaume-Uni a appelé à réaliser un rapport sur la disponibilité, les sources et le commerce des produits baleiniers, étant donné que plus de 2.000 tonnes de viande de baleine ont fait l'objet d'un commerce international depuis la CBI67.

11.2 Discussion du rapport du sous-comité des infractions

L'Australie et la République tchèque, au nom de l'UE, a remercié la République de Guinée, le secrétariat et le sous-comité pour leur travail sur cette question.

La République tchèque, au nom de l'UE, a remercié les pays qui ont fourni des données pertinentes à la CBI et a attiré l'attention sur le commerce d'au moins 2.000 tonnes de viande de baleine depuis la CBI67. Elle a déploré le manqué d'informations sur cette question dans le rapport malgré cinq résolutions antérieures de la CBI et a vivement encouragé les gouvernements contractants à faire rapport sur le commerce international.

L'Australie a observé que le nombre d'infractions était généralement faible au cours des quatre dernières années et remercié tout particulièrement la République de Corée pour son rapport détaillé et les mesures prises pour détecter et enquêter sur les incidents.

11.3 Adoption du rapport du sous-comité des infractions

Le rapport du sous-comité des infractions a été **adopté**.

La Commission s'est félicitée des rapports d'infractions reçus des pays suivants : le Royaume du Danemark, la Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, la Norvège, l'Islande, la République de Corée, le Japon (2018), la Croatie, le Pérou et les Etats-Unis. La Commission a également remercié les gouvernements non membres d'avoir soumis des données : le Japon (à partir de 2019) et le Canada.

11.4 Captures par les pays non membres

Antigua-et-Barbuda, soutenue par la République de Palau et Sainte-Lucie, a indiqué que les pays non membres avaient le droit de prélever les ressources marines en vertu de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS). Antigua-et-Barbuda estime que l'incapacité à pratiquer la chasse à la baleine dans le cadre de la CBI causait des difficultés financières aux gouvernements contractants, en particulier les pays en développement, ce qui a conduit à des problèmes concernant le paiement des contributions financières et les droits de vote. Antigua-et-Barbuda a souligné que les pays souhaitant prélever des espèces abondantes de baleines devraient pouvoir le faire sous les auspices de la CBI et que le moratoire encourage les pays à se retirer de la Convention et affaiblit la CBI. Elle a recommandé la tenue d'une réunion spéciale des gouvernements contractants pour évaluer la question de la chasse à la baleine dans le cadre de la CBI et en dehors de la Commission. Si cette recommandation était acceptée, Antigua-et-Barbuda serait disposée à reporter l'examen du projet de résolution qu'elle avait présenté au point 8.3 de l'ordre du jour.

Après consultation, l'Australie a remercié Antigua-et-Barbuda pour cette proposition mais a demandé plus de temps et des informations supplémentaires sur les objectifs proposés. Elle a souligné qu'une telle réunion aurait des implications budgétaires qui doivent être examinées, étant donné les défis budgétaires de la Commission.

A la suite des discussions en marge de la réunion, Antigua-et-Barbuda et l'Australie ont convenu de travailler ensemble au cours de la prochaine période intersessions sur la proposition faite par Antigua-et-Barbuda, de solliciter la contribution de la société civile et d'envisager de la présenter à la CBI69. Sainte-Lucie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont offert de travailler avec Antigua-et-Barbuda et l'Australie.

Le Fonds international pour la protection des animaux, s'exprimant également au nom d'Animal Welfare Institute, a indiqué qu'en vertu de la Convention sur le droit de la mer (UNCLOS), un principe fondamental veut que les Etats coopèrent avec "l'organisation internationale appropriée" pour la conservation, la gestion et l'étude des baleines. La CBI est justement l'organisme approprié ; ainsi, les Etats qui ne sont pas membres de la CBI sont obligés de participer de manière significative aux réunions de la CBI et du comité scientifique. Elle a indiqué que les gouvernements non-contractants ont le devoir de coordonner avec les autres Etats la gestion et la conservation des stocks partagés, afin de couvrir l'ensemble de l'aire de répartition des espèces.

En réponse, le Japon a déclaré qu'il continue de fournir des données à la CBI et au comité scientifique depuis son retrait de la CBI, qu'il participe activement au comité scientifique et qu'il s'implique de manière coopérative dans les activités de recherche de la CBI, par exemple en soutenant les campagnes POWER. Il a rappelé qu'il coopère avec la NAMMCO, qu'il applique l'article 65 d'UNCLOS, et qu'il continuera à respecter le droit international.

11.5 Autres questions

L'Inde a appelé les gouvernements contractants à partager les meilleures pratiques en matière de gestion et de conservation des cétacés, de manière solidaire, afin de faciliter la reconstitution et, partant, l'enrichissement de la biodiversité marine.

12. COMITE DE CONSERVATION (CC)

12.1 Rapports du comité de conservation en 2020 et 2022 (CC68A, CC68B)

Le comité de conservation s'est réuni le 15 octobre 2022. La vice-présidente du comité de conservation (Cat Bell) a présenté un résumé des rapports du comité de conservation pour 2020 et 2022 (IWC/68/REP/CC/01A & B ; voir annexe G) et a exposé les principales recommandations comme suit :

Examen à mi-parcours, Plan stratégique 2016-2026 du comité de conservation et plan de travail pour la période biennale 2022-2024 et au-delà.

En 2020, le comité de conservation a convenu d'effectuer un examen à mi-parcours de son plan stratégique 2016-2026 et de faire rapport à la CBI68. Il a également convenu de développer un nouveau plan de travail quadriennal chiffré du comité de conservation pendant l'intersession, en vue de sa discussion à la CBI68.

L'examen à mi-parcours a été réalisé pendant l'intersession et a conclu que, dans l'ensemble, il n'était pas nécessaire de réviser le plan stratégique et que les recommandations, le plan de travail et le plan stratégique du comité de conservation progressaient de manière appropriée. Une petite modification du titre a été proposée et présentée à l'annexe 2 du document CC/68/3.1/01 (*Examen à mi-parcours du plan stratégique 2016-2026 du comité de conservation*).

Lors de sa réunion de 2022, le comité de conservation a approuvé le rapport pour l'examen à mi-parcours ainsi que les modifications suggérées et a accepté le projet de plan de travail pour 2022-2024 et les méthodes de travail, qui seront téléchargés sur le site web de la CBI et maintenus comme un document vivant.

Rapports volontaires de conservation (VCR) sur la conservation des cétacés et prototype de base de données de conservation

Des rapports volontaires de conservation ont été reçus de l'Argentine, de la Nouvelle-Zélande, du Pérou, de la République de Corée, du Royaume-Uni et des Etats-Unis, et la vice-présidente du comité de conservation a encouragé les autres gouvernements contractants à soumettre des rapports.

Lors de sa réunion en 2018, le comité de conservation a approuvé une proposition de la Nouvelle-Zélande visant à réviser le modèle actuel des VCR et à développer une base de données intégrée. Le secrétariat a développé un cahier des charges technique pour la base de données, qui a été affiné après discussion lors de la réunion du comité de conservation en 2020, lorsqu'une mise à jour des avancées de la base de données de la conservation a été présentée. En 2022, le comité de conservation a convenu que le groupe de planification du comité de conservation (CCPG) travaillera avec l'Australie pour adapter le processus du comité scientifique en matière d'élaboration des rapports nationaux d'avancement pour le comité de conservation, que des rappels annuels seront émis pour les rapports volontaires de conservation et que la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et ASCOBANS testeront la base de données de conservation.

Prises accessoires

Lors de sa réunion de 2020, le comité de conservation a approuvé le plan de travail pour 2021-2024 de l'Initiative d'atténuation des prises accessoires (BMI) ; il a également approuvé la proposition d'affectation des fonds existants en soutien aux activités du plan de travail de l'initiative d'atténuation des prises accessoires (BMI), ainsi que le *Rapport de l'atelier de la CBI sur les possibilités d'atténuation des prises accessoires dans l'océan indien occidental et la mer d'Arabie*, ainsi que toutes ses recommandations.

Le président du groupe de travail permanent (SWG) sur les prises accessoires a présenté au comité de conservation, lors de sa réunion de 2022, une mise à jour des progrès réalisés par rapport aux quatre premiers objectifs stratégiques du plan de travail : coordination du programme, collecte de connaissances, développement et test de la réduction et de la surveillance des prises accessoires et changement d'attitude au sein de la communauté des pêcheurs. En ce qui concerne la collecte de connaissances, l'initiative d'atténuation des prises accessoires (BMI) est en train d'élaborer une série de projets pilotes, qui seront menés localement dans sept sites et seront axés sur la pêche à petite échelle

dans des environnements marins et/ou d'eau douce. Ces projets pilotes permettront à la BMI d'appliquer des approches multidisciplinaires et expérimentales à la réduction, au suivi et à la gestion des prises accessoires. La BMI développe également son programme de renforcement des capacités par le biais d'ateliers techniques sur l'outil d'évaluation des risques de prises accessoires (ByRA) dans plusieurs pays et d'autres sessions sont prévues. Le groupe de travail permanent (SWG) et le comité de conservation avaient exprimé un soutien ferme au projet FAO-Océans Communs visant à travailler avec différents partenaires dans l'océan indien et l'océan pacifique occidental. Le groupe d'experts, créé en 2018, a été très actif sur diverses activités. Sa composition sera revue après la CBI68 afin de combler les lacunes en matière d'expertise et de répartition géographique.

Lors de sa réunion de 2022, le comité de conservation a pris note de l'état d'avancement du plan de travail, a approuvé la mise à jour du cahier des charges du groupe d'experts sur les prises accessoires et a soutenu l'engagement de la BMI dans le projet FAO-Océans Communs avec les différents partenaires.

La présidente du groupe de travail permanent sur les prises accessoires s'est félicitée de la poursuite de la coopération et de la contribution des gouvernements contractants et des chercheurs, notamment pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets pilotes. Elle a également remercié l'ancienne coordinatrice des prises accessoires (Marguerite Tarzia) et a souhaité la bienvenue à la nouvelle coordinatrice et à la nouvelle présidente du groupe de travail permanent sur les prises accessoires.

Observation des baleines

Les principes et lignes directrices de la CBI relatifs à l'observation des baleines ont été introduits en 1996 afin de contribuer à orienter l'élaboration des réglementations en matière d'observation des baleines. Lors de sa réunion en 2019, le comité scientifique a approuvé les révisions des principes et lignes directrices afin d'aborder des questions et technologies émergentes, telles que les drones. En 2020, le comité de conservation a encouragé la poursuite de l'élaboration du manuel sur l'observation des baleines, a accueilli favorablement et a approuvé les plans de promotion du manuel, a approuvé le protocole éditorial du manuel sur l'observation des baleines et a convenu que les modifications apportées aux principes généraux de la CBI pour l'observation des baleines devraient être examinées et adoptées par la Commission.

Lors de sa réunion de 2022, le comité de conservation a approuvé le plan de travail sur l'observation des baleines et le protocole éditorial du manuel sur l'observation des baleines, ainsi que les principes et lignes directrices de la CBI relatives à l'observation des baleines.

Plans de conservation et de gestion (CMP)

La CBI a adopté les CMP en 2008 en tant qu'outil de gestion adaptable, souple et sur mesure pour améliorer les résultats de conservation des populations de cétacés les plus menacées. Les deux principaux organes chargés de faire progresser les travaux de la Commission sur les CMP sont le groupe de travail permanent du comité de conservation sur les CMP (SWG-CMP) et le sous-comité du comité scientifique sur les stocks de cétacés qui font ou pourraient faire l'objet de plans de conservation et de gestion (SC-CMP).

Lors de sa réunion en 2020, le comité de conservation a approuvé le rapport du SWG-CMP, ainsi que la désignation d'un CMP pour les dauphins de rivière d'Amérique du sud (le genre *Inia* et le tucuxi, *Sotalia fluviatilis*) afin de commencer à travailler sur un projet de CMP et a salué les progrès réalisés dans l'élaboration d'un manuel de CMP et d'un plan stratégique pour les CMP.

Le comité de conservation a reçu des mises à jour sur l'état d'avancement de chacun des CMP existants lors de sa réunion de 2022 et a discuté des recommandations pour les prochaines étapes. Le comité de conservation :

- A convenu de créer la fonction de vice-président pour le SWG-CMP, ce qui nécessiterait des amendements dans les méthodes de travail
- A approuvé le plan de travail des CMP pour 2022-2024 et le plan stratégique pour 2022-2032
- A convenu que le CMP de la baleine grise du Pacifique nord-ouest soit mis à jour en utilisant les résultats de l'examen quinquennal effectué par le comité scientifique et que le 'Mémorandum de coopération' concernant les 'mesures de conservation de la baleine grise occidentale' soit révisé
- A approuvé la stratégie de mise en œuvre 2023-2024 pour le CMP de la baleine franche australe du Pacifique sud-est
- A approuvé la campagne du franciscana.

Le président du SWG-CMP a rappelé que depuis 2009, des CMP pour les populations à risque avaient été élaborés sur la base des conseils du comité scientifique, y compris pour les dauphins de rivière d'Amérique du sud, le premier CMP pour les espèces de dauphins de rivière. Les actions du CMP vont du développement d'un protocole d'accord (MoU) signé par le Chili et le Pérou pour la protection des baleines franches australes du Pacifique sud-est, aux efforts de recherche visant à comprendre la dynamique des populations, à la formation sur les réponses aux enchevêtrements, aux ateliers d'experts et au développement de la campagne du franciscana. Le président du SWG-CMP a remercié le président et le vice-président du comité de conservation, les coordinateurs des CMP et tous les Etats de l'aire de répartition pour leurs efforts.

Collisions avec les navires

Lors de la CBI57 en 2005, le comité de conservation avait convenu de s'occuper des baleines tuées ou gravement blessées par les collisions avec les navires, reconnaissant que la question est également examinée par le comité scientifique au sein de son sous-comité sur la mortalité non délibérée des cétacés due à des activités humaines (HIM). Le comité de conservation a créé le groupe de travail sur les collisions avec les navires (WG-SS), qui a régulièrement rendu compte des progrès réalisés depuis 2006. Lors de la réunion du comité de conservation en 2022, une mise à jour a été effectuée par le groupe de travail.

Le comité de conservation :

- A pris note des progrès réalisés pendant l'intersession par le groupe de travail sur les collisions avec les navires (WG-SS) et le comité scientifique
- A approuvé le nouveau plan stratégique relatif aux collisions avec les navires (2022-2032) et le plan de travail du WG-SS proposé pour 2022-2024
- A soutenu la création d'un groupe d'experts
- A appuyé la demande de financement pour le maintien du poste de gestionnaire de données.

Le vice-président du comité de conservation a remercié le président sortant du WG-SS pour son leadership et son travail sur les collisions avec les navires et a souhaité la bienvenue au nouveau président du WG-SS.

Débris marins

Le vice-président du comité de conservation a indiqué que la question des débris marins est liée à divers points en discussion à la CBI68 en se référant précisément au *projet de résolution proposé sur la pollution plastique marine*.

Un plan de travail pour la période intersessions 2022-2024 a été présenté au comité de conservation lors de sa réunion en 2022 par le groupe de correspondance intersessions sur les débris marins (ICG-MD) et a été approuvé par le comité. Une déclaration de soutien à l'Initiative mondiale sur les engins fantômes (GGGI) a également été discutée et la signature de la déclaration de soutien a été approuvée par le comité de conservation.

Bruit sous-marin anthropique

Le président du groupe de correspondance intersessions sur le bruit d'origine anthropique (AUN-ICG) a présenté une mise à jour au comité de conservation lors de sa réunion de 2022, soulignant les six sujets d'intérêt qui avaient été identifiés : l'exploration sismique, le bruit des navires, les sonars militaires, la construction sous-marine, les activités opérationnelles et la destruction des munitions. Un plan de travail pour la période intersessions 2022-2024 a été approuvé par le comité de conservation, de même que l'utilisation d'un questionnaire sur les études sismiques marines pour l'exploration des hydrocarbures qui avait été élaboré, approuvé par le comité scientifique et entériné par le comité de conservation avec des amendements des Etats-Unis.

Changement climatique

Le changement climatique est identifié comme un domaine prioritaire dans le plan stratégique du comité de conservation. Un atelier virtuel conjoint CC/SC sur le changement climatique, qui s'est tenu à la fin de l'année 2021, a recommandé divers domaines de recherche supplémentaires. Lors de sa réunion de 2022, le comité de conservation a approuvé la création d'un nouveau groupe de correspondance intersessions sur le changement climatique afin de développer davantage ce domaine, avec le mandat suivant : (1) prendre en compte les dernières informations sur les populations de cétacés ; (2) fournir des conseils clairs sur les outils permettant d'atténuer l'impact négatif du changement climatique et de renforcer la résilience ; et (3) chercher à élaborer un programme de la CBI de réponse au changement climatique.

Le président du groupe intersessions conjoint CC/SC sur le changement climatique s'est félicité de la façon dont les choses avancent sur cette question vitale et a rappelé qu'il s'agissait d'un domaine qui évolue rapidement et qui fait l'objet de multiples activités. Il a encouragé les gouvernements contractants à rejoindre le groupe pour partager leur expertise et a souligné l'importance de la collaboration avec d'autres organismes d'experts, notant que la correspondance récente avec les responsables du changement climatique à la CMS représentait une importante opportunité de collaboration.

La CMS a souligné le rôle des cétacés dans la préservation de l'équilibre des écosystèmes marins et se réjouit de continuer à travailler avec la Commission sur ce sujet. Elle a évoqué le projet d'un atelier sur le changement climatique et les espèces migratrices prévu en 2023 et invité la Commission à y participer.

Fonctionnement des écosystèmes

Lors de sa réunion de 2018, le groupe de planification du comité de conservation (CCPG) avait examiné la manière dont le comité de conservation pourrait traiter la résolution 2016-3 relative aux cétacés et à leur contribution au fonctionnement des écosystèmes, et lors de sa réunion de 2020, le comité de conservation avait accepté une proposition visant à organiser un atelier sur la valeur socio-économique des cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes. L'atelier a proposé à court terme le développement d'un projet pilote pour évaluer les valeurs socio-économiques d'une seule espèce afin de simplifier le nombre de services à évaluer.

Lors de sa réunion de 2022, le comité de conservation a approuvé en principe le rapport de l'atelier sur les valeurs socio-économiques des cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes, mais a convenu que le projet pilote proposé nécessitait une discussion et un développement plus approfondis avant que le comité de conservation ne puisse recommander d'aller de l'avant et que cette proposition soit présentée au prochain comité scientifique, pour l'enrichir et l'approuver, et soit discutée de manière approfondie lors de la réunion intersessions du groupe de planification du comité de conservation (CCPG).

Espèces ou populations faisant l'objet d'une préoccupation urgente ou émergente

L'Initiative sur l'extinction a été développée pour expliquer clairement, de manière factuelle et publique, pourquoi le comité scientifique est préoccupé par l'extinction d'une espèce ou d'une population particulière. Une section du site web de la CBI a été développée pour expliquer l'extinction en termes généraux, et pour fournir un aperçu des actions que la Commission avait approuvées en réponse à chaque menace majeure. Lors de sa réunion de 2022, le comité de conservation a approuvé l'initiative avec une

modification de la procédure pour demander l'approbation de la Commission lors des réunions biennales ou, dans les situations urgentes pendant l'intersession, peut-être par le biais d'une procédure d'approbation tacite.

Un document présenté à la réunion du comité de conservation en 2022 a mis en exergue les réponses à une enquête mondiale d'experts sur les plus grands défis de la conservation (Robinson, E. et Simmonds, M.P. Non publié. *Analyse des défis Inhérents à la conservation et à la reconstitution des cétacés à travers l'opinion d'experts*. Disponible auprès de l'auteur principal à l'adresse : zu19084@alumni.bristol.ac.uk). Le comité de conservation a approuvé la création d'un groupe intersessions chargé d'élaborer des recommandations sur la manière de surmonter les défis liés aux efforts de conservation et de les rendre plus efficaces.

Le vice-président du comité de conservation a remercié le président du comité de conservation pour ses nombreuses années de travail acharné pour aider le comité de conservation à apporter des bénéfices tangibles et significatifs à la conservation des cétacés.

12.2 Discussion des rapports du comité de conservation

La République tchèque, s'exprimant au nom de l'UE et soutenue par l'Australie, l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Costa Rica, l'Inde, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis, a salué le travail entrepris par le comité de conservation sur de nombreuses questions importantes et a remercié les présidents et vice-présidents actuels et passés du comité de conservation ainsi que le secrétariat pour les efforts considérables consentis.

La République tchèque a en outre rappelé que la CBI avait pris la tête des questions mondiales et s'est félicitée de la poursuite de ses travaux pendant l'intersession pour mettre en œuvre le plan stratégique et s'engager avec d'autres organisations sur les activités du plan de travail présentées dans les rapports du comité de conservation pour 2020 et 2022. Il était clair que le travail et les recommandations du comité de conservation peuvent conduire à une action gouvernementale en faveur de la conservation des cétacés.

L'Inde a fait état des mesures qu'elle a prises en rapport avec le comité de conservation, notamment le lancement du 'Projet Dauphin' visant à préserver les systèmes d'eau douce et marins et à garantir les moyens de subsistance. Dans le cadre de ce projet, le CMP du dauphin du Gange et de l'Indus a été préparé. L'Inde a fait des progrès significatifs dans la réduction des prises accessoires, la formation des primo-intervenants pour sauver les dauphins de rivière piégés et a exprimé son intérêt à collaborer avec la GGGI. Elle a estimé qu'il était nécessaire que les comités participant de manière plus active, transparente et ouverte à l'engagement des gouvernements contractants et a recommandé une approche plus inclusive des discussions, avec une représentation accrue des représentants régionaux.

La Nouvelle-Zélande a souligné l'importance des travaux du comité de conservation. Les travaux sur les échouages et les prises accessoires démontrent la grande expertise disponible. Elle encourage la poursuite des travaux sur le manuel de l'observation des baleines et se réjouit de pouvoir les soutenir.

L'Australie a indiqué qu'il ressortait clairement du rapport que ce travail a eu un effet dans le monde réel.

L'Argentine, soutenue par le Chili, a fait part de son soutien à toutes les recommandations du comité de conservation. L'Argentine a exhorté tous les participants à se joindre aux travaux du comité de conservation qui présentent un grand intérêt pour les grands cétacés et la santé des océans.

Le Chili a pris note du vaste programme de travail du comité de conservation, notamment en ce qui concerne les cétacés et le fonctionnement des écosystèmes, et du fait que d'autres organisations s'y sont intéressées, notamment la Conférence des Nations unies sur les océans.

Le Costa Rica s'est réjoui de constater que deux personnes d'Amérique latine, le président sortant du comité de conservation et le vice-président entrant du comité de conservation, ont joué un rôle de premier plan.

Le président du comité scientifique a déclaré que le comité scientifique et le comité de conservation ont travaillé en étroite collaboration et que ce fut un plaisir de travailler avec eux. Il se réjouit de travailler avec le nouveau président et le nouveau vice-président du comité de conservation.

Le travail des présidents et vice-présidents sortants et entrants du comité de conservation a été largement apprécié. Le président sortant du comité de conservation, Lorenzo Rojas-Bracho, a reçu un présent et a été chaleureusement remercié par l'auditoire pour tout ce qu'il a fait pour faire avancer le travail du comité de conservation pendant de nombreuses années.

12.3 Adoption des rapports et du plan de travail du comité de conservation

Les rapports du comité de conservation (2020, 2022) ont été **adoptés**, y compris le plan de travail (2022-2024).

12.4 Autres questions

Aucune

13. COMITE SCIENTIFIQUE (SC)

13.1 Rapports du comité scientifique 2019, 2020, 2021, 2022 (SC68A, SC68B, SC68C, SC68D)

Les documents disponibles pour ce point sont les suivants :

IWC/68/REP/SC/01 (*Rapport du comité scientifique SC68A 2019*)

IWC/68/REP/SC/02 (*Rapport du comité scientifique SC68B 2020*)

IWC/68/REP/SC/03 (*Rapport du comité scientifique SC68C 2021*)

IWC/68/REP/SC/04 (*Rapport du comité scientifique SC68D 2022*)

Après la présentation des rapports du comité scientifique (point 3 de l'ordre du jour), le président du comité scientifique (Zerbini), le président sortant (Suydam) et le vice-président (Porter) ont répondu aux questions posées par la Commission, comme résumé ci-dessous. Des informations supplémentaires sur les travaux du comité scientifique sont détaillées dans les rapports du comité mentionnés ci-dessus.

Les présidents du comité scientifique ont confirmé qu'actuellement toutes les tâches liées à la chasse autochtone de subsistance (ASW) sont à jour. Tous les pays concernés par l'ASW ont fourni des informations sur les captures au cours des quatre dernières années, et ont également présenté des descriptions de la chasse, qui ont été publiées sur le site web de la CBI.

Les présidents du comité scientifique ont expliqué que les rapports du comité scientifique contiennent de nombreuses reconnaissances des savoirs autochtones et encouragent les chasseurs à présenter des commentaires et des observations. Le sous-comité AWS a souligné la valeur des savoirs traditionnels et la façon dont ces informations peuvent apporter une contribution précieuse aux *revues de mise en œuvre*. Un exemple est celui des études sur les populations de baleines boréales en Alaska, pour lesquelles une surveillance acoustique a été ajoutée lorsque la communauté locale a remarqué que certaines baleines ne suivaient pas la lisière de la glace et qu'elles n'étaient pas prises en compte dans les études visuelles traditionnelles.

Les changements dans la distribution, et éventuellement l'abondance, du petit rorqual commun du Pacifique nord occidental qui pourraient avoir une incidence sur les conseils du comité scientifique, ont suscité des inquiétudes. Les présidents ont rappelé que le comité scientifique ne fournit pas de conseil de gestion pour ce stock car il ne fait pas l'objet d'une chasse à la baleine par les gouvernements contractants.

Cependant, une évaluation approfondie de cette espèce est en cours et fera part de ses résultats et de toute préoccupation à ce sujet à la Commission.

Les présidents du comité scientifique ont fourni des détails sur l'évaluation exhaustive en cours des baleines boréales du Pacifique nord. Il existe actuellement deux hypothèses de structure de stock : (1) cinq stocks qui se mélangent dans le nord du golfe d'Alaska et (2) un stock unique. Les deux hypothèses sont prises en compte dans l'évaluation et un modèle de population est également en cours de développement.

Le travail d'identification des zones à haut risque de collisions avec les navires a été détaillé en indiquant que le plan stratégique (voir <https://iwc.int/management-and-conservation/ship-strikes>) contient des informations plus détaillées sur les zones à haut risque de collisions avec les navires, les espèces préoccupantes ainsi que des informations sur les mesures d'atténuation. Les travaux prévus sur la base de données sur les collisions avec les navires incluent le développement d'une plateforme d'accès aux données qui permettra aux utilisateurs d'interroger les données, de générer des résumés de haut niveau et de produire des visualisations de données. L'objectif est d'encourager une utilisation accrue de la base de données et une augmentation des données fournies.

Des informations sur quatre baleines à bosse enchevêtrées dans la pêche du krill au cours des saisons 2020/21 et 2021/22 ont été fournies par les représentants de la CCAMLR lors de la réunion du SC68D. La CCAMLR a demandé conseil pour mieux comprendre les raisons de ces événements et pour les atténuer à l'avenir. Le comité scientifique a indiqué que les baleines étaient presque certainement vivantes lorsqu'elles se sont enchevêtrées et qu'elles sont probablement entrées dans les chaluts à la recherche de nourriture. La taille des animaux suggère qu'il s'agissait de baleineaux dépendants ou nouvellement indépendants de l'année. Un groupe de correspondance intersessions du comité scientifique a été formé pour fournir des conseils supplémentaires à la CCAMLR sur les causes probables des prises accessoires de cétacés, les facteurs qui y contribuent et la collecte de données. Le groupe a présenté un rapport lors de la réunion du groupe de travail de la CCAMLR sur la moralité accidentelle associée à la pêche qui s'est tenue à Hobart du 10 au 14 octobre 2022.

Les différences entre l'initiative des équipes opérationnelles ou Task Team (TT) et les CMP ont été discutées. L'initiative TT de la CBI vise à fournir des réponses rapides et ciblées lorsque se produit un déclin significatif et rapide de la population et lorsqu'une menace réelle d'extinction existe. Deux TT sont actuellement actives : une TT pour le dauphin à gros nez de Lahille et le dauphin à bosse de l'océan indien (*S. plumbea*).

Les CMP sont des cadres de niveau gouvernemental doté d'un processus qui comporte la nomination, le développement, la mise en œuvre, le suivi et la révision de chaque CMP, avec la participation du comité scientifique et du comité de conservation. Le CMP des dauphins de la Plata a été adopté après la création d'une TT pour cette espèce, mais le développement des TT et des CMP peut se faire de manière indépendante. Il a été demandé à une TT sur les dauphins d'eau douce d'Asie d'examiner et de hiérarchiser les recommandations, et ce travail a évolué vers un plan d'action concerté dans le cadre de la CMS. Dans le contexte de la CBI, les dauphins d'eau douce d'Asie sont actuellement en phase de pré-nomination pour le CMP, au moment où l'on réfléchit à la meilleure façon d'aborder plusieurs espèces dans plusieurs pays.

Le comité scientifique étudie la possibilité de modifier les modèles d'écosystèmes existants pour tenir compte du rôle des cétacés dans ces écosystèmes. Pour développer ce travail, des recherches supplémentaires sont nécessaires sur la façon dont les fèces de baleines fertilisent les océans et sur la façon dont les baleines peuvent transporter des nutriments lorsqu'elles meurent et coulent au fond de l'océan. Les taux d'alimentation, l'abondance et les différences spatiales et temporelles (par exemple, les différences avant et après la chasse à la baleine) doivent être pris en compte, de même que la manière

dont les choses évoluent, par exemple en raison du changement climatique. Un atelier virtuel a déjà eu lieu et une réunion en personne se tiendra en 2023, lorsque les zones initiales d'intérêt pourraient inclure l'Atlantique nord et l'océan austral.

La nouvelle direction de l'initiative sur les échouages comprend Fabia Luna en tant que présidente du groupe permanent sur les échouages, Andrew Brownlow en tant que président du groupe d'experts sur les échouages et Emma Neave-Webb en tant que coordinatrice des échouages au sein du secrétariat de la CBI. Le groupe d'experts a désigné de nouveaux membres, en vue d'élargir l'expertise et la couverture spatiale, tout en poursuivant les efforts pour augmenter le nombre de membres, de sorte qu'il y ait quelqu'un dans chaque fuseau horaire, pour que l'on puisse fournir un soutien en temps réel lorsque des échouages se produisent. L'initiative a soutenu avec succès des interventions en Nouvelle-Zélande, en Australie, aux Etats-Unis, dans l'océan indien, au Ghana et à Taiwan, et a également entrepris une nécropsie en ligne et une formation en personne.

Les présidents du comité scientifique ont confirmé que le comité a examiné la proposition de sanctuaire de baleines de l'Atlantique sud (SAWS) et le plan de gestion du SAWS en 2016 et a conclu que le plan de gestion était complet et comprenait des mesures de performance. Si le SAWS est adopté, le comité scientifique recommande la mise en œuvre du plan de gestion en collaboration avec le comité. Le comité scientifique convient également que le SAWS a la capacité de promouvoir la collaboration internationale pour la recherche et la surveillance.

Les deux fonds volontaires gérés par le comité scientifique, le Fonds volontaire pour les petits cétacés (SMVF) et le Fonds pour le partenariat en matière de recherche dans l'océan austral (IWC-SORP), ont fait l'objet d'un examen détaillé. Une procédure rigoureuse est en place et comprend un appel à candidatures, un processus d'évaluation, l'annonce de projets approuvés et le lancement des projets. Les deux fonds sont dotés de comités qui évaluent les candidatures et il existe un ensemble de critères pour noter et évaluer toutes les propositions. Il est à noter que les fonds ne peuvent être attribués qu'à des programmes qui ont déjà reçu la pleine appréciation et l'approbation de la Commission.

En ce qui concerne le vaquita, il y a lieu de rappeler que le comité scientifique a formulé des recommandations depuis de nombreuses années, mais qu'il n'a pas été en mesure de les mettre en œuvre. Il reste aujourd'hui entre 6 et 10 vaquitas à l'état sauvage, ce qui laisse l'espèce dangereusement proche de l'extinction. Le comité scientifique a exprimé sa profonde inquiétude à propos de l'utilisation des filets maillants dans le haut golfe de Californie et de l'absence de tout contrôle ou gestion de la mortalité.

S'agissant du dauphin Maui, en 2022, le comité scientifique a reçu une mise à jour indiquant que la population est susceptible de compter 48 à 66 animaux, âgés d'un an ou plus (2020-21). L'espèce est en danger critique d'extinction, en présence de menaces continues. Le comité scientifique s'est félicité de l'ensemble des mesures de pêche et de non-pêche mises en œuvre par la Nouvelle-Zélande et de ses efforts plus larges pour faire face aux menaces. Cette année, le comité scientifique a réitéré sa préoccupation pour l'espèce, en soulignant l'incertitude inhérente et insoluble entourant les informations sur la plupart des petites populations. Le comité scientifique a convenu d'inclure le dauphin Maui parmi les dix espèces devant être évaluées par le groupe du comité scientifique chargé de passer en revue les recommandations.

Lors de ses deux dernières réunions, le comité scientifique a convenu que, compte tenu des mesures de gestion déjà mises en œuvre par la Nouvelle-Zélande, la tâche du comité est maintenant de revoir le cadre qui a été utilisé pour éclairer ces mesures afin d'aider la Nouvelle-Zélande dans ses décisions futures concernant les menaces anthropiques sur les dauphins d'Hector et Maui. La revue se fera en deux parties, avec un petit groupe intersessions formé pour nommer des experts indépendants chargés d'examiner les aspects scientifiques, suivi d'une courte réunion préalable au SC69A pour évaluer les revues et formuler

des recommandations visant à améliorer l'utilité du modèle et informer les décisions de gestion. Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a offert de soutenir cette révision financièrement et en fournissant l'accès aux données, au code informatique et aux personnes concernées.

La Commission a été informée des travaux du comité scientifique sur la 'viande sauvage aquatique', qui fait référence aux captures de petits cétacés pour l'alimentation, les appâts, le commerce et les utilisations traditionnelles. Trois ateliers régionaux sur la viande sauvage aquatique ont été organisés, un dans chacune des régions d'Afrique, d'Asie du sud-est et d'Amérique du sud, afin d'étudier l'utilisation des petits cétacés comme nourriture de subsistance, appâts, objets de culte, médecine traditionnelle et talisman, contribuant ainsi à une meilleure gestion et à des mesures de conservation. En partenariat avec la CMS, un document a été publié en 2022 sur ce travail (*Utilisation généralisée de la mégafaune migratrice pour la viande sauvage aquatique dans les régions tropicales et subtropicales* <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fmars.2022.837447/full>). Les prochaines étapes consisteront à consolider les conclusions des trois ateliers et à élaborer un plan de travail à présenter au comité scientifique, en collaboration avec la CMS.

Le comité scientifique recommande depuis longtemps qu'aucun prélèvement de petits cétacés, qu'il s'agisse de captures vivantes ou de prélèvements ciblés, ne soit autorisé tant qu'une évaluation complète de leur statut n'a pas été réalisée. Le comité scientifique a identifié deux espèces particulièrement préoccupantes. La population de narvals (*Monodon monoceros*) présente dans le sud-est du Groenland est en danger imminent de disparition en raison d'une chasse excessive et le comité scientifique recommande de réduire à zéro le quota de chasse du sud-est du Groenland. En outre, le dauphin à flancs blancs de l'Atlantique (*Lagenorhynchus acutus*) a fait l'objet de la plus grande chasse aux îles Féroé en 2021. Le comité scientifique a attiré l'attention sur les sérieuses craintes suscitées par le nombre élevé de prises directes de ces dauphins signalées ces dernières années. Le comité scientifique collabore avec l'ASCOBANS pour : (1) examiner les informations disponibles sur la population en termes de structure, de tendance, de distribution, d'abondance, de mortalité, de résultats en matière de reproduction, de santé, de régime alimentaire, de comportement et de lacunes dans les données ; et (2) examiner les questions qui constituent une menace pour la conservation.

L'obligation pour les membres de la CBI de soumettre des rapports nationaux annuels en vertu de l'article VIII de la CIRCB : 'informations scientifiques' sur 'les baleines et la chasse à la baleine' a été évoquée. Le taux de soumission des rapports nationaux par les gouvernements contractants était faible, avec seulement 13 rapports soumis en 2022 et 14 en 2021. Ces rapports sont importants pour le comité scientifique et la CBI en général, car ils permettent de s'assurer que les conseils sont fondés sur l'ensemble des informations. Les gouvernements contractants ont été encouragés à contacter le secrétariat pour lui faire part de toute préoccupation ou idée concernant la soumission de ces rapports.

Le comité scientifique est en train de mettre en œuvre une nouvelle initiative de communication (CI), afin d'améliorer la présentation des travaux du comité à la Commission par le développement de nouveaux outils de communication (voir FA/68/7.2.2/01). Ces nouveaux outils (feuillets d'information numérisés, un hub scientifique et des documents de synthèse non techniques) fournissent des documents plus accessibles pour compléter les rapports plus détaillés du comité scientifique. L'un des objectifs de l'initiative de communication est de communiquer les travaux du comité scientifique en français et en espagnol ainsi qu'en anglais.

Les discussions du comité scientifique concernant les réductions budgétaires proposées et les modifications de la structure de ses réunions ont été résumées (voir annexe J du rapport du comité scientifique de 2021, document IWC/68/REP/SC/03). Bien que le comité scientifique préfère se réunir annuellement, si des réductions budgétaires sont nécessaires et qu'il passe à des réunions biennales, le comité scientifique suggère que des ateliers en personne puissent être organisés au cours des années intermédiaires, pour se concentrer sur les sous-groupes hautement techniques (IST, IA, ASI, SDDNA) et

donner la priorité aux sujets liés à la chasse autochtone de subsistance. D'autres groupes du comité scientifique pourraient tenir des réunions virtuelles. La nécessité de réduire l'ordre du jour du comité scientifique a été soulignée et des conseils sur les domaines prioritaires ont été demandés à la Commission.

Les responsables du comité scientifique ont remercié la Commission pour ses contributions au cours de la réunion. Ils se sont dits prêts à répondre à d'autres questions et discussions et peuvent être contactés par les commissaires à l'adresse électronique scquestions@iwc.int.

Le président a remercié le président du comité scientifique (Zerbini), le vice-président (Porter), l'ancien président du comité scientifique (Suydam) et le responsable des sciences, de la conservation et de la gestion (Staniland) pour l'excellente présentation et les progrès considérables déjà réalisés pour améliorer la communication du comité scientifique avec la Commission.

13.2 Discussion des rapports du comité scientifique

Les présidents actuels et précédents du comité scientifique, le vice-président du comité scientifique et le comité dans son ensemble ont été largement remerciés pour leur travail. L'initiative de communication, en particulier, a été saluée et les présidents du comité scientifique ont été félicités pour leur présentation des travaux du comité scientifique lors de cette réunion, qui a été jugée très utile et claire, notamment pour les non-spécialistes.

Les Etats-Unis ont approuvé les recommandations proposées par le comité scientifique, y compris les priorités proposées pour ses travaux en cas de passage à des réunions biennales.

La République tchèque, au nom de l'UE, s'est félicitée de nombreux aspects des travaux du comité scientifique, notamment en ce qui concerne les échouages, la pollution plastique, les petits cétacés et le changement climatique, et en particulier les résultats des actions de communication avec d'autres organisations internationales, reconnaissant que le déplacement d'un couloir de navigation pour protéger les cachalots constituait une réalisation importante. Elle a souligné l'importance des travaux des sous-groupes sur la chasse autochtone de subsistance (ASW), sur la mortalité non délibérée des cétacés due à l'homme (HIM) et sur les préoccupations environnementales et a fait part de son intérêt pour la poursuite des travaux du comité scientifique sur la photo-identification à travers la science citoyenne et d'autres techniques de surveillance efficaces telles que les capteurs acoustiques et la télédétection par satellite. Elle s'est également félicitée du travail du comité scientifique sur le bruit sous-marin et a confirmé l'engagement de l'UE à contribuer à ce travail et à partager son expérience en matière d'énergie offshore. Elle s'est dite préoccupée par le fait que les travaux du comité scientifique pourraient être affectés par les réductions budgétaires proposées et a indiqué qu'elle soutenait les recommandations du sous-comité budgétaire visant à assurer la viabilité à long terme des finances du comité scientifique, étant donné l'importance du caractère scientifique des décisions de la CBI. Elle a reconnu qu'il était nécessaire d'établir des priorités et a souligné qu'il importait d'allouer des fonds suffisants aux travaux relatifs à la chasse autochtone de subsistance.

Le Brésil, le Mexique, le Panama et la Suisse ont indiqué que les travaux du comité scientifique font partie intégrante de la CBI, et le Mexique a souligné leur importance pour l'avenir de la CBI. L'Argentine, le Brésil et le Panama ont souligné l'importance de veiller à ce que le comité scientifique dispose de ressources financières suffisantes pour lui permettre de réaliser ses travaux.

Le Brésil s'est félicité du travail sur les petits cétacés menés par le comité de conservation et le comité scientifique. La Nouvelle-Zélande a également exprimé son soutien au travail du comité scientifique sur les petits cétacés. En ce qui concerne le dauphin Maui, en danger critique d'extinction, la Nouvelle-Zélande a déclaré qu'elle s'est engagée à assurer la viabilité à long terme de cette espèce. Elle a rappelé qu'elle a élaboré un plan de gestion des menaces pesant sur le dauphin d'Hector et le dauphin Maui, dont

la dernière révision a eu lieu en 2020, ce qui a conduit à des réductions importantes de la pêche au filet fixe et au chalut, et qu'elle a engagé des fonds pour que la CBI entreprenne un examen indépendant des données scientifiques sur lesquelles repose ce plan de gestion.

L'Autriche s'est déclarée préoccupée par le fait que le vaquita soit menacé d'extinction alors que la prévention des extinctions est sans doute la tâche principale de la CBI. Elle a souligné que des mesures immédiates de bon sens sont nécessaires plutôt que de poursuivre les recherches sur l'espèce. Si le rapport du comité scientifique décrit certaines des mesures requises, toutes ne relèvent pas de la compétence du comité scientifique. La Suisse estime que le comité scientifique a donné de bons conseils et qu'il appartient maintenant aux responsables politiques d'y donner suite. Elle espère qu'une plus grande attention sera accordée aux conseils du comité scientifique à l'avenir afin d'éviter que d'autres espèces ne soient confrontées à cette situation.

La Norvège a indiqué que le petit nombre de vaquitas restants vivent dans une zone très restreinte, la seule menace étant l'enchevêtrement dans les filets maillants illégaux. Elle est déçue de constater que, malgré des décennies de conseils fournis par le comité scientifique, les filets maillants illégaux n'ont toujours pas été retirés, ce qui doit être fait immédiatement pour éviter l'extinction. L'Argentine a également exprimé sa préoccupation concernant les captures de petits cétacés et a demandé que toutes les ressources disponibles soient utilisées pour éviter l'extinction du vaquita. Elle a indiqué que le Groupe de Buenos Aires soutient tous les efforts visant à traiter les prises accessoires de cette espèce.

Le Mexique a conscience des préoccupations exprimées au sujet de la situation du vaquita et indique que la leçon à tirer est de ne pas retarder l'action de conservation, car des événements inattendus sont toujours possibles, comme l'augmentation soudaine de la demande de vessies natatoires du totoaba. Il se félicite des informations scientifiques récentes indiquant qu'il est possible de reconstituer la population.

Le Royaume-Uni a souligné qu'il était préoccupé par le fait que le quota de capture de narvals du Groenland pour 2022 semble toujours en place malgré la recommandation du comité scientifique de le réduire à zéro. Le Royaume-Uni a également fait part de son inquiétude au sujet de la chasse des petits cétacés dans les îles Féroé, rappelant l'avis du comité scientifique selon lequel aucune chasse ne devrait être autorisée, tout en se félicitant de la revue formelle menée par le gouvernement des îles Féroé. Le Royaume-Uni est également préoccupé par le fait qu'en plus de la chasse commerciale à la baleine, un grand nombre de petits cétacés sont capturés dans les eaux côtières japonaises. Il demande au Japon d'entreprendre un examen de l'état des espèces visées par ces chasses et exprime son appréciation pour toute action que le Japon pourrait entreprendre pour améliorer le bien-être de ces espèces.

Le Royaume du Danemark rappelle que la CBI n'est pas compétente pour la chasse et la capture des petits cétacés. Le Danemark (Iles Féroé) souligne que la capture de 1.423 dauphins à flancs blancs en 2021 était un incident exceptionnel, et que les captures annuelles sont en moyenne de 260. Le gouvernement féroïen a mis en place une limite de capture annuelle de 500 pour cette espèce, notant que la population dans les mers autour des îles Féroé était estimée à 80.000 et qu'une capture annuelle de 825 individus serait raisonnable. La NAMMCO devrait fournir un avis sur la limite de captures d'ici 2024, après quoi le gouvernement féroïen réévaluera la limite actuelle de 500. Il a déclaré que les petits cétacés étaient l'une des rares sources de viande dans les îles Féroé qui n'avait pas besoin d'être importée.

Le Danemark (Groenland) a indiqué que le gouvernement du Groenland a pris note des conseils de la NAMMCO et de la Commission mixte sur le narval et le Béluga, ainsi que des avis des chasseurs locaux, lors de la fixation des niveaux de quotas pour le narval dans le sud-est du Groenland. Il a souligné la nécessité d'obtenir de la viande fraîche car les aliments importés sont chers et pas toujours sains, et que les baleines sont également très importantes sur le plan culturel.

L'Inde a déclaré qu'elle avait achevé une enquête sur les dauphins de rivière et qu'elle avait récemment publié des lignes directrices sur les échouages afin de faciliter sa réponse aux échouages. Elle a réitéré son engagement en faveur de l'inclusion et de la représentation égale de toutes les parties prenantes dans les discussions relatives à la gestion des espèces.

La République de Guinée a indiqué que le programme de la COMHAFAT/ATLAFCO s'appuyait sur les résultats des travaux du comité scientifique ainsi que sur l'assistance technique du Japon, qui a conduit à une enquête en mer sur les petits cétacés. Elle a indiqué que les données de cette initiative pourraient être partagées avec le comité scientifique dans le cadre de l'accord qui doit être signé entre la CBI et la COMHAFAT/ATLAFCO. Elle propose que son Institut des sciences marines serve de point focal pour l'échange d'informations avec la CBI et la formation d'experts africains.

Le président du comité scientifique a exprimé sa reconnaissance pour les remerciements reçus, s'est félicité de tout autre retour d'information sur les travaux du comité scientifique et a remercié le comité scientifique et son ancien président, Suydam, pour leur soutien.

L'agence 'Environmental Investigation Agency' s'est exprimée au nom de 17 ONG². Elle a remercié le comité scientifique et le comité de conservation pour leur travail important et leur dévouement. Saluant les efforts du comité scientifique pour prévenir les prises accessoires, elle a indiqué que les espèces en danger critique d'extinction telles que le vaquita et le dauphin Maui sont en déclin et proches de l'extinction et a exhorté les gouvernements contractants à suivre les recommandations du comité scientifique pour retirer les filets maillants des habitats de ces populations et d'autres populations en danger critique d'extinction.

'Pro Wildlife' s'est exprimée au nom de 21 autres ONG³. Elle a salué le travail substantiel du comité scientifique sur les petits cétacés. Elle a fait état de son soutien aux préoccupations du comité scientifique concernant la chasse au narval dans le sud-est du Groenland et la chasse au dauphin à flancs blancs dans les îles Féroé. Elle s'est dite très préoccupée par la capture intentionnelle annuelle d'environ 100.000 petits cétacés dans le monde, notant par ailleurs que plusieurs espèces sont classées comme étant menacées en raison de la pression de la chasse. Elle a exhorté les gouvernements contractants à élaborer et à appliquer une législation nationale interdisant la chasse des petits cétacés.

'Whale and Dolphin Conservation', s'est exprimée au nom de 19 ONG⁴. Elle a remercié le comité scientifique et le comité de conservation pour leur travail, en particulier sur le fonctionnement des écosystèmes. Elle a souligné les fonctions critiques assurées par les cétacés, et le fait que permettre à leurs populations de prospérer aiderait à atteindre les objectifs climatiques et à accroître la résilience de la nature. Elle a appelé au maintien du moratoire et à une action urgente et radicale pour faire face aux menaces croissantes qui pèsent sur les cétacés.

La KNAPK a exprimé sa ferme objection à la recommandation du comité scientifique concernant le narval dans le sud-est du Groenland, notant que cette question relève de la compétence de la NAMMCO plutôt

² Animal Welfare Institute, Centro de Conservación Cetacea, Cetacean Society International, Environmental Investigation Agency, Fundación Cethus, Fundación Promar, Humane Society International, Instituto Baleia Jubarte, Instituto de Conservación de Ballenas, International Fund for Animal Welfare, Natural Resources Defense Council, OceanCare, Pro Wildlife, Whaleman Foundation, WeWhale, Whale and Dolphin Conservation et WWF International.

³ Animal Welfare Institute, Ambassade des Océans, Cetacean Society International, Centro de Conservación Cetacea, Environmental Investigation Agency, Fundación Cethus, Humane Society International, Instituto Baleia Jubarte, Instituto de Conservación de Ballenas, International Fund for Animal Welfare, Iruka & Kujira Action Network, NOAA, Natural Resources Defense Council, OceanCare, Oceanic Preservation Society, ORCA, Pro Wildlife, Robin des Bois, Whaleman Foundation, Whale and Dolphin Conservation et WeWhale.

⁴ Humane Society International, International Fund for Animal Welfare, Fundación Cethus, National Resources Defense Council, WeWhale Association, Whale and Dolphin Conservation, Centro do Conservacion Cetacea, Instituto de Conservacion de Ballenas, Environmental Investigation Agency, Whales Alive, Cetacean Society International, Whaleman Foundation, WWF International, Animal Welfare Institute, NOAA, ORCA, Pro Wildlife, Robin des Bois et Fundacion Promar.

que de la CBI. Elle demande instamment au comité scientifique d'intégrer les savoirs traditionnels et de consulter la KNAPK avant de réaliser des enquêtes dans la région.

13.3 Adoption des rapports et du plan de travail du comité scientifique

La Commission a **adopté** les quatre rapports de réunion du comité scientifique pour 2019, 2020, 2021, 2022 et le plan de travail proposé.

13.4 Autres questions

L'Islande a demandé des éclaircissements sur les projets financés par le comité scientifique qui se chevauchent avec les travaux du comité de conservation, comme le montre la figure 3 de l'annexe K du rapport du comité scientifique de 2021. Les présidents du comité scientifique ont indiqué que les 'sujets qui se recoupent avec le comité de conservation' font référence aux fonds alloués aux sous-groupes relatifs aux CMP, aux préoccupations environnementales (E), à la mortalité due à l'homme (HIM), aux petits cétacés (SM) et à l'observation des baleines (WW). Ils ont indiqué que le comité scientifique, en particulier au sein de ces sous-groupes, examine les questions de conservation sur la base de la science et fait des recommandations lorsque des actions sont nécessaires. Le comité de conservation agit ensuite sur ces recommandations, le cas échéant, en se concentrant sur la recherche de solutions politiques.

14. COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

La secrétaire exécutive a présenté le document IWC/68/14/01/REV1 (*Coopération avec d'autres organisations*) et a souligné le travail de coopération avec l'OMI sur les collisions avec les navires et le bruit sous-marin, avec la FAO et son réseau de secrétariats régionaux, plusieurs ORGP et la CCAMLR sur les prises accessoires, avec la CBD, la CMS et les accords associés, ainsi que la CITES sur les questions générales relatives aux écosystèmes. Elle a souligné la collaboration croissante avec la COMHAFAT/ATLAFCO, notamment un programme pilote de stages et la planification du renforcement des capacités en matière d'enquêtes en mer et d'analyse des données.

Le Royaume-Uni, soutenu par la République tchèque, au nom de l'UE, la République de Guinée, le Maroc, les Etats-Unis et Animal Welfare Institute, au nom d'Ambassade des Océans, Centro Conservación Cetacea, Cetacean Society International, Environmental Investigation Agency, Fundación Cethus, Humane Society International, IKAN-Dolphin and Whale Action Network, Instituto Baleia Jubarte, Instituto de Conservación de Ballenas, International Fund for Animal Welfare, Natural Resources Defense Council, NOAH-for animal rights, OceanCare, ORCA, Pro Wildlife, Robin des Bois, Whale and Dolphin Conservation, WeWhale, Whaleman Foundation et WWF, ont remercié le secrétariat pour son travail acharné visant à développer et à maintenir la coopération avec d'autres organisations internationales.

Le Royaume-Uni, soutenu par la République tchèque, au nom de l'UE, et le Maroc ont estimé que ce travail était important car il a permis à la Commission de se faire connaître en tant qu'expert de la conservation des cétacés au niveau mondial et de partager ses connaissances dans ce domaine. La République tchèque, au nom de l'UE, a également salué l'opportunité d'apprendre d'autres organisations, ce qui a contribué à produire un travail plus efficace.

Les Etats-Unis ont remercié David Matilla pour le travail qu'il a accompli à la tête du programme de travail sur les enchevêtrements, réalisé dans le cadre du protocole d'accord avec le Center of Coastal Studies, et ont salué son renouvellement. Ce travail a permis de former plus de 1.300 personnes dans 30 pays pour faire face aux enchevêtrements.

La République de Guinée a remercié la secrétaire exécutive pour avoir amélioré l'accessibilité de la Commission et pour le bon déroulement des réunions et processus de la Commission.

Le Maroc a félicité le secrétariat et la Commission pour la signature du protocole d'accord avec la COMHAFAT/ATLAFCO et a remercié le secrétariat d'avoir accepté une citoyenne marocaine dans le programme de stage pilote.

Animal Welfare Institute, au nom des 20 ONG susmentionnées, a souligné que, selon la base de données de la CITES sur le commerce, la Norvège et l'Islande ont exporté ensemble plus de 14 millions de kilogrammes de viande et de lard de baleine au cours de la période 2011 à 2020, la quasi-totalité étant destinée au Japon. Elles estiment que la Norvège et l'Islande sapent l'efficacité de la CBI et de la CITES et leur demandent de cesser de délivrer des permis d'exportation et de lever leurs réserves à l'inscription des baleines à l'annexe I de la CITES. Elles ont souligné que, bien qu'il ne soit pas un gouvernement contractant, le Japon est toujours une partie à la CITES et ont demandé au Japon de cesser de délivrer des permis d'importation CITES pour ce commerce.

15. ELECTION DES RESPONSABLES

Le président et le vice-président actuels ont siégé pendant quatre ans. La règle de procédure F.1 précise que le président n'est pas rééligible avant l'expiration d'un délai de deux ans.

La Commission a été invitée à examiner les nominations pour les postes de président et de vice-président et pour d'autres fonctions.

15.1 Election du président

M. Amadou Télivel Diallo (République de Guinée) a été élu président de la CBI pour la période 2022-2024.

La ministre de la pêche et de l'économie maritime de la République de Guinée, Madame Charlotte Daffe, a remercié les autorités slovènes pour l'invitation à participer à la CBI68. Elle a indiqué que la République de Guinée était heureuse d'y participer car elle attache une grande importance à la gestion durable des ressources marines. Elle a déclaré que depuis son adhésion à la CBI en 2000, la République de Guinée participe activement à toutes les réunions au cours des 22 dernières années. A travers la COMHAFAT/ATLAFCO, elle a promu la science des cétacés dans la zone atlantique de l'Afrique, grâce à des enquêtes visuelles en mer de la Mauritanie au Gabon. Ces travaux ont suscité l'intérêt des gestionnaires marins des pays concernés, ce qui a conduit à une plus grande couverture de ces travaux. Au nom du gouvernement de la République de Guinée, et en particulier du Chef de l'Etat, Son Excellence le Colonel Mamadi Doumbouya, Président de la Transition, elle a remercié les délégués pour leur confiance en élisant M. Amadou Télivel Diallo comme nouveau président de la CBI pour 2022-2024 et s'est dite confiante que sa longue expérience de la CBI l'aidera à assumer son mandat. Enfin, elle a réaffirmé la détermination de la République de Guinée et du Président de la Transition, à préserver et à gérer de manière responsable ses ressources halieutiques et naturelles.

Le président a félicité le président nouvellement élu, rappelant qu'il était le premier président originaire d'Afrique.

Le président sortant a été largement remercié pour son soutien à la Commission, pour son mandat sans précédent de quatre ans et aussi pour avoir accueilli six réunions de la CBI et du comité scientifique.

15.2 Election du vice-président

Le Royaume-Uni a félicité la République de Guinée en tant que nouveau président et a proposé la désignation de Dr. Nick Gales (Australie) comme nouveau vice-président, notant qu'il a été au cœur du travail de la CBI pendant de nombreuses années.

Dr. Nick Gales a été dûment élu vice-président et a été largement félicité pour sa nouvelle fonction. Il a remercié la Commission de lui avoir accordé sa confiance et a félicité le nouveau président. Il a indiqué

qu'il y avait de nombreux défis à relever pour poursuivre le travail essentiel de la CBI et a assuré à tous qu'il ferait tout ce qui est en son pouvoir pour la soutenir.

16. COMPOSITION DU BUREAU

Le Bureau est composé du président de la Commission, du vice-président de la Commission, du président du comité F&A et de quatre commissaires représentant un éventail d'opinions et d'intérêts. Les commissaires étaient auparavant nommés au Bureau pour une période de deux ans lors des réunions biennales de la Commission.

Le président a indiqué que quatre membres supplémentaires du Bureau devaient être élus et a rappelé à l'assemblée que de nouveaux mandats pour les membres du Bureau avaient été adoptés au titre du point 6 de l'ordre du jour, afin d'échelonner la composition du Bureau. Les nouveaux membres serviront pendant deux, quatre ou six ans et devront informer la Commission du mandat qu'ils souhaitent remplir, une fois élus.

Antigua-et-Barbuda a félicité le bureau actuel pour son excellent travail, a salué le commissaire de Sainte-Lucie pour son travail de représentation des Caraïbes et a proposé la candidature de Sainte-Lucie pour un second mandat.

Le commissaire du Royaume-Uni a annoncé son intention de se retirer et a proposé la candidature du commissaire belge, qui a été soutenue par la République tchèque au nom de l'UE.

Le Brésil, soutenue par la République tchèque au nom de l'UE et la République dominicaine, a proposé la candidature du commissaire de l'Argentine pour un nouveau mandat de deux ans en tant que représentant du groupe de Buenos Aires, le remerciant pour son travail acharné.

La Côte d'Ivoire a proposé la candidature du commissaire du Ghana.

La composition du Bureau a été **approuvée** comme suit : Président (République de Guinée) ; Vice-président (Australie) ; Président du comité F&A (Etats-Unis) ; Argentine, pour un mandat de deux ans ; Belgique, pour un mandat de six ans ; Ghana, pour un mandat de quatre ans ; et Sainte-Lucie, pour un mandat de quatre ans.

Le président a indiqué qu'avec les mandats des membres ainsi adoptés, le Bureau disposera d'une composition échelonnée et d'une large répartition régionale.

17. FUTURES REUNIONS DE LA CBI

Le calendrier biennal de la Commission signifie que sa prochaine réunion est prévue en septembre/octobre 2024. La règle de procédure B.1 encourage tout gouvernement contractant souhaitant lancer une invitation à le faire deux ans à l'avance.

17.1 Événements confirmés

Le Pérou a confirmé l'offre du gouvernement péruvien, par l'intermédiaire du ministère des affaires étrangères, d'accueillir la CBI69 à Lima, au Pérou. Le Pérou se réjouit de réserver un accueil chaleureux à la Commission.

Le secrétariat a confirmé que la réunion du comité scientifique en 2023 aurait lieu à Bled, en Slovénie, du 24 avril au 7 mai 2023.

Antigua-et-Barbuda a confirmé son offre d'accueillir la réunion du comité scientifique en 2024 à Antigua-et-Barbuda. Le président du comité scientifique a remercié Antigua-et-Barbuda pour son offre et s'en réjouit.

Le président a remercié le Pérou et Antigua-et-Barbuda et a confirmé qu'il n'y avait pas d'autres propositions.

Les propositions d'accueillir la CBI69 à Lima, au Pérou, d'accueillir la réunion du comité scientifique de 2023 à Bled, en Slovénie et celle du comité scientifique de 2024 à Antigua-et-Barbuda ont été **adoptées par consensus**.

18. AUTRES QUESTIONS

18.1 Remarques de clôture

Le Brésil, s'exprimant également au nom de l'Argentine et de l'Uruguay, a réitéré son ferme engagement à renforcer la coopération dans l'Atlantique sud en matière de conservation des cétacés, et à développer les activités découlant des initiatives de conservation. Ces pays restent déterminés à créer un sanctuaire de baleines dans l'Atlantique sud, dans le but d'offrir aux autres pays de l'Atlantique sud un point de référence pour renforcer la sensibilisation, les capacités et la recherche sur les cétacés dans la région, notamment par le développement d'activités génératrices de revenus telles que l'observation des baleines.

Le Brésil, soutenu par le Mexique, s'est dit déçu que les gouvernements contractants présents pour la plénière ne soient pas dans la salle lorsque le point 7.1 de l'ordre du jour a été ouvert au débat. Il a fait remarquer que les pays en développement, qui sont souvent riches en biodiversité, sont conscients des défis à relever en raison du changement climatique et de l'extinction des espèces et qu'ils attendaient un engagement ferme des pays en développement en faveur de la préservation de l'environnement, soulignant son importance pour la sécurité alimentaire. Le Brésil a exprimé l'espoir qu'à l'avenir, des propositions telles que celle-ci, qui sont si importantes pour l'environnement et pour le monde, puissent être débattues de manière respectueuse.

L'Argentine estime que l'absence de certains gouvernements contractants de la salle lors de la discussion du point 7.1 de l'ordre du jour est un différend qui devrait être consigné dans le rapport de la réunion du président et qui doit être réglé par des mécanismes conformément au droit international. Elle souligne que le comportement de ces gouvernements contractants n'était pas cohérent avec les positions très responsables prises par les mêmes délégations dans d'autres enceintes internationales de protection de l'environnement. Elle estime que ces pays avaient la responsabilité de respecter les traditions démocratiques, et que le fait de quitter la salle pendant les débats ne reflétait pas cette culture. Elle invite chacun à réfléchir à la meilleure façon de faire valoir ses droits pendant les négociations tout en respectant les droits des autres.

La Colombie, soutenue par le Mexique, a réitéré son engagement envers la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et des cétacés en particulier, et envers le travail du comité scientifique et du comité de conservation. Elle a confirmé son soutien continu à la proposition du SAWS et a réaffirmé son soutien au groupe de Buenos Aires dans sa dénonciation des actions menées pour interférer avec le débat lors de la réunion. Elle attend avec impatience les discussions qui permettront de clarifier les règles de procédure concernant le quorum comme premier point de l'ordre du jour de la CBI69.

L'Inde a souligné que lorsque les délégués s'expriment, ils exposent les points de vue de leurs gouvernements, et que les points de vue des différents gouvernements devraient être respectés dans les délibérations futures, dans un esprit d'équité. L'Inde a suggéré qu'à l'avenir, un temps partagé plus équilibré soit alloué aux résultats des travaux scientifiques relatifs à la conservation et aux meilleures pratiques en matière de gestion des cétacés, afin que d'autres pays puissent bénéficier de ces résultats.

Le Bénin, soutenu par Sainte-Lucie, a estimé que les points de vue des pays en développement n'ont pas été pris en compte au cours de la réunion et a souligné que certains pays en développement ont été

empêchés d'assister à la réunion, ce qui les a exclus du débat. Il a estimé que le retrait de 16 gouvernements contractants du débat sur le point 7.1 de l'ordre du jour n'était donc pas la faute de ces pays. Le Bénin, soutenu par Antigua-et-Barbuda et Sainte-Lucie, s'est offusqué des suggestions selon lesquelles ce comportement était irresponsable.

Antigua-et-Barbuda, soutenue par Sainte-Lucie, s'est alignée sur les commentaires de l'Inde, déclarant qu'elle représentait ici les intérêts de son gouvernement et qu'en les défendant, elle avait fait tout son possible pour négocier dans le cadre des règles établies. Elle a souligné que les gouvernements contractants qui n'ont pas participé au débat sur le point 7.1 de l'ordre du jour ont agi dans le cadre des règles de procédure de la Commission et ont fait des efforts pour comprendre davantage la proposition du SAWS, mais n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes. Antigua-et-Barbuda a fait référence à son leadership au sein de la communauté internationale en ce qui concerne la réponse au changement climatique et la protection de l'environnement.

Antigua-et-Barbuda, soutenue par Sainte-Lucie, a suggéré que, dans un esprit de compromis, toutes les déclarations faites au titre du point 18 de l'ordre du jour (Autres questions) soient retirées.

L'Argentine, soutenue par la Colombie, a rejeté la suggestion d'Antigua-et-Barbuda et a réitéré son point de vue selon lequel les déclarations faites sous le point 18 de l'ordre du jour devraient rester dans le rapport du président.

Le Costa Rica a reconnu les difficultés de la situation qui est survenue. Il se félicite du fait que d'autres organes des Nations unies se réuniront prochainement pour discuter de la biodiversité et de la protection de l'environnement et espère que des progrès seront réalisés pour renforcer la protection de l'environnement lors de ces réunions.

Animal Welfare Institute, au nom de 18 autres ONG (Australian Marine Conservation Society, Cetacean Society International, Environmental Investigation Agency, Fundación Cethus, Humane Society International, International Fund for Animal Welfare, Iruka & Kurija Action Network, Morigenos-Slovenian Marine Mammal Society, Natural Resources Defense Council, NOAH - for dyrs rettigheter, OceanCare, ORCA, Pro Wildlife, Robin de Bois, WeWhale, Whale and Dolphin Conservation, Whaleman Foundation, Whales Alive), a partagé la déception qui a été exprimée au sujet de la rupture du processus de prise de décision, mais reste confiant pour l'avenir et s'engage à poursuivre les travaux de la Commission, y compris ceux du comité scientifique et du comité de conservation.

Environmental Investigation Agency, au nom de 24 autres ONG (Animal Welfare Institute, Australian Marine Conservation Society, Brazilian Humpback Whale Institute, Centro de Conservacion Cetacea, Cetacean Society International, Environmental Investigation Agency, Fundación Cethus, Humane Society International, Instituto de Conservacion de Ballenas, International Fund for Animal Welfare, Iruka & Kurija Action Network, Morigenos-Slovenian Marine Mammal Society, Natural Resources Defense Council, NOAH - for dyrs rettigheter, OceanCare, Only One, ORCA, Pro Wildlife, Robin de Bois, WeWhale, Whale and Dolphin Conservation, Whaleman Foundation, Whales Alive, WWF), s'est déclarée déçue par les perturbations constatées en rapport avec le point 7.1 de l'ordre du jour et estime que, conformément à la pratique de la Commission, les questions doivent être traitées par le dialogue et non par la désertion.

18.1.1 Autres questions soulevées non liées au point 7.1

L'Institut pour le bien-être animal (Animal Welfare Institute), au nom des 18 ONG énumérées ci-dessus, a remercié les gouvernements contractants d'être parvenus à un compromis sur la crise budgétaire et a exprimé l'espoir que cette réforme et d'autres créeront une bonne base sur laquelle les ressources de la Commission pourront être construites. Ces ONG ont fait part de leur regret que le compromis ait inclus

des changements dans les conditions de rémunération du personnel du secrétariat, tout en soulignant leur dur labeur. Elles ont annoncé une contribution de 40.460£ aux fonds volontaires, dont 15.150£ pour le Fonds volontaire des petits cétacés, 12.610£ pour le Fonds d'atténuation des prises accessoires, 9.700£ pour le Fonds de conservation et 3.000£ pour le Fonds des collisions avec les navires.

Global Guardian Trust, également au nom de l'IWMC, a indiqué que de nombreux progrès avaient été réalisés en matière de conservation des baleines. Il s'est également inquiété du fait que ces progrès se sont faits au détriment des droits de l'homme des communautés côtières et des droits souverains des petites nations insulaires et des pays en développement. Il espère qu'au cours de la période intérimaire et lors des futures réunions de la Commission, les initiatives en faveur de la conservation des baleines seront fondées sur une protection accrue des droits souverains et des droits humains des personnes affectées par les décisions de la Commission.

La Commission baleinière de l'Alaska (AEWC) a réaffirmé que la réglementation de la chasse autochtone de subsistance est une responsabilité essentielle de la Commission et a exhorté les gouvernements contractants à veiller à ce que le comité scientifique soit financé au niveau nécessaire pour que l'AEWC puisse se conformer aux règles et réglementations établies par la Commission, ce qu'elle a fait et continuera de faire. Elle encourage toutes les personnes présentes à envisager des contributions au Fonds volontaire de la chasse autochtone de subsistance.

Environmental Investigation Agency, au nom des 24 autres ONG énumérées ci-dessus, a salué l'adoption par consensus de la résolution sur la pollution plastique, le maintien du moratoire et les mesures prises en faveur du programme de conservation de la Commission. Le président a félicité Jennifer Lonsdale OBE pour avoir reçu récemment la médaille Albert Schweitzer de l'EIA pour ses contributions exceptionnelles au bien-être des animaux.

Antigua-et-Barbuda, l'Argentine, l'Australie, le Bénin, la Colombie, le Costa Rica, le Mexique, Sainte-Lucie, le comité scientifique, l'AEWC, Environmental Investigation Agency, également au nom des 24 autres ONG, ainsi que l'IWMC et le GGT, ont remercié le président pour son leadership et ses conseils, qui ont permis à la CBI de traverser la pandémie et de mener à bien une réunion difficile. Ils ont exprimé leurs remerciements pour la chaleureuse hospitalité du peuple slovène.

Antigua-et-Barbuda, l'Australie, le Brésil, le Costa Rica, le Mexique, Sainte-Lucie, le comité scientifique, Animal Welfare Institute et une liste croissante d'ONG, Environmental Investigation Agency également au nom des 24 autres ONG, l'IWMC et le GGT ont remercié la secrétaire exécutive pour son leadership, son professionnalisme et son travail acharné, les membres du secrétariat pour leur travail exceptionnel, leur amabilité et leur dévouement, et les interprètes pour leur travail. Le président du comité scientifique a indiqué que le travail du secrétariat est essentiel à la Commission et au comité scientifique, et que l'excellent leadership de la secrétaire exécutive à une époque où nous avons dû passer de réunions en personne à des réunions virtuelles est particulièrement apprécié.

Le président, le Brésil, Sainte-Lucie, le comité scientifique, AEWC, Environmental Investigation Agency, également au nom des 24 autres ONG, l'IWMC et le GGT ont félicité et salué le nouveau président de la CBI de la République de Guinée et le vice-président de la CBI de l'Australie.

19. ADOPTION DU RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS, DECISIONS ET ACTIONS REQUISES DECOULANT DE LA 68^{ème} REUNION

Après discussion, le résumé des principaux résultats, décisions et actions requises de la réunion a été adopté.

20. CLOTURE DE LA REUNION

Le président de la Commission a remercié les gouvernements contractants, les gouvernements non membres, les OIG, les ONG et les autres participants pour leur contribution aux discussions au cours de la réunion. Il a remercié les interprètes et les techniciens informatiques qui ont permis la tenue de la réunion, ainsi que le personnel de l'hôtel Grand Bernardin. Il a également remercié le secrétariat pour son travail de préparation et pour le bon déroulement de la réunion.

Il a également remercié le Bureau et les présidents et vice-présidents des sous-groupes et organes subsidiaires de la Commission pour leur soutien et leurs conseils durant son mandat de président de la Commission. Il a particulièrement exprimé sa gratitude à ses collègues du gouvernement slovène et à la secrétaire exécutive pour leur soutien.

La réunion a été clôturée à 16h30 le vendredi 21 octobre 2022.